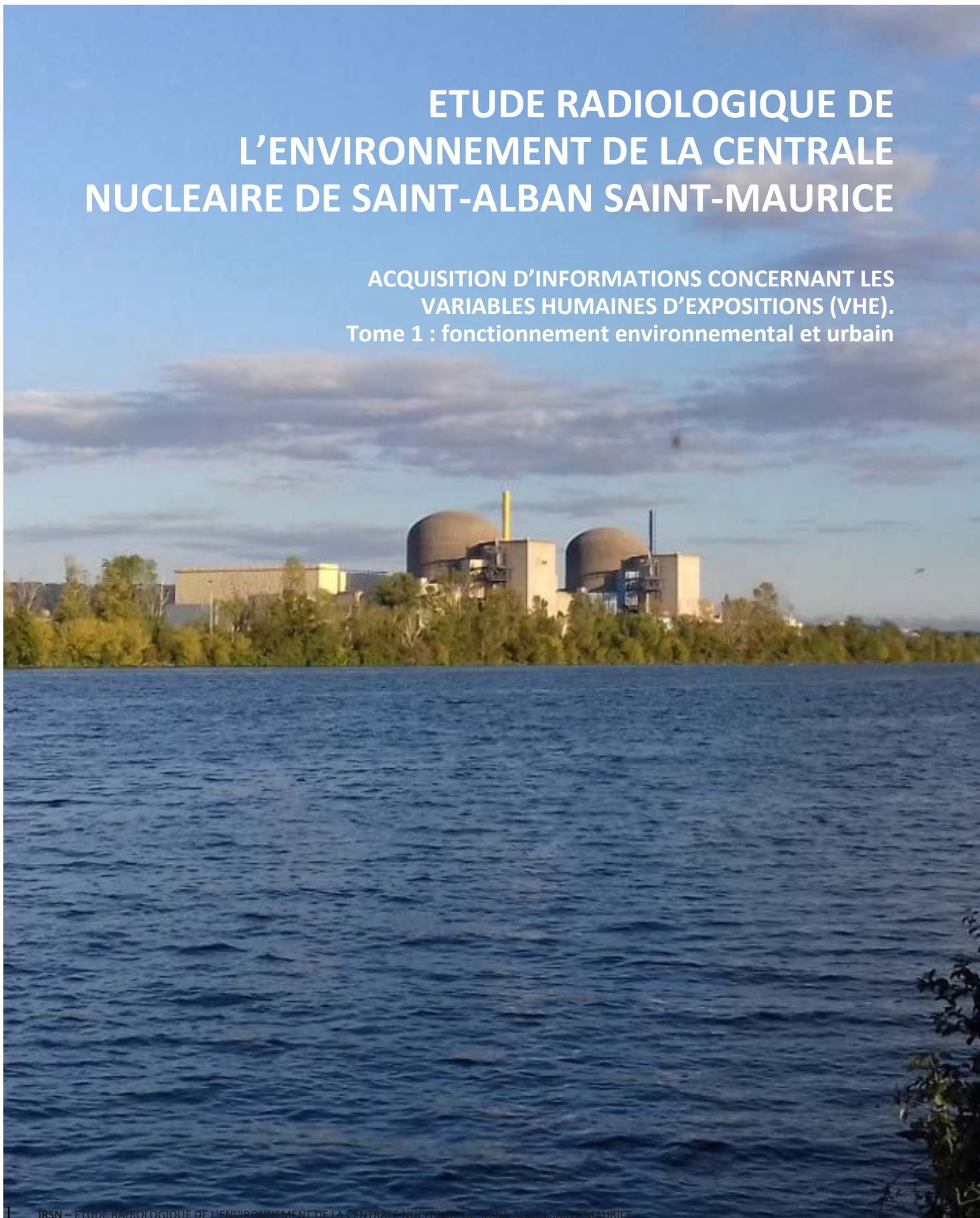


ETUDE RADIOLOGIQUE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE SAINT-ALBAN SAINT-MAURICE

ACQUISITION D'INFORMATIONS CONCERNANT LES
VARIABLES HUMAINES D'EXPOSITIONS (VHE).
Tome 1 : fonctionnement environnemental et urbain



Sommaire

1	Introduction	8
2	Présentation administrative du territoire étudié.	9
3	Organisation spatiale et environnementale du territoire étudié.	13
3.1	Les composantes physiques du territoire.	14
3.2	L'occupation du sol.	16
3.3	Les paysages.	21
3.4	L'environnement naturel et la biodiversité.	24
3.5	L'agriculture.	28
4	Organisation et fonctionnement urbain du territoire étudié.	40
4.1	Une population inégalement répartie sur le territoire.	40
4.2	Les déplacements dans et vers le territoire étudié.	42
4.3	Les équipements commerciaux.	48
4.4	Les établissements d'enseignement supérieur.	50
4.5	Les équipements sportifs.	54
4.6	Les équipements médicaux et médico-sociaux.	62
4.7	Les équipements touristiques.	63
5	Industries et sites chimiques.	65
5.1	Un peu d'histoire.	65
5.2	OSIRIS, le GIE de la plateforme chimique Les Roches-Roussillon.	67
5.3	INSPIRA - Espace industriel, responsable et multimodal.	70
5.4	L'environnement et les industries.	71
6	Focus sur le Rhône, axe central du territoire étudié.	71
6.1	Le Rhône naturel.	71
6.2	Le Rhône sportif.	71
6.3	Le Rhône navigable.	72
6.4	Le Rhône à vélo : La Via Rhôna.	73
7	Synthèse	76
8	Références	78
9	Annexes	79
9.1	Annexe 1 : Cartographie du mode d'occupation des sols par communes	79
9.2	Annexe 2 : chiffrage de l'occupation du sol par communes	91
9.3	Annexe 3 : chiffrage de la répartition des potagers par communes	95
9.4	Annexe 4 déplacements domicile-travail par communes.	98
9.5	Annexe 5 : détail des données concernant les actifs de 15 à 64 ans et leur déplacement par communes	111

Figures

Figure 1 : Localisation du territoire étudié au croisement de quatre départements (Begeat, 2021).....	9
Figure 2 : Communes situées dans un rayon de 10 Km autour du CNPE de Saint-Alban Saint-Maurice (Begeat, 2021)	10
Figure 3 : Les intercommunalités composant le territoire étudié (Begeat, 2021)	11
Figure 4 : Le territoire étudié (Begeat, 2021)	13
Figure 5 : Géographie physique [3]	14
Figure 6 : Topographie du territoire étudié –courbes de niveau à 5 mètres (Begeat, 2021)	15
Figure 7 : Mode d’occupation du sol du territoire étudié – orthophoto 2018 analyse OSO (Begeat, 2021).....	16
Figure 8 : Mode d’occupation des sols sur le territoire étudié en 2018 (Begeat, 2021).....	17
Figure 9 : Comparaison du mode d’occupation des sols en rive droite et rive gauche en 2018 (Begeat, 2021).....	18
Figure 10 : Mode d’occupation des sols du territoire étudié par rapport à celui de la Région d’appartenance et au territoire national (Begeat, 2021).....	19
Figure 11 : Les communes les plus agricoles, artificialisées ou naturelles sur l’ensemble du territoire étudié (Begeat, 2021)	20
Figure 12 : Les entités paysagères du SCOT « Rives du Rhône » et le territoire étudié [3]	21
Figure 13 : Périmètres d’inventaire et de protection du patrimoine naturel (Begeat, 2021).....	24
Figure 14 : Surfaces agricoles par cultures dans un rayon de 10 km autour du CNPE [5]	29
Figure 15 : Surfaces agricoles de la région Auvergne-Rhône-Alpes [6].....	29
Figure 16 : Surfaces agricoles par culture en France métropolitaines [7]	30
Figure 17 : Les surfaces agricoles par commune par type de culture (Begeat, 2021)	32
Figure 18 : Part des exploitations ayant un signe de qualité par commune [8]	33
Figure 19 : Nombre de potagers par commune (Begeat, 2021)	35
Figure 20 : Les potagers présents au sein de la commune de Saint-Maurice-l’Exil (analyse orthophoto 2021 Begeat, 2021)	36
Figure 21 : Répartition des potagers sur le territoire étudié (analyse orthophoto 2021 Begeat, 2021)	37
Figure 22 : Répartition des surfaces potagères en fonction de la taille des communes et de la rive (Begeat, 2021)	38
Figure 23 : Localisation des principaux points locaux de vente [6].....	39
Figure 24 : Cartographies des analyses démographiques [2] - partie 1.....	41
Figure 25 : Cartographies des analyses démographiques [2] - partie 2.....	42
Figure 26 : Répartitions modales des déplacements sur le territoire d’étude du CNPE de Saint-Alban-Saint-Maurice [2].....	43
Figure 27 : Les différents modes de déplacements utilisés sur chaque commune [2]	44
Figure 28 : Hiérarchisation des infrastructures routières [2].....	45
Figure 29 : Trafic moyen journalier annuel [3].....	46
Figure 30 : Analyse des flux entrants par commune [2]	47
Figure 31 : Superficies commerciales par commune [2]	49
Figure 32 : Localisation des établissements d’enseignement supérieur : collèges et lycées (Begeat, 2021).....	50

Figure 33 : Trajets domicile-travail effectués par l'ensemble collégiens et lycéens du territoire étudié	54
Figure 34 : Les pôles d'activités sportives communales, régionales et extrarégionales (Begeat, 2021)	56
Figure 35 : Localisation des établissements hospitaliers [11]	62
Figure 36 : Les activités et lieux d'accueil touristique [12]	64
Figure 37 : Roussillon 80 ans d'histoire (Source : Rhône Poulenc Les Roches).....	65
Figure 38 : Localisation des plateformes chimiques et industrielles le long du Rhône ([3] – Begeat 2021).....	66
Figure 39 : Principales entreprises de la plateforme « Les Roches-Roussillon » (plaquette Osiris 2021)	67
Figure 42 : Plaquette Inspira 2021	70
Figure 43 : Piste cyclable Via Rhôna (Begeat, 2021)	74
Figure 44 : Cartographie synthétique localisant les activités liées au Rhône (Begeat, 2021).....	75
Figure 45 : Synthèse du fonctionnement du territoire étudié	77

Tableaux

Tableau 1 : Répartition des Occupations du Sol (OSO) par territoire (Begeat et [4])	18
Tableau 2 : Récapitulatif des principales activités sportives présentes sur le territoire d'étude	57
Tableau 3 : Établissements caractère hospitalier (médicaux et médico-sociaux) du territoire étudié	63
Tableau 4 : Activité de l'Écluse de Reventin-Vaugris en 2019	72
Tableau 5 : Liste des croisières sur le Rhône.....	73

Glossaire

AOC : Appellation d'origine contrôlée

AOP : Appellation d'origine protégée

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

BEGEAT : Bureau d'Études de Gestion et d'Aménagement du Territoire

CA : Communauté d'Agglomération

CC : Communauté de Communes

CU : Communauté Urbaine

CNPE : Centre Nucléaire de Production d'Électricité

DATARA : Base de données publiques ouvertes pour la région Auvergne-Rhône-Alpes

IGP : Indication géographique protégée

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

IRSN : Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PME/PMI : Petite ou Moyenne Entreprise / Petite ou Moyenne Industrie

PNR : Parc Naturel Régional

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SEVESO : Sites Industriels présentant des risques d'accidents majeurs

TER : Transport Express Régional

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

VHE : Variables Humaines d'Exposition

ZIP : Zone Industriale-portuaire



Étude radiologique de l'environnement de la centrale nucléaire de Saint-Alban-Saint-Maurice-l'Exil
Acquisition d'informations concernant les Variables Humaines d'Expositions (VHE)

AVANT-PROPOS METHODOLOGIQUE

L'ensemble des réalisations cartographiques de ce document a été effectué à l'aide du logiciel QGIS. Comme le montre l'exemple ci-dessous, on retrouve la même donnée sur deux classes différentes. Cela vient du fait que l'intervalle exclut la borne inférieure, et inclut la borne supérieure, le logiciel prend bien en compte qu'une seule fois la donnée.

Exemple :

Densité d'individus (200m²)

1 - 20
20 - 51
51 - 102
102 - 220
220 - 444

Ici la donnée « 20 » n'est pas prise en compte, en réalité la catégorie correspond à « plus de 20 »

De manière analogue :

51 → plus de 51 ;

102 → plus de 102 etc.

1 Introduction

En complément de la connaissance issue de la surveillance régulière de l'environnement des sites nucléaires, l'IRSN a engagé en 2019 un nouveau programme visant une caractérisation radiologique plus précise de cet environnement : les « Études radiologiques de site » (ERS). L'environnement de la centrale nucléaire d'EDF de Saint-Alban Saint-Maurice située en Isère a été choisi par l'IRSN pour réaliser une étude pilote afin de mettre en place une méthodologie transposable à d'autres sites nucléaires similaires. Ce choix ne résulte pas d'une préoccupation environnementale ou sanitaire particulière, mais du fait que les acteurs locaux, au travers notamment de la Commission Locale d'Information (CLI) de Saint-Alban, et l'exploitant (EDF), ont accepté de contribuer à sa réalisation. Ce programme d'étude, prévu sur 3 ans (2019-2021), a pour objectifs principaux :

- d'améliorer les connaissances scientifiques sur l'influence des rejets radioactifs de la centrale sur son environnement,
- d'estimer de manière réaliste l'exposition des populations avoisinantes en prenant en compte leurs habitudes de vie,
- de proposer aux citoyens qui le souhaitent de s'impliquer dans le dimensionnement du programme, de s'approprier ses concepts, ses enjeux et les résultats des mesures de la radioactivité environnementale.

Ce programme est organisé autour de trois axes principaux :

- des études de terrain dans les différents compartiments de l'environnement (atmosphérique, terrestre et aquatique), par l'acquisition de mesures à proximité et à distance du site. Ces études permettent de diversifier les types de prélèvements et d'analyses, et de vérifier la bonne adaptation des outils de modélisation aux spécificités d'un site ;
- des enquêtes de proximité pour actualiser les informations sur les modes de vie des habitants résidant autour du site (enquête alimentaire, enquête sur l'utilisation du temps, enquête sur l'usage de l'environnement) ;
- l'implication des acteurs locaux, afin de répondre à leurs éventuelles préoccupations et de favoriser une meilleure appréhension du risque radiologique.

Ce rapport présente les informations qui relèvent du fonctionnement environnemental et de l'aménagement du territoire environnant le centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Saint-Alban Saint-Maurice. Ce territoire correspond aux communes présentes, tout ou partie, dans un rayon de 10 km autour de la centrale. La présente étude s'inscrit dans l'étude globale d'acquisition d'informations concernant les variables humaines d'expositions (VHE) en complément des enquêtes de proximité menées durant l'été 2020, destinées à recueillir des informations concernant les habitudes alimentaires et la gestion du temps de la population riveraine [1].

Ces informations, qui rentrent, au même titre que les résultats d'analyses radiologiques, dans le calcul de l'exposition des populations sont nécessaires pour réaliser une évaluation la plus réaliste possible en tenant compte des spécificités locales.

2 Présentation administrative du territoire étudié.

D'une superficie de **44 660,5 hectares**, le territoire étudié touche quatre départements : Ardèche, Isère, Loire et Rhône et borde le département de la Drôme (Figure 1). Il accueille une population de **84 712 habitants** [2]. La densité de population du territoire est de **190 habitants/km²** soit une densité plus importante que la région Auvergne-Rhône-Alpes avec ses 109 habitants/km².

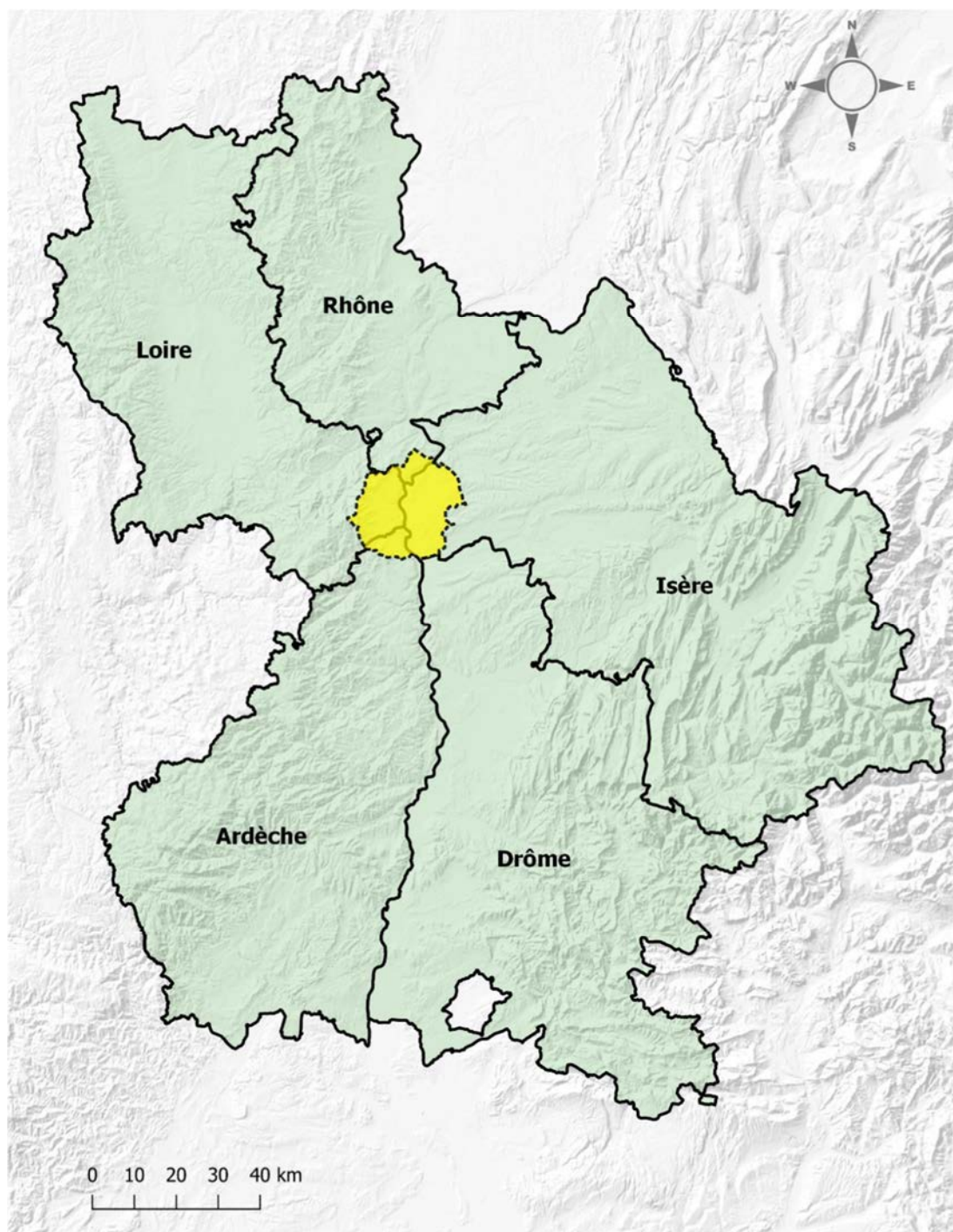


Figure 1 : Localisation du territoire étudié au croisement de quatre départements (Begeat, 2021)

Le périmètre de la présente étude regroupe 45 communes situées, tout ou partie, dans un rayon de 10 km autour du CNPE de Saint-Alban Saint-Maurice (Figure 2). Le choix de cette distance est basé sur les connaissances concernant l'influence quantifiable des rejets atmosphériques autorisés de la centrale, en fonctionnement normal, sur son environnement, qui au-delà des 10 km dans la direction des vents dominants ne sont généralement plus décelables.

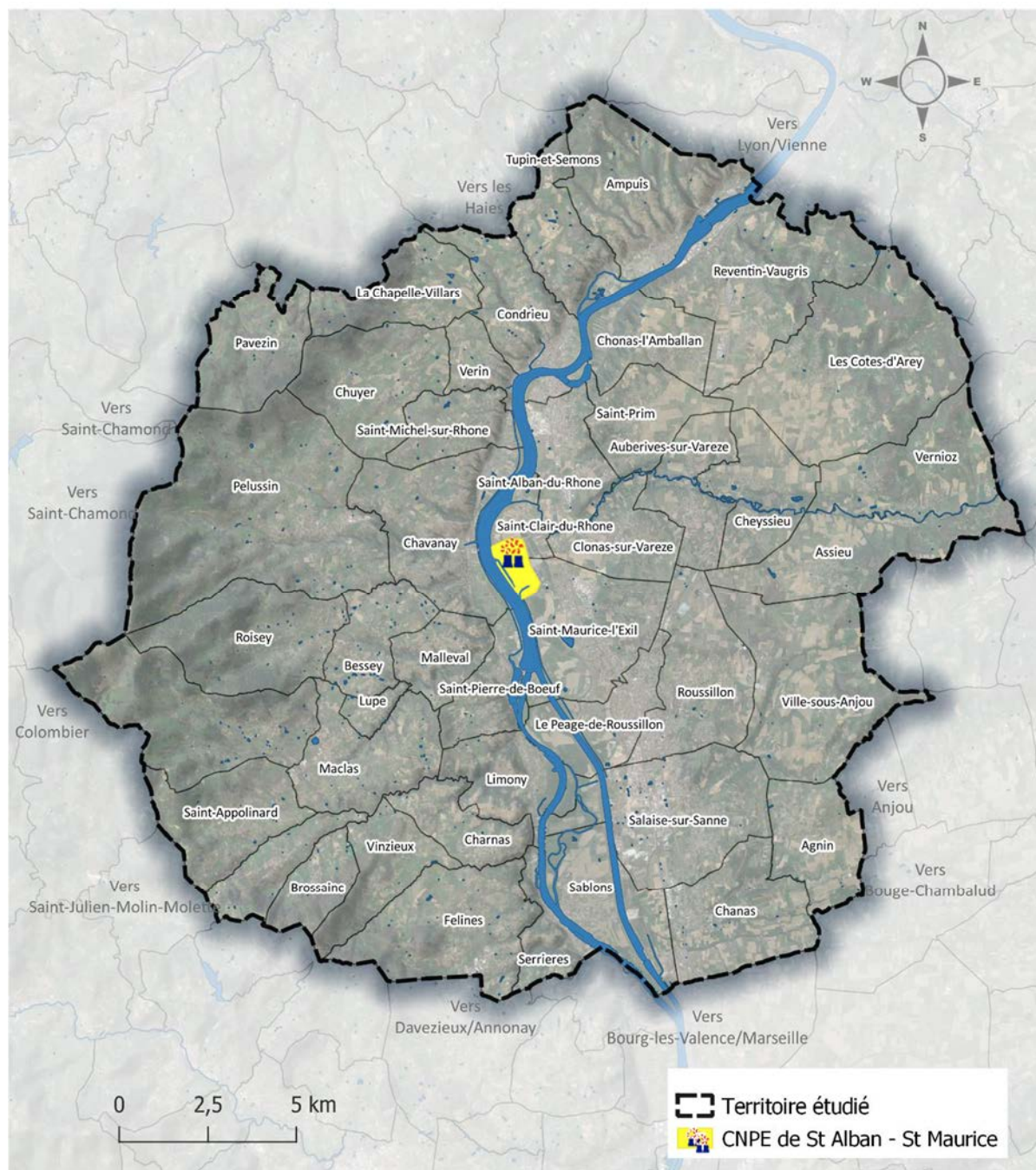


Figure 2 : Communes situées dans un rayon de 10 Km autour du CNPE de Saint-Alban Saint-Maurice (Begeat, 2021)

Le territoire étudié est concerné par cinq intercommunalités (Figure 3) : deux Communautés d'Agglomération (CA), deux Communautés de Communes (CC) et une métropole.

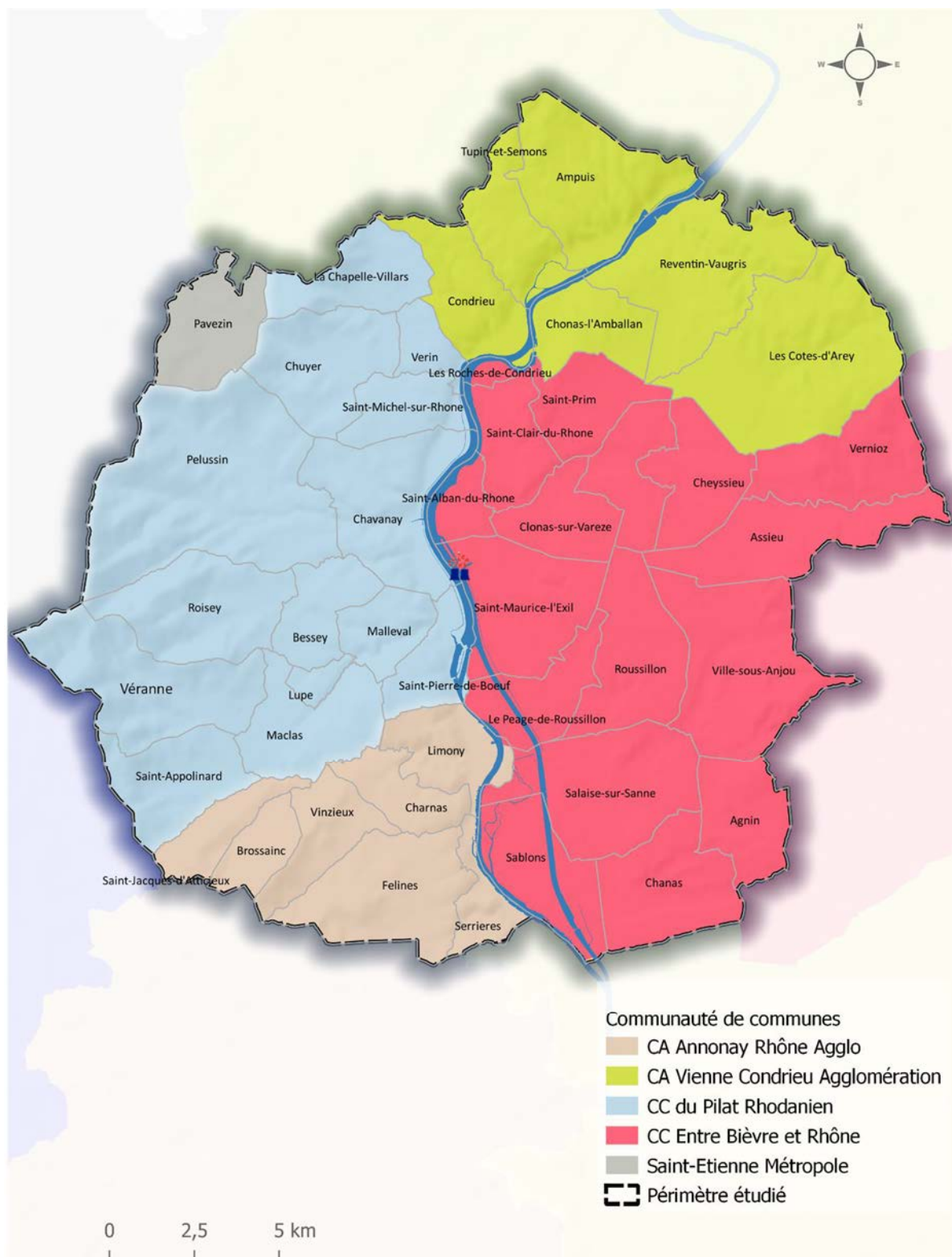
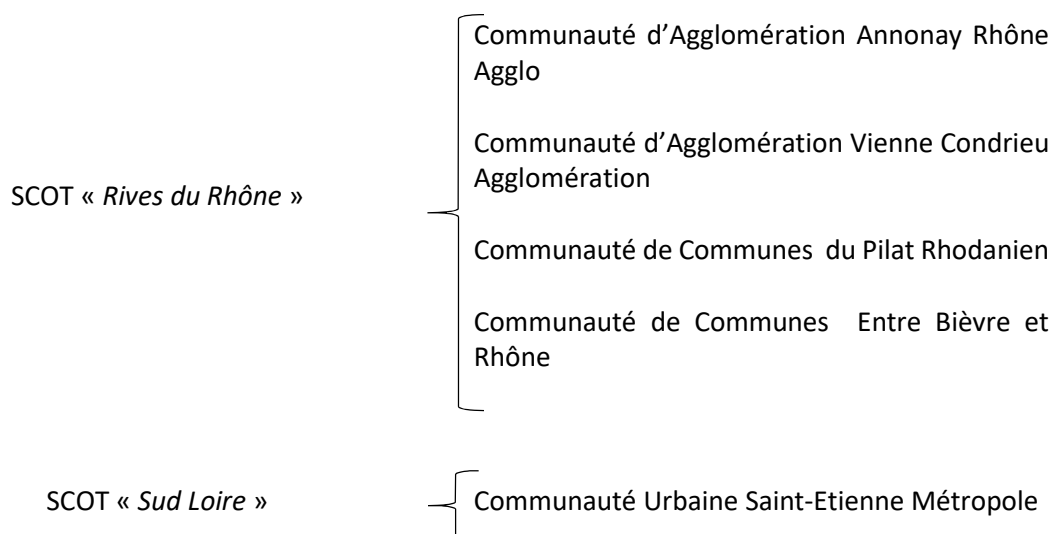


Figure 3 : Les intercommunalités composant le territoire étudié (Begeat, 2021)

Le territoire d'étude est également concerné par deux « Schémas de Cohérence Territoriale » (SCOT) [3]– ce sont des documents de planification et d'aménagement du territoire pour les 10 prochaines années. Le SCOT « Rives du Rhône » a été approuvé le 28 novembre 2019 et le SCOT « Sud Loire » a été approuvé le 19 décembre 2013. La quasi-totalité du territoire étudié (44 communes sur les 45 que compte le territoire étudié) est incluse dans le périmètre du SCOT « Rives du Rhône ». Pavezin, située à l'Ouest du territoire est la seule commune à appartenir au SCOT « Sud Loire » et à la communauté urbaine « Saint Etienne Métropole ».

Ces documents, publics et disponibles en ligne, ont permis de comprendre le fonctionnement urbain et environnemental de ce territoire.



« Le SCOT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Il est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques publiques, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement... »

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) a pour vocation et compétence l'élaboration et le suivi du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) des Rives du Rhône. Il peut également participer à la mise en œuvre de politiques contractuelles de développement et d'aménagement. » [3].



L'appartenance de la quasi-totalité du territoire étudié à ce SCOT (↑ périmètre jaune) permet d'assurer une cohérence dans l'aménagement et la politique de territoire et de faciliter les échanges et les acquisitions de données sur des thématiques précises.

3 Organisation spatiale et environnementale du territoire étudié.

Depuis l'Antiquité, la vallée du Rhône constitue un axe majeur de déplacement des populations et des marchandises en Europe.

Aujourd'hui, elle concentre de grandes infrastructures de transports : l'autoroute A7, la route nationale 7, la voie de chemin de fer « Paris-Lyon-Marseille » ainsi que le Rhône qui relie le territoire à la Méditerranée par voie fluviale.

Situé au niveau du resserrement du fleuve, le « Rhône moyen » est constitué de plaines alluviales, de plateaux et de collines morainiques en rive gauche et de moyenne montagne en rive droite. Ce territoire a porté le développement industriel à partir du XVIII^e siècle, autour des activités de métallurgie, l'industrie de la soie, la chimie, la mécanique, l'agro-alimentaire et l'électricité (centrale nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice).

L'activité agricole, diversifiée, participe aux rayonnements du territoire grâce à de nombreux signes d'identification de qualité et d'origine.

Le territoire présente également de nombreux attraits touristiques (paysages, environnement naturel, loisirs, gastronomie) qui attire chaque année plusieurs milliers de touristes.

Connaître le territoire, ses atouts, ses contraintes d'un point de vue du fonctionnement environnemental et urbain permet de mieux appréhender les Variables Humaines d'Expositions.

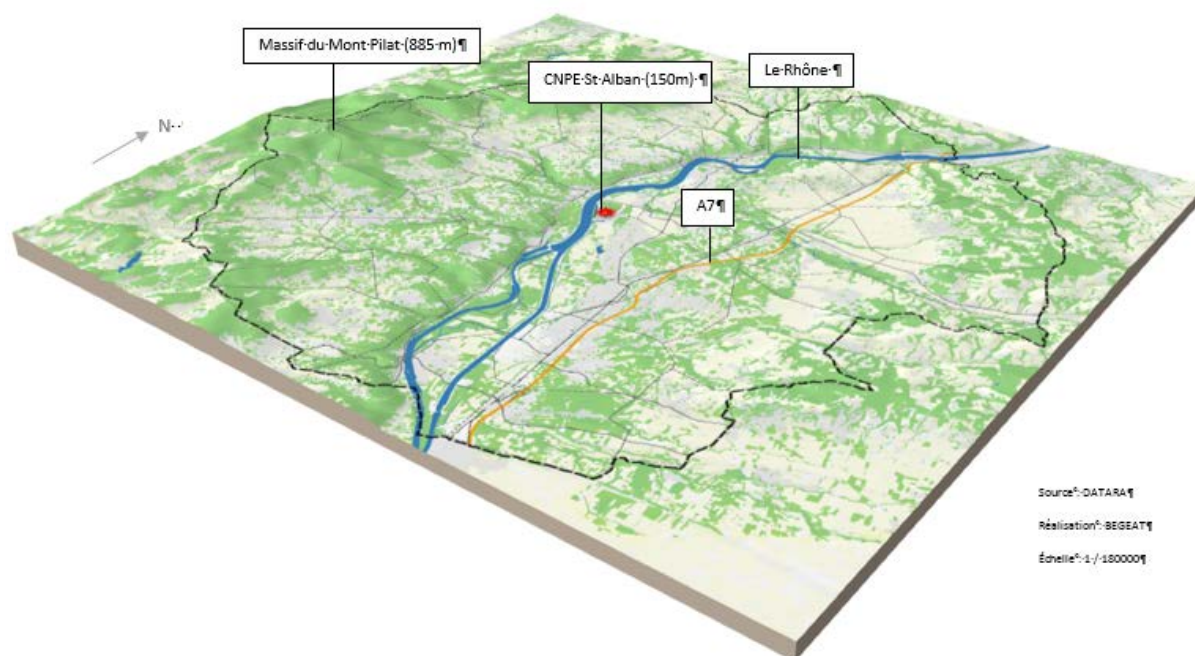


Figure 4 : Le territoire étudié (Begeat, 2021)

3.1 Les composantes physiques du territoire.

La cartographie de la figure 5 représente le relief du territoire. Traversé par le Rhône, le site étudié se caractérise par un relief contrasté : massifs boisés montagneux et plateaux agricoles du Pilat à l'ouest, coteaux abrupts propices à la culture de la vigne surplombants la large vallée alluviale du Rhône ; et à l'Est, le plateau de Bonnevaux traversé par les vallées du Bas Dauphiné et les affluents du Rhône, dont la Varèse et la Sanne.

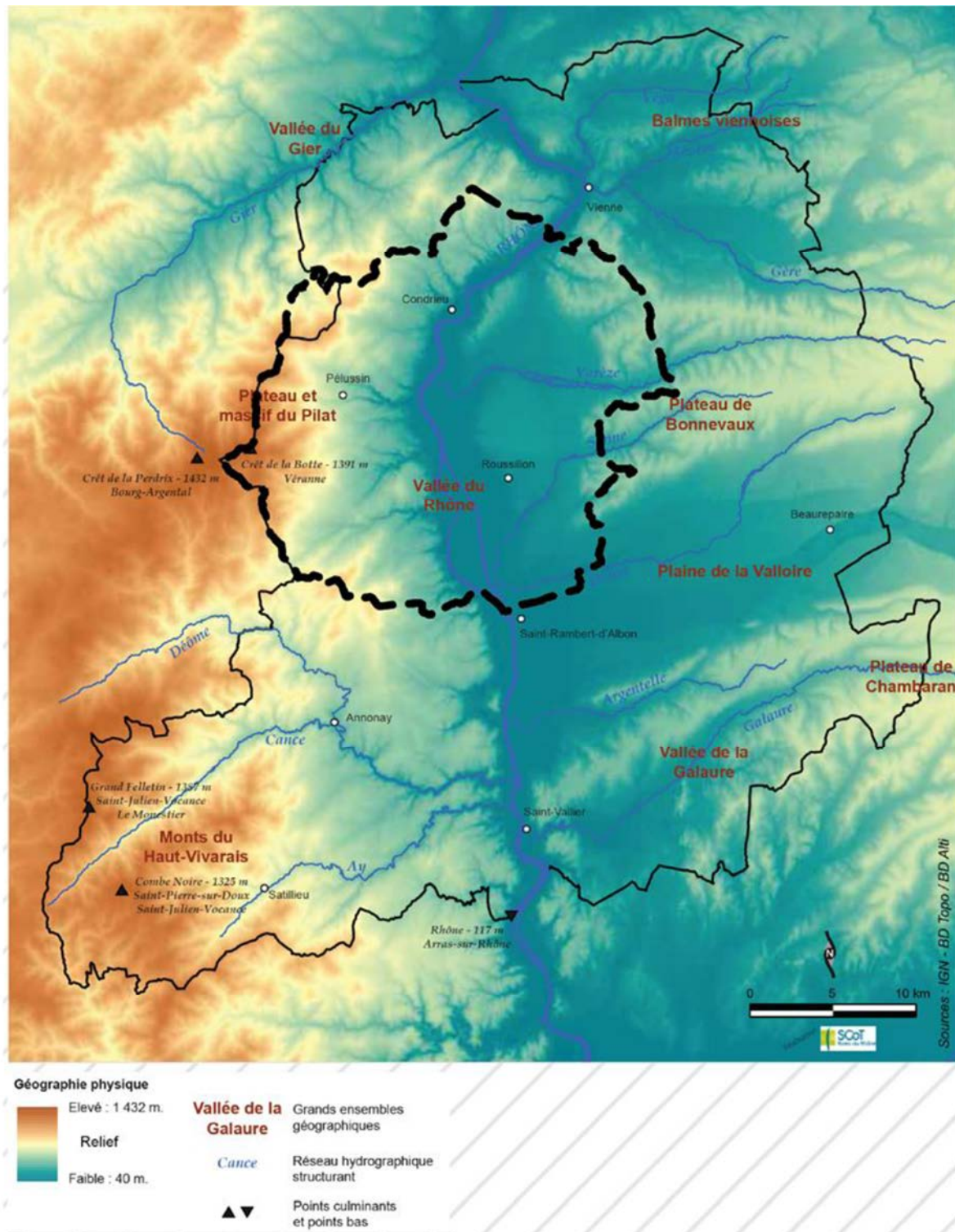


Figure 5 : Géographie physique [3]

Comme le montre la figure 6, représentant la topographie du territoire d'étude, le CNPE, situé au centre du territoire, prend place en rive gauche du fleuve Rhône. Le Rhône dessine donc naturellement un axe « Nord-Sud » sur ce territoire. Il le divise en deux entités, rive droite/ rive gauche.

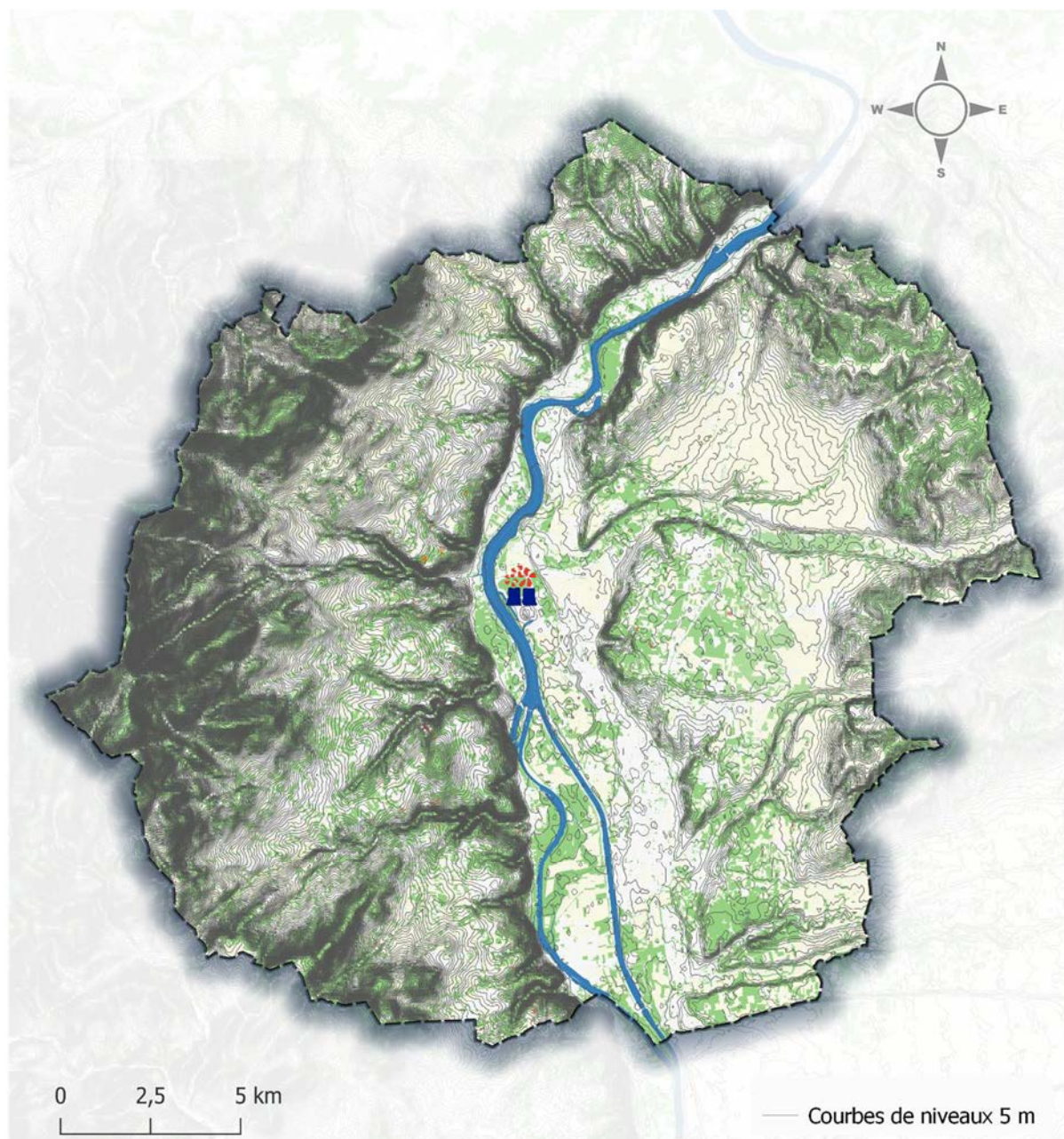


Figure 6 : Topographie du territoire étudié –courbes de niveau à 5 mètres (Begeat, 2021)

3.2 L'occupation du sol.

Les figures 7 et 8 représentent le mode d'occupation du sol du territoire étudié, distinguant les espaces agricoles, artificialisés, naturels et ceux occupés par de l'eau.

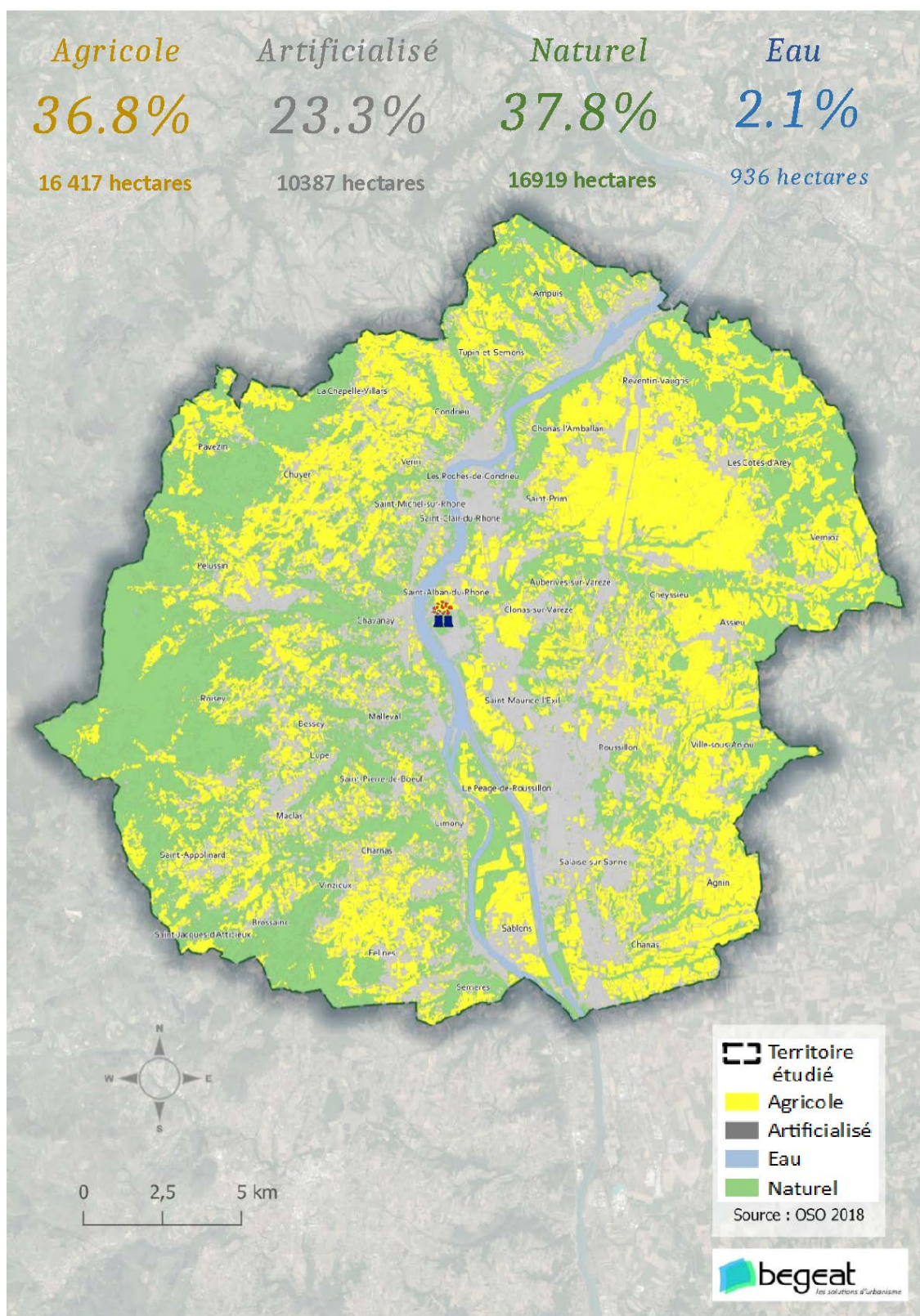


Figure 7 : Mode d'occupation du sol du territoire étudié – orthophoto 2018 analyse OSO (Begeat, 2021)

Méthodologie employée pour la réalisation des cartes : Analyse par photo-interprétation des espaces agricoles, artificialisés, naturels et des surfaces en eau. L'orthophoto de l'IGN de 2018 a été utilisée (source : Centre Régional de l'Information Géographique).

Superficie du territoire étudié : 44 660,50 hectares.

Définition de l'Occupation du SOI (OSO), pour les cartographies :

- *Espaces agricoles* = espaces cultivés et milieux ouverts utilisés pour le pâturage (surface en herbe, pâtures)
- *Espaces naturels et forestiers* = prairies non cultivées, collines, bois et forêts, parcs etc... les jardins situés autour des maisons ne sont pas comptés dans les espaces naturels.
- *Espaces artificialisés* = espaces sous influence urbaine ou anthropisé.

Le territoire étudié est occupé, à parts quasiment égales, d'espaces naturels et d'espaces agricoles qui représentant à eux deux près de 75 % du territoire. Les surfaces artificialisées représentent quant à elles, 23 % du territoire et, malgré la présence du Rhône, l'eau n'en n'occupe que 2%.

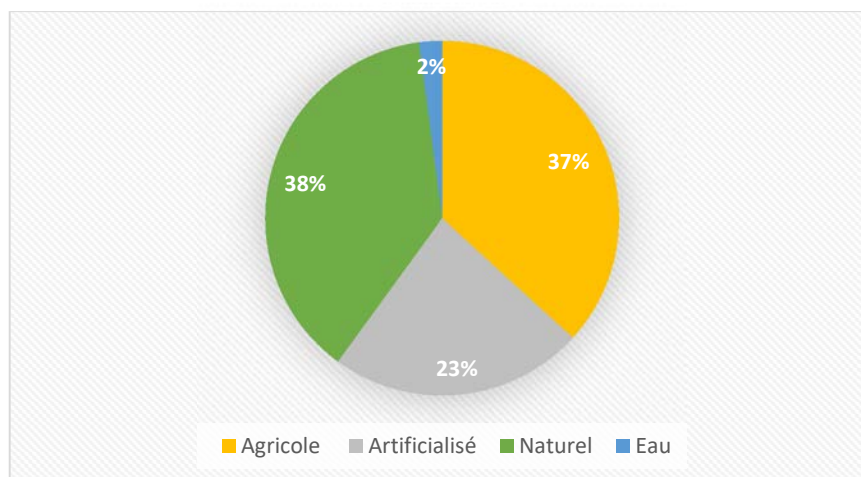


Figure 8 : Mode d'occupation des sols sur le territoire étudié en 2018 (Begeat, 2021)

Le mode d'occupation des sols par commune est présenté en annexes 1 p.79 et 2 p.91.

Les deux rives du Rhône possèdent des organisations spatiales (occupation des sols) très différentes (Figure 9) :

- La rive droite est majoritairement occupée par des espaces naturels liés aux reliefs prononcés (piémonts rhodaniens) qui abritent principalement des villages de petite taille. L'agriculture est principalement représentée par des vignobles, des vergers et, en s'éloignant du Rhône, par des prairies pâturées.
- La rive gauche correspond à la vallée du Rhône, dont les étendues planes permettent la mise en place de grandes cultures céréalières, de maraichage et de grands vergers de fruitiers. Du fait de sa topographie, cette rive accueille les grands axes de circulation comme l'autoroute A7 et les grands pôles urbanisés dont le développement est favorisé.

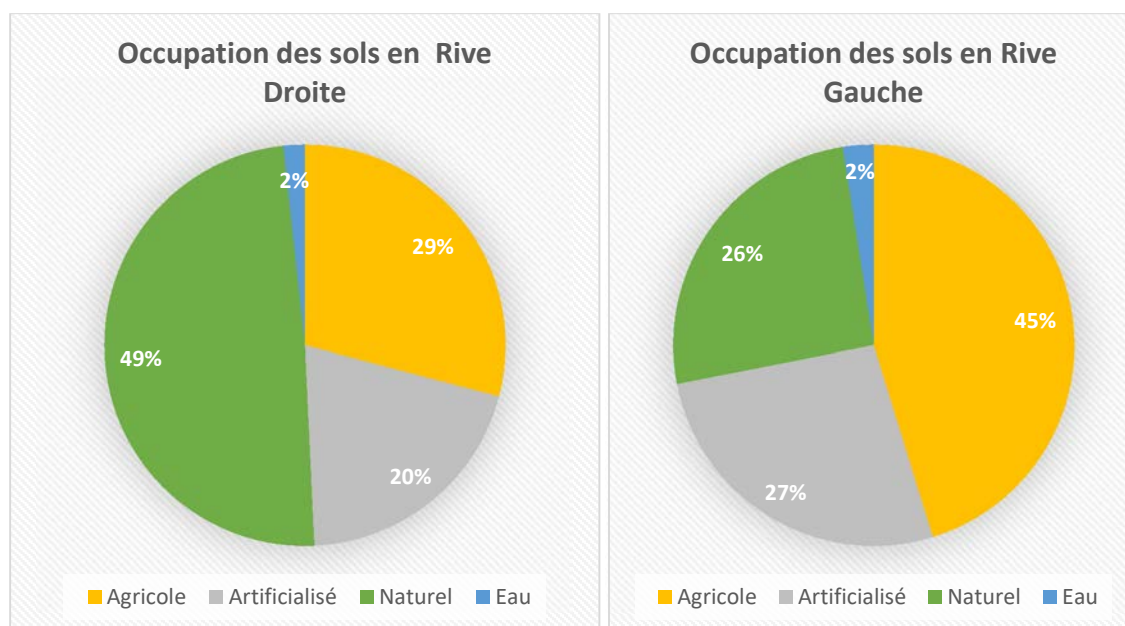


Figure 9 : Comparaison du mode d'occupation des sols en rive droite et rive gauche en 2018 (Begeat, 2021)

Le tableau 1 et la figure 10 présentent une comparaison du mode d'occupation des sols du territoire étudié par rapport à celui de la Région d'appartenance (Auvergne Rhône Alpes) et au territoire national :

Tableau 1 : Répartition des Occupations du Sol (OSO) par territoire (Begeat et [4])

	Rive droite (2018)	Rive gauche (2018)	Territoire étudié (2018)	Région Auvergne-Rhône-Alpes (2016)	National (2018)
Espaces naturels	49%	26%	38%	46,9%	30,6%
Espaces agricoles	29%	45%	37 %	43,9%	51%
Espaces artificialisés	20%	27%	23 %	7,3%	5,3%
Surface en eau	2%	2%	2%	2%	1,3%

Le territoire étudié comporte plus d'espaces naturels que la moyenne nationale, mais moins que la région de référence. La rive droite comporte environ deux fois plus d'espaces naturels et forestiers que la rive gauche. Cette occupation du sol est essentiellement caractérisée par le massif boisé du Mont Pilat.

Malgré plus d'1/3 d'espaces cultivés, **le territoire étudié compte moins d'espaces agricoles** que la moyenne nationale ou régionale. Par ailleurs, la rive gauche est la rive la plus cultivée. Cette occupation du sol est essentiellement caractérisée par les grandes cultures et les fruitiers.

Le territoire étudié est bien plus urbanisé que la moyenne nationale ou régionale et les deux rives comportent un taux identique (20%) d'espaces urbanisés.

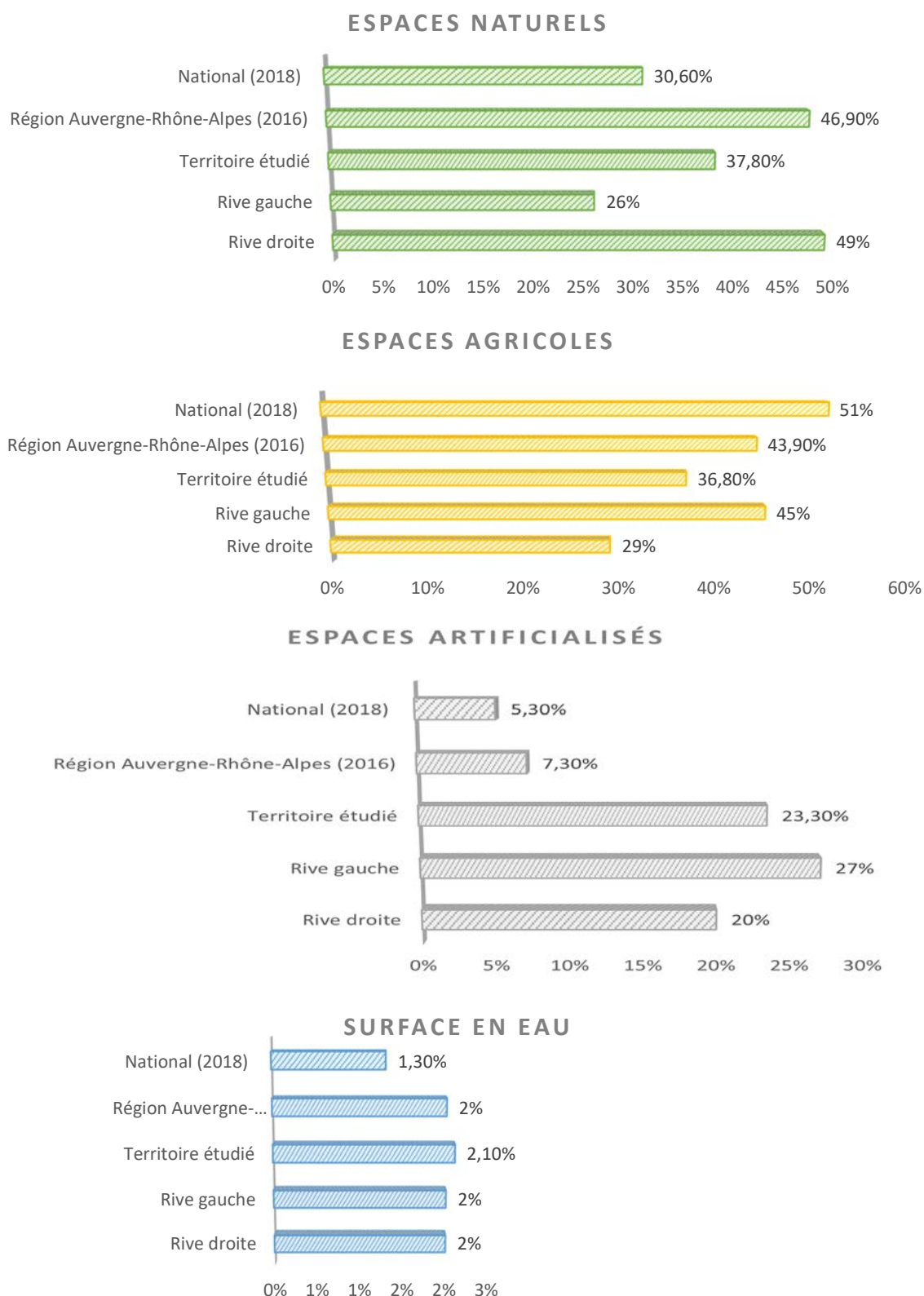


Figure 10 : Mode d'occupation des sols du territoire étudié par rapport à celui de la Région d'appartenance et au territoire national (Begeat, 2021)

La figure 11 ci-dessous représente une synthèse graphique des communes les plus agricoles, artificialisées ou naturelles sur l'ensemble du territoire étudié.

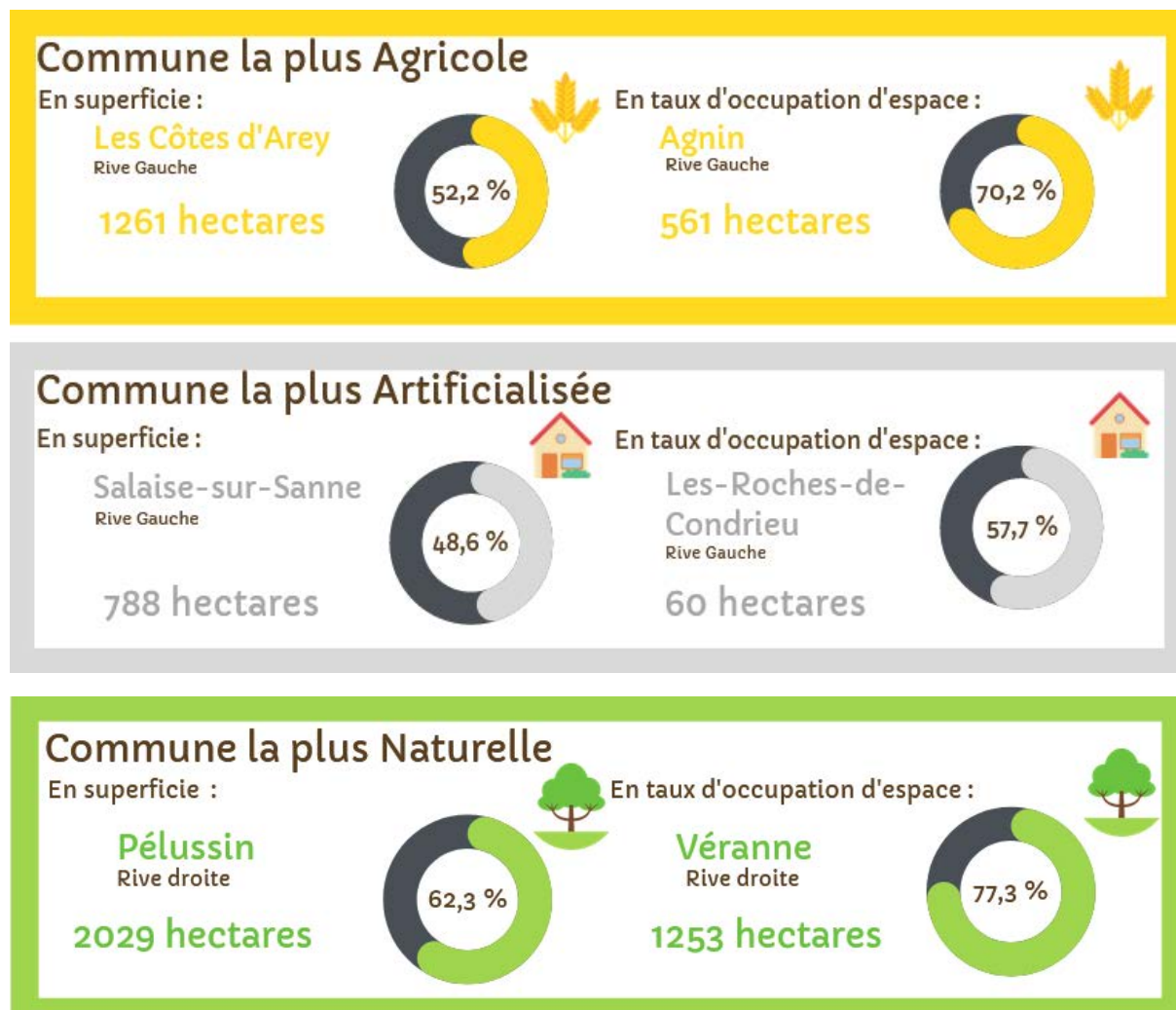


Figure 11 : Les communes les plus agricoles, artificialisées ou naturelles sur l'ensemble du territoire étudié (Begeat, 2021)

3.3 Les paysages.

Le territoire étudié présente une variété de paysages et de terroirs. Le SCOT « Rives du Rhône » identifie les sept entités paysagères suivantes (Figure 12) :

1. Vallée du Rhône et côtière Rhodanienne
2. Massif du Pilat
3. Haut Vivarais
4. Balmes Viennoises
5. Le roussillonnais
6. Les collines de Bonnevaux
7. Plaine de Bièvre-Valloire.

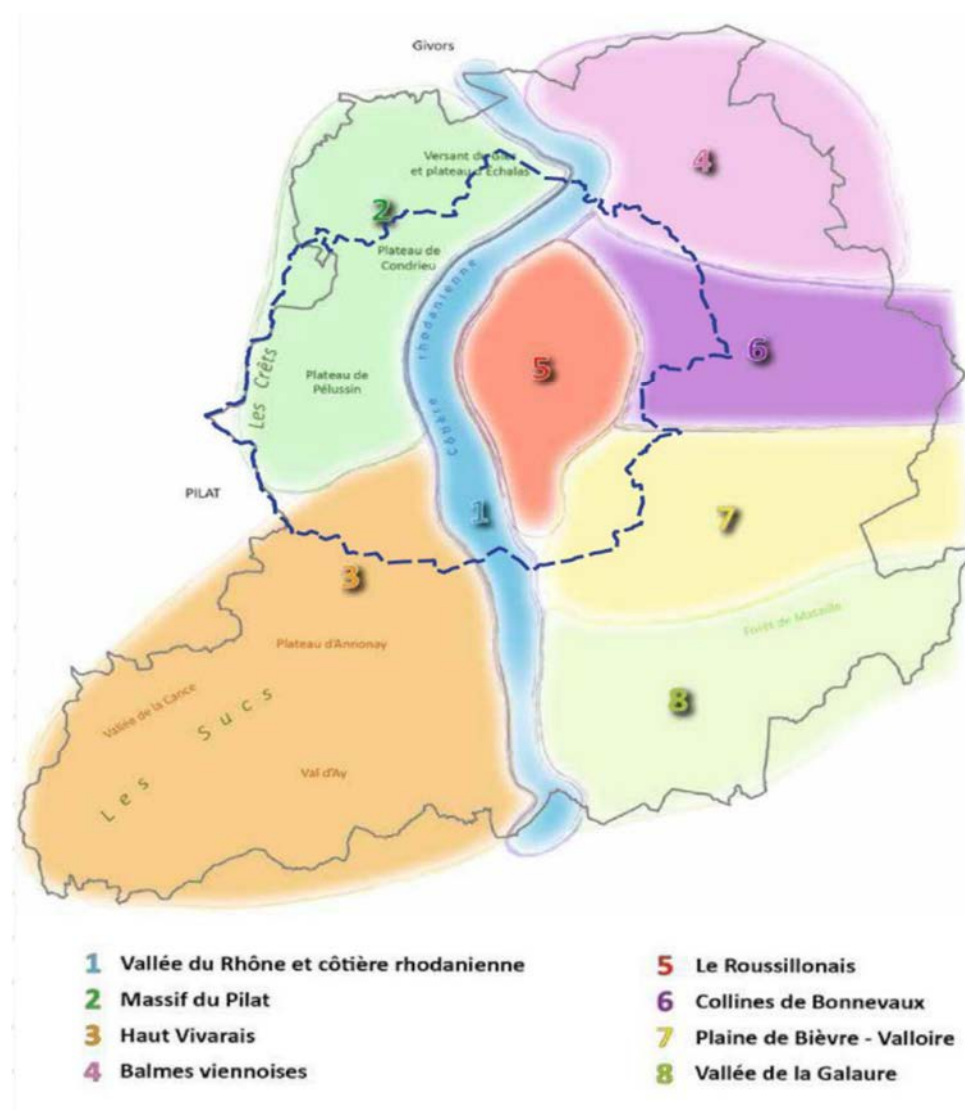


Figure 12 : Les entités paysagères du SCOT « Rives du Rhône » et le territoire étudié [3]

Trois d'entre elles occupent la majeure partie du territoire étudié. Il s'agit des entités n°1, 2 et 5. L'intégralité de l'entité paysagère n°5 « le Roussillonais » est incluse dans le territoire étudié et peut par conséquent être qualifiée d'identitaire. En revanche, l'entité paysagère n°8 n'est pas concernée par le territoire d'étude.

3.3.1 Le Rhône : entité paysagère n°1 « Vallée du Rhône et côtière Rhodanienne ».

Cette entité paysagère se caractérise par :

- ➔ Un fond de vallée étroit et urbanisé (industrie, équipements, centres urbains, etc.) soumis à des risques d'inondation et traversé par des infrastructures de transports (autoroutes, routes départementales, voie ferrée) qui permet à la fois une bonne accessibilité mais qui génère de multiples nuisances : ruptures géographiques, nuisances sonores, risques, etc.
- ➔ Des espaces agricoles (arboriculture, maraichage, etc.) en partie couverts par l'AOP Rigotte de Condrieu, qui sont soumis à la pression foncière et à l'artificialisation des sols et qui deviennent de plus en plus intimistes car « mités » par l'urbanisation.
- ➔ Des coteaux couverts par des AOP viticoles de renom (Condrieu, Côte Rôtie, Côtes du Rhône, etc.) mais qui sont en partie urbanisés et soumis à des risques de glissements de terrains, entrecoupés par des vallées étroites et encaissées.
- ➔ Le long du Rhône, se découvrent également des espaces de grande naturalité comme la réserve naturelle nationale de l'île de la Platière qui abrite une mosaïque de zones humides (méandres du fleuve, mares, prairies humides).



Vue depuis l'île de la Platière sur le Rhône (Begeat, 2021)

3.3.2 La rive droite : dominé par l'entité paysagère n°2 « Massif du Pilat ».

Le Parc Naturel Régional du Pilat s'impose comme l'élément naturel et paysager le plus vaste du territoire étudié. Il regroupe 48 communes dont 18 communes situées au sein du territoire d'étude.

Le Pilat culmine à 1 431 mètres (ce sommet est situé hors du territoire étudié) et possède de nombreux sommets à près de 1 400 mètres dont le sommet du crêt de l'Œillon situé à la jonction de quatre communes, dont trois du territoire étudié (Roisey, Véranne, Pélussin). Il culmine à 1 364 mètres. Ce sommet offre un large panorama sur la région et notamment sur les Alpes, ce qui en fait un important point d'attractivité.

À noter que le Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat est le plus peuplé de France avec une population de 56 137 habitants dont 44% appartient au territoire étudié.

Très attractif, ce PNR offre une multitude d'activités sportives et culturelles tout au long de l'année : randonnée, VTT, parapente, ski nordique et raquette en hiver. Des sports nautiques sont également pratiqués sur les communes de Condrieu et de Saint-Pierre-de-Bœuf.



Vue sur le Mont du Massif du Pilat (Begeat, 2020)

3.3.3 La rive gauche : dominé par l'entité paysagère n°5 « Le Roussillonnais ».

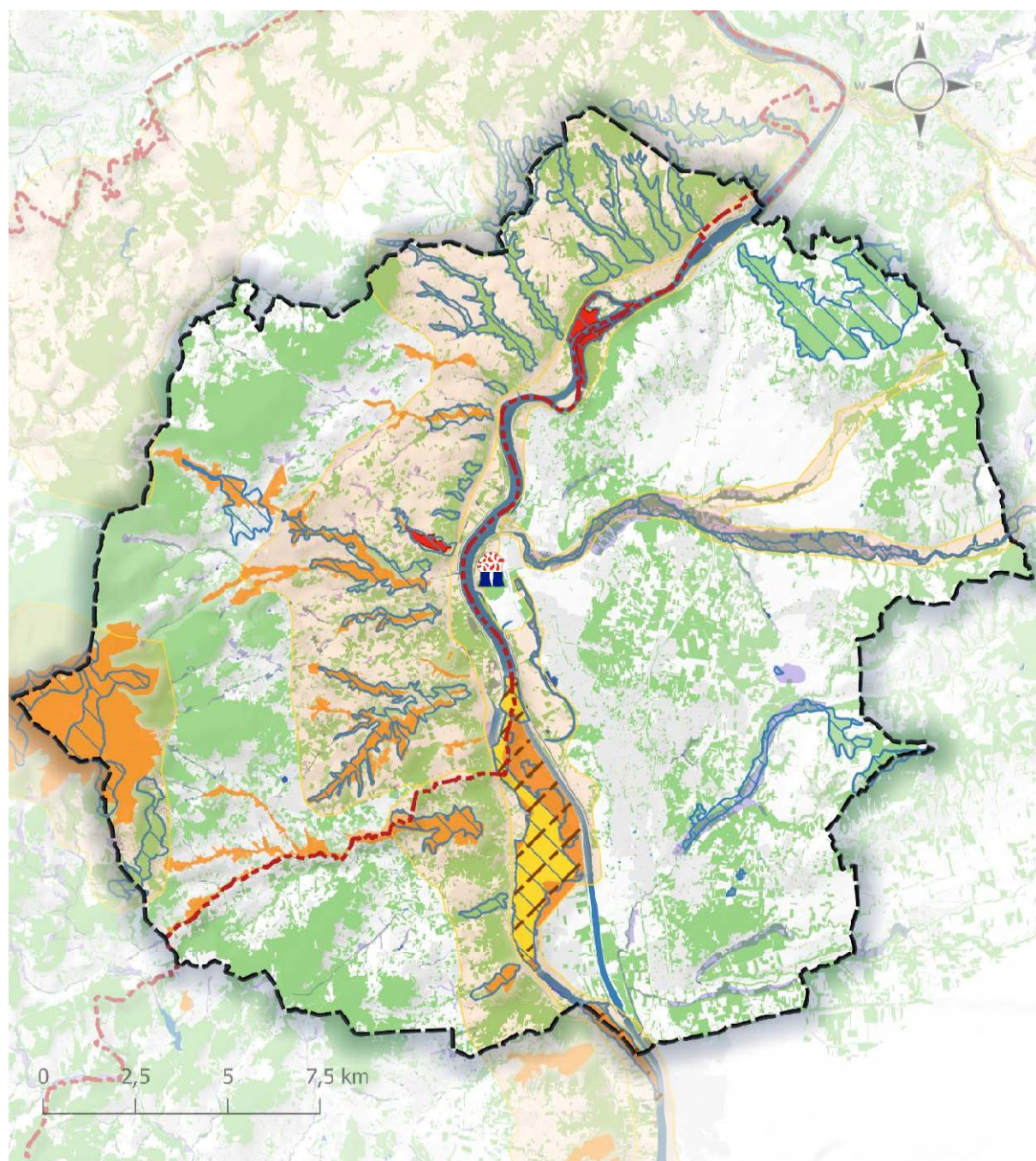
Le relief moins prononcé que sur la rive droite a permis le développement de grandes plaines agricoles tournées vers la production céréalière (voir 3.5).







Les plaines céréalières de Chonas l'Ambellan à Roussillon (BEGEAT, 2020)

3.4 L'environnement naturel et la biodiversité.

La carte ci-dessous (Figure 13) représente les périmètres d'inventaire et de protection du patrimoine naturel du territoire.



Espaces naturels sanctuarisés

-  Natura 2000 - Directive oiseaux
-  Natura 2000 - Directive habitats
-  Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
-  ZICO

-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2
-  Zones humides
-  Parc naturel régional
-  Limite d'étude

Source : Datar

 **begeat**
les solutions d'urbanisme

Figure 13 : Périmètres d'inventaire et de protection du patrimoine naturel (Begeat, 2021)

3.4.1 Un riche patrimoine naturel.

Le Rhône est un axe majeur de déplacement des personnes mais aussi de la biodiversité. Couloir migratoire, réservoir de biodiversité, corridor écologique, ce fleuve est l'axe central du territoire étudié mais aussi du fonctionnement écologique de la Vallée du Rhône.

Les périmètres d'inventaires écologiques

Le territoire étudié est concerné par des périmètres d'inventaires écologiques définis par l'Etat. Ces périmètres sont définis par l'appellation « Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique » (ZNIEFF).

36 zones sont recensées sur le territoire étudié :

Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I :

Code	Nom de la ZNIEFF
820031495	<i>Vallons en rive droite du Rhône entre sainte colombe et Condrieu</i>
820030501	<i>Vallon de Gerbole</i>
820032303	<i>Landes, prairies, pelouses, éboulis et boisements des crêts du Pilat</i>
820030248	<i>Ile de la platière</i>
820032017	<i>La Varèze</i>
820031506	<i>Gorges de Malleval</i>
820031503	<i>Vallons du Régrillon et de la Valencize</i>
820030561	<i>Vallée de la Sanne</i>
820030246	<i>Ile du Beurre et île de la Chèvre</i>
820032302	<i>Forêt de la combe de vert</i>
820032311	<i>Bocage et ruisseaux des hauts de Pélussin</i>
820030994	<i>Vallon de Limony</i>
820030056	<i>Ile de la sainte et restitution de sablons</i>
820030534	<i>Forêt de grand bois</i>
820031505	<i>Combe de la petite gorge</i>
820031508	<i>Ravin et landes sèches du vérin</i>
820031504	<i>Combe de Montélier</i>
820030966	<i>Ruisseau de Vergelet</i>
820030914	<i>Ruisseau de Mallet</i>
820030247	<i>Roselière et ruisseau de Malessard</i>
820031517	<i>Pelouses de Montlis</i>
820031496	<i>Ravin de l'alleau</i>
820031502	<i>Ravin de Morquenat</i>
820031489	<i>Ravin du Colombier</i>
820031500	<i>Ravin de Berlandon</i>
820030330	<i>Prairies humides des sables</i>
820031501	<i>Ravin de Verlieux</i>
820031498	<i>Ravin du Solon</i>
820030524	<i>Les Eynauds</i>
820030536	<i>Le lac des Brosses</i>

Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II :

Code	Nom de la ZNIEFF
820000351	<i>Ensemble fonctionnel forme par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales</i>
820004947	<i>Ensemble des vallons du Pilat rhodanien</i>
	<i>Corniche du Rhône et ensemble des vallons rhodaniens de St Pierre de Bœuf à</i>
820030923	<i>Tournon</i>
820002651	<i>Crêts du Pilat</i>
820000350	<i>Ensemble fonctionnel formé par la Varèze et ses affluents</i>
820002647	<i>Contreforts septentrionaux du massif du Pilat</i>

Les périmètres de protection contractuelle : Natura 2000.

Le territoire étudié est également concerné par des périmètres de protection contractuelle *Natura 2000* répartis en deux catégories : la directive « oiseaux » et la directive « habitats »

La Directive « Habitats »

Code	Nom des sites Natura 2000
FR8201663	<i>Affluents Rive Droite du Rhône</i>
FR8201749	<i>Milieux Alluviaux et Aquatiques de l'île de la Platière</i>
FR8201760	<i>Crêts du Pilat</i>
FR8202008	<i>Vallons et Combes du Pilat Rhodanien</i>

La Directive « Oiseaux »

Code	Nom du site Natura 2000
FR8212012	<i>île de la Platière</i>

L'île de la Platière est un réservoir de biodiversité : ont été recensées sur l'île de la Platière, d'une superficie de 483,30 hectares, 11 espèces d'intérêt communautaire, dont 5 poissons, 3 insectes (Lucane cerf-volant et, beaucoup plus rares, la Cordulie à corps fin et l'Agrion de Mercure) et 3 mammifères : le Castor et de façon exceptionnelle la Loutre et le Vespertilion à oreilles échanquées.

Parc naturel régional du Pilat.

Le Parc Naturel régional du Pilat d'une superficie de 70 000 hectares est présent sur la rive droite du Rhône.

Zones humides.

Il n'y pas de zone humide d'importance à l'international au titre de la convention de RAMSAR. Néanmoins, des zones identifiées comme humides sont présentes dans l'ensemble du territoire étudié. La majorité est située dans des périmètres d'inventaire ou de protection.

Arrêtés préfectoraux de protection de biotope.

3 arrêtés préfectoraux de biotope viennent renforcer les mesures de protections environnementales sur le territoire étudié :

Arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)

Code	Nom des APPB
FR3800232	<i>Ile du Beurre et Ile de la Chèvre</i>
FR3800412	<i>Combe de Montéliér</i>
FR3800431	<i>Ripisylve de Chonas-l'Ambellan</i>

L'Arrêté préfectoral de protection de biotope « Combe de Montéliér » est présent sur la commune de Chavanay. D'une superficie de 56,07 hectares, ce remarquable ravin rhodanien est celui montrant le plus grand intérêt écologique sur la vallée du Rhône car de nombreuses espèces faunistiques et floristiques y ont été observées : Orchis bouc et l'Achillée tomenteuse pour la flore et Grand-Duc d'Europe, l'engoulevent d'Europe, Pachyure étrusque, lézard hispanique ou encore la Genette pour la faune.



Point de vue sur le Rhône au niveau de la Platière (Begeat, 2021)

L'Arrêté préfectoral de biotope de « Tupin-et-Semons pour l'île au Beurre et l'île de la Chèvre » couvre un territoire d'une superficie de 150,39 hectares. Ce site se distingue par la présence de nombreuses espèces hygrophytes protégées comme le Triton palmé, le balbuzard pêcheur, la Lindernie couchée ou le castor d'Europe.

3.4.2 Contraintes du territoire pour la biodiversité.

De nombreux facteurs participent à la dégradation des habitats et milieux naturels, la plus importante étant la pression foncière sur les milieux, en particulier sur les espaces non protégés et les espaces agricoles. L'artificialisation croissante des sols et la diminution de la qualité et de la quantité de pédofaune avec l'utilisation de produits phytosanitaires participent à la régression des milieux agricoles et naturels.

Les milieux humides sont menacés avec le recalibrage des cours d'eau, la pollution et le développement des espèces invasives.

Positionnement de la centrale nucléaire

Aujourd'hui, la centrale nucléaire de St-Alban-St Maurice n'est pas directement concernée par des mesures de protection de l'environnement. Cependant, les espaces naturels inventoriés et protégés sont situés dans l'aire d'influence potentielle de la centrale.



Le CNPE vue depuis les rives de Chavanay (Photo Begeat, 2020)



Le CNPE dans son environnement agricole, à Saint Maurice l'Exil (Begeat, 2020)

3.5 L'agriculture.

Au-delà de la production vivrière, l'agriculture joue un rôle direct sur l'entretien des paysages, la gestion des risques naturels, le maintien de connexions écologiques. Ses effets sont le plus souvent positifs mais peuvent parfois engendrer des risques et pressions selon les contextes et pratiques des exploitants. L'agriculture participe ainsi directement au dynamisme économique et au rayonnement du territoire à travers une grande variété d'espaces agricoles et des productions de qualité disposant d'une forte notoriété (viticulture, arboriculture, élevage, etc.).

Avec 36,8% de sa superficie concernée par l'agriculture, le territoire étudié est marqué par la diversité des productions : céréales, bovins, caprins, arboriculture, viticulture, maraichage, etc. (Figure 14).

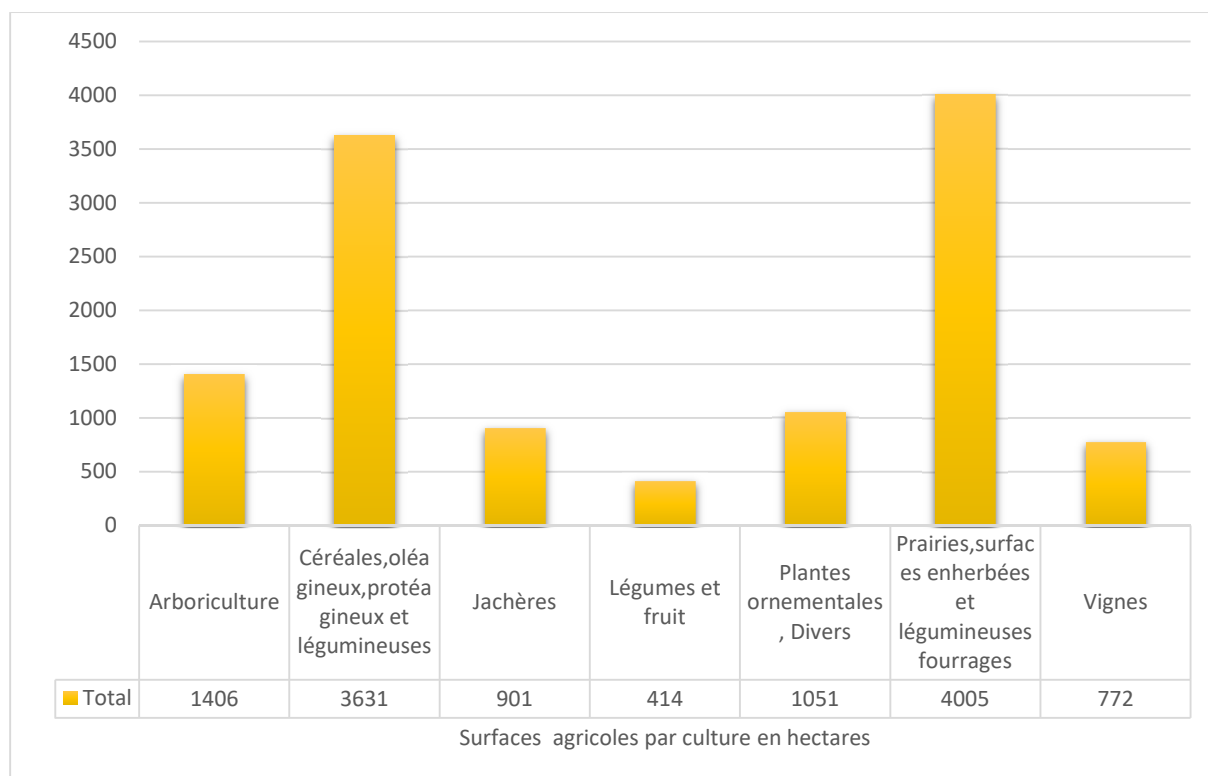


Figure 14 : Surfaces agricoles par cultures dans un rayon de 10 km autour du CNPE [5]

À titre de comparaison, la figure 15 présente les surfaces agricoles de la région Auvergne-Rhône-Alpes :



Figure 15 : Surfaces agricoles de la région Auvergne-Rhône-Alpes [6]

Il sera difficile de comparer les surfaces agricoles par culture en France métropolitaine (Figure 16) avec la zone d'étude, au regard du terroir diversifié et des modes de productions agricoles multiples. Toutefois, le territoire se démarque par la mixité de ses productions agricoles corrélées à sa géographie : l'arboriculture le long de la vallée, la viticulture sur les coteaux orientés à l'est, les plaines céréalières dans le Roussillonnais, les pâturages en altitude.

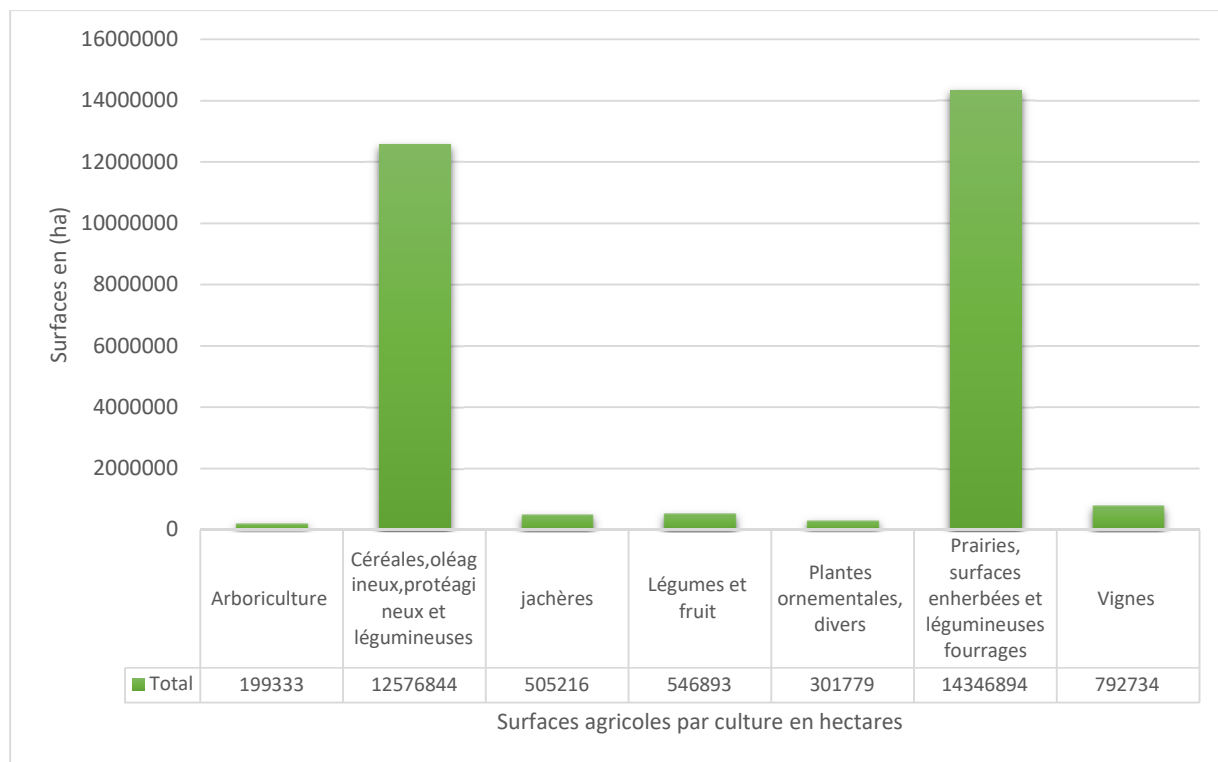


Figure 16 : Surfaces agricoles par culture en France métropolitaines [7]



Vue de la centrale de Saint-Alban (crédit photo Begeat, 2020)

3.5.1 Les régions agricoles.

Le territoire étudié compte 5 régions agricoles (Figure 17) :

- Le plateau du Haut et Moyen Vivarais
- La vallée du Rhône
- Les Monts du Pilat
- La zone fruitière et viticole du Lyonnais
- Le Bas-Dauphiné

La carte de la figure 17 représente les surfaces agricoles par régions agricoles, communes et types de cultures.

Les Monts du Pilat.

Sur la rive droite du Rhône, la région agricole principale est la région « Les Monts du Pilat » où se trouvent majoritairement des prairies, des surfaces enherbées et des légumineuses fourragères. L'élevage caprin et bovin y est concentré.

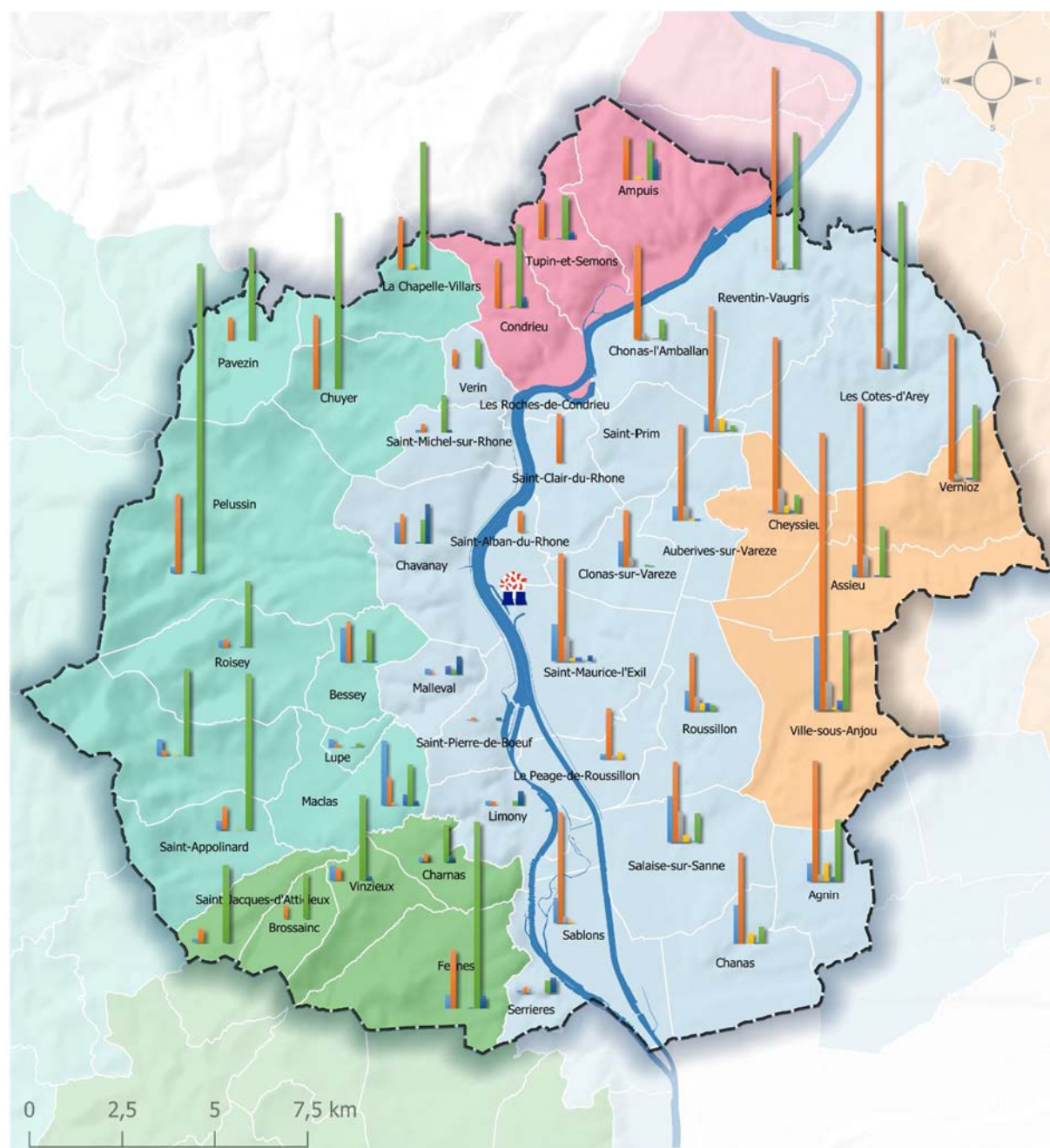
La Vallée du Rhône.



Utilisant le relief de la rive droite, les domaines viticoles se sont implantés sur des restanques contribuant à façonner le paysage de la vallée du Rhône.

↔ Coteaux viticoles présents sur la rive droite du Rhône [3]

Les régions agricoles « Vallée du Rhône » et « Bas-Dauphiné », en rive gauche sont composées de reliefs plus aplatis qu'en rive droite avec des plaines et de petites collines qui facilitent l'implantation de grandes surfaces agricoles. Les exploitations sont principalement tournées vers les productions céréalières, d'oléagineux, de protéagineux et de légumineuses. De nombreuses jachères permettant la rotation des cultures et la régénération des sols sont en place dans ces régions.



Régions Agricoles (RA) d'Auvergne-Rhône-Alpes

- BAS-DAUPHINE
- MONTS DU PILAT
- PLATEAUX DU HAUT ET MOYEN VIVARAIS
- VALLEE DU RHONE
- ZONE FRUITIERE ET VITICOLE DU LYONNAIS

Surface agricole utile en hectare par type de culture

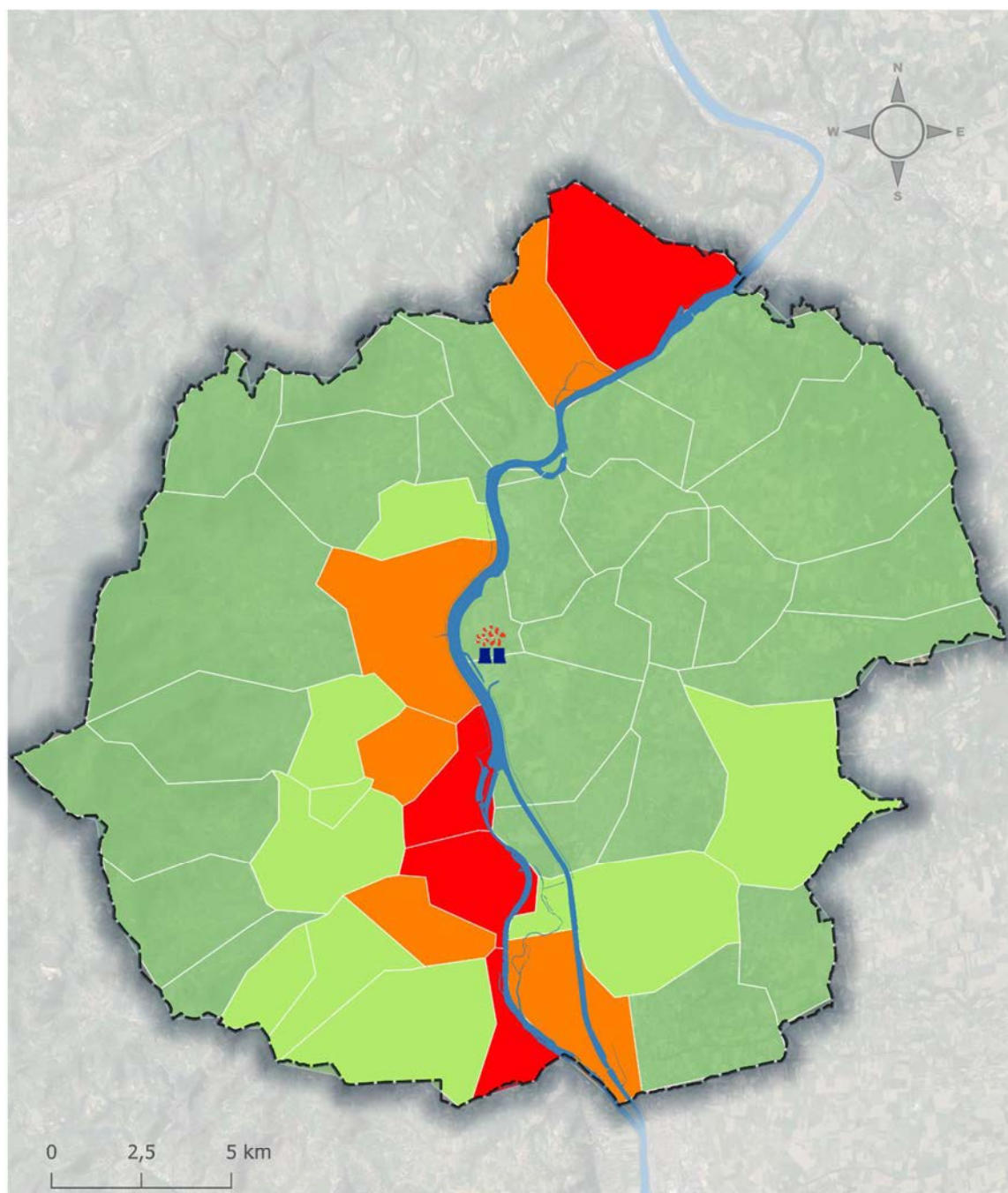
- Arboriculture
- Céréales, oléagineux, protéagineux et légumineuses
- Jachères
- Légumes et fruit
- Plantes ornementales, Divers
- Prairies, surfaces enherbées et légumineuses fourrages
- Vignes

Source : irsn

begeat
les solutions d'urbanisme

Figure 17 : Les surfaces agricoles par commune par type de culture (Begeat, 2021)

La carte de figure 18, issue du Recensement Général Agricole (RGA, [8]), présente la part des exploitations ayant un signe de qualité par commune.



□ Territoire étudié

Part des exploitations ayant un/des produit(s) sous signe de qualité

- <25%
- 25 à 50 %
- 50 % à 75 %
- > 75 %

begeat
les solutions d'urbanisme

Source : Recensement Agricole 2010, Traitement BLEZAT Consulting

Figure 18 : Part des exploitations ayant un signe de qualité par commune [8]

3.5.2 Une forte pratique de la culture vivrière.

La raison essentielle évoquée pour justifier le comportement d'autoconsommation est la meilleure qualité des produits. Cette envie de consommer mieux et local a été exacerbée par la pandémie liée à la Covid-19. Passant d'une « envie » de goût et de qualité des produits, à une idée de « besoin » de produire pour se nourrir (peur du manque, recherche d'économie, réappropriation de son jardin). Ainsi, consommer ce que l'on a soit même produit séduit de plus en plus. Le nombre et la taille des potagers familiaux semblent avoir augmenté en 2020. Cette tendance nationale s'est amplifiée à la suite du confinement.

D'après [9], on estime qu'en France, 50m² de surface de potager seraient suffisants pour répondre aux besoins d'une personne. Une surface de 100m² pourrait fournir des légumes pour une famille de 4 personnes une bonne partie de l'année. L'engouement des Français pour les jardins, qu'ils soient privés ou collectifs, est réel et s'observe dans chacune des enquêtes alimentaires réalisées précédemment. En effet, 44 % des retraités jardinent et chez les actifs, 93 % des agriculteurs (de 55 à 65 ans) possèdent un jardin alors que seuls 40 % environ en possèdent chez les ouvriers ou artisans et moins de 30 % chez les cadres et les employés [10]. Dans le cadre de l'étude alimentaire [1], la surface moyenne d'un potager des familles enquêtées est de 325 m².

Le territoire étudié compte 60 hectares de potagers répartis sur les 45 communes (Figure 19), soit une moyenne de 1,3 hectare par commune.

En prenant, en compte ces 2 estimations et avec une population sur le territoire étudié de 84 712 habitants, la surface des potagers permettrait de répondre aux besoins annuels de 1,4 à 3% de la population du territoire étudié.

L'autonomie alimentaire du territoire étudié (en se basant uniquement sur les potagers), nécessiterait une superficie dédiée aux potagers comprise entre 2 118 et 4 235 hectares soit environ 5% de la surface total du territoire.

L'intérêt de la mutualisation des potagers afin de réduire les surfaces d'exploitation nécessaire, prend ici tout son sens.

À noter que le territoire étudié compte 16 417 hectares d'espaces agricoles. Tous ne sont pas destinés à l'alimentation humaine et encore moins à la consommation directe par la population locale, mais il est intéressant de constater qu'aujourd'hui le territoire dispose des espaces permettant de répondre aux besoins alimentaires de sa population.

La localisation des potagers provient d'un travail précis effectué à l'aide de photo référencement. Afin d'améliorer la lecture et dans un souci de lisibilité, l'ensemble du recensement des potagers effectué sur les communes du territoire étudié (Figure 20) a été assemblé afin d'obtenir la carte de la figure 21 sous forme de données carroyés (de 400m x 400m). Chaque carreau indique la présence à minima d'un potager, à l'inverse l'absence de carreau indique la non-présence de potager. Cette méthodologie permet de localiser finement l'emplacement et la concentration des potagers sur le territoire étudié. Les détails du chiffrage de la répartition des potagers par communes est présenté en annexe 3 p.95.

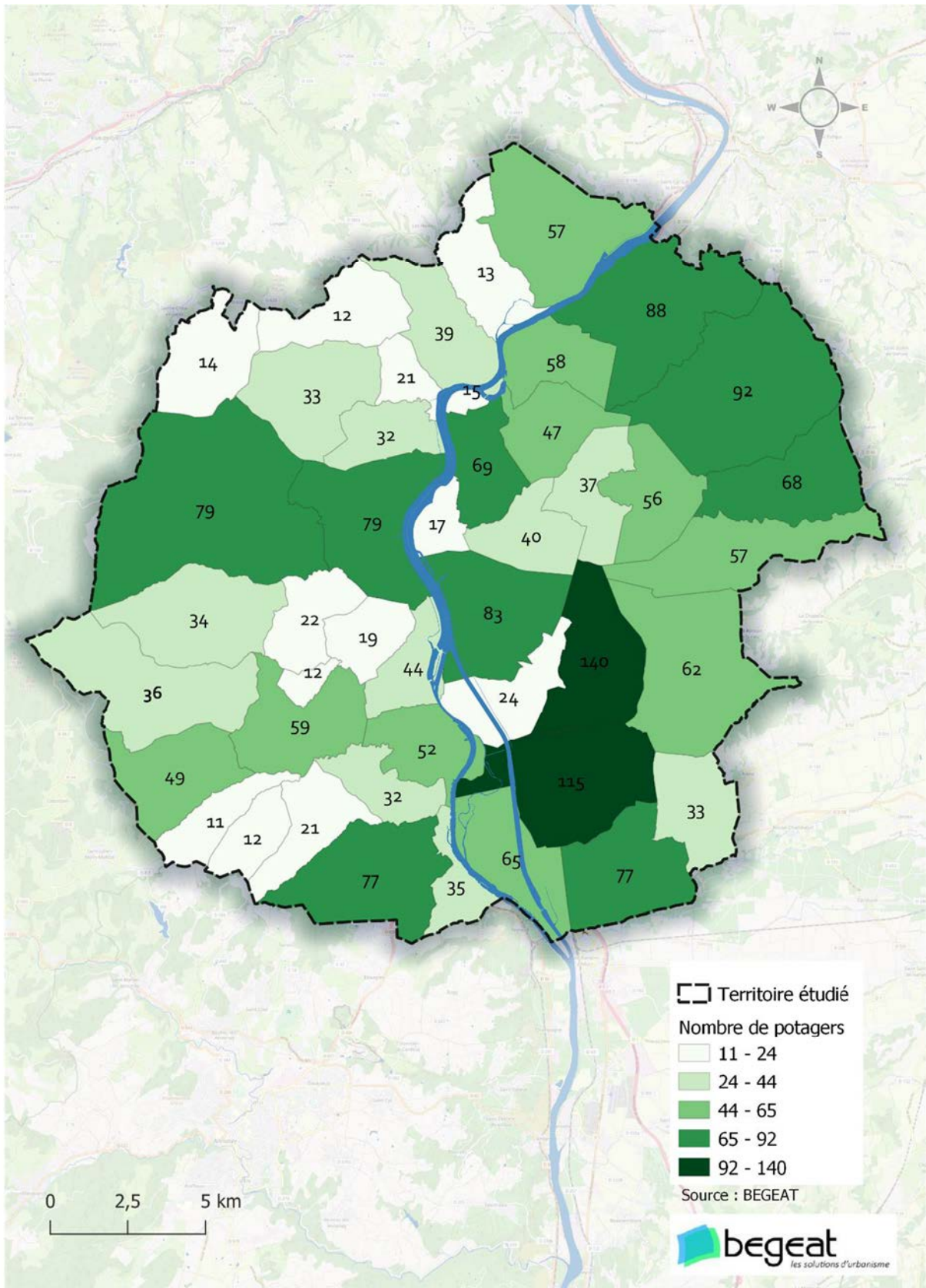


Figure 19 : Nombre de potagers par commune (Begeat, 2021)

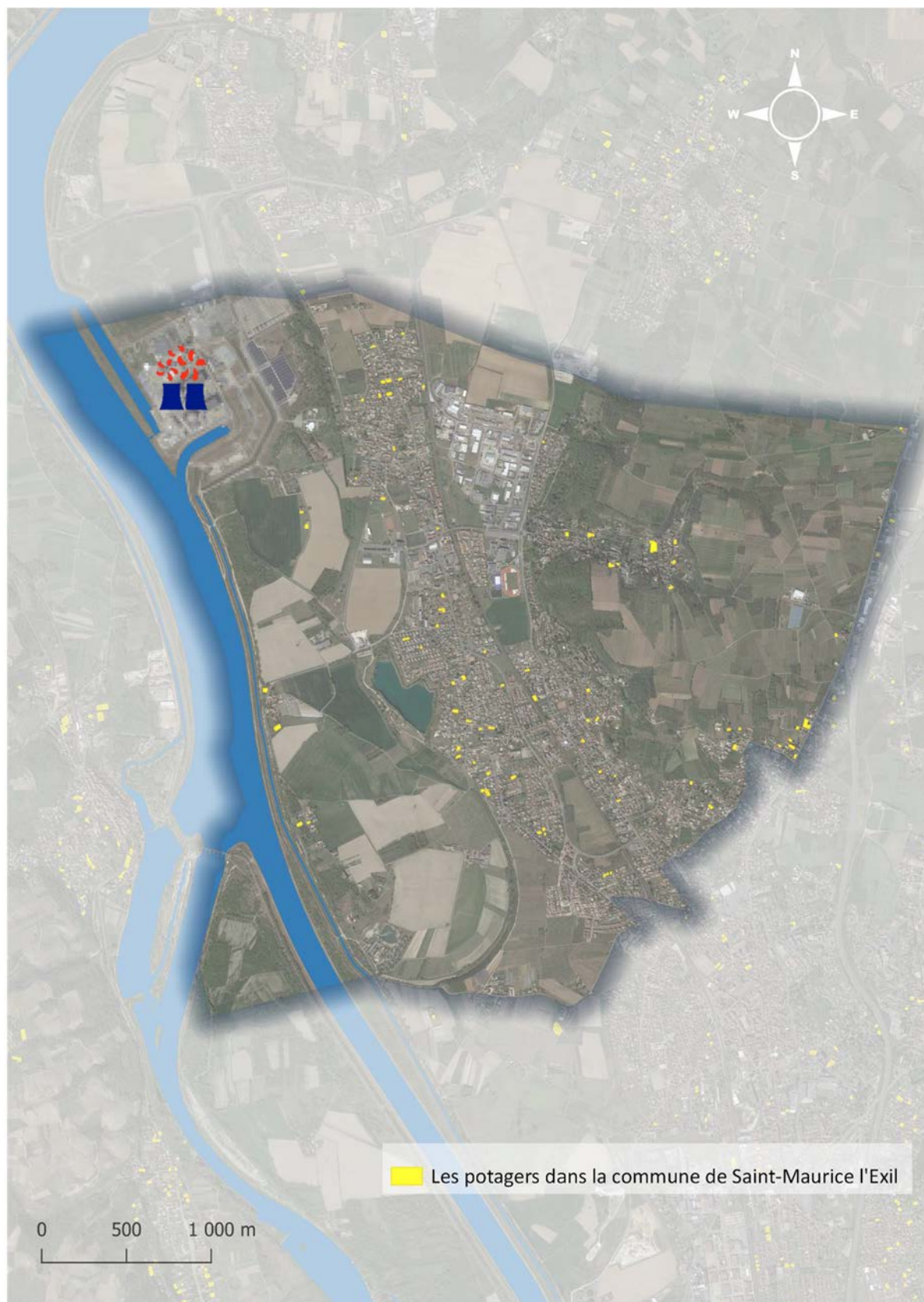


Figure 20 : Les potagers présents au sein de la commune de Saint-Maurice-l'Exil (analyse orthophoto 2021 Begeat, 2021)

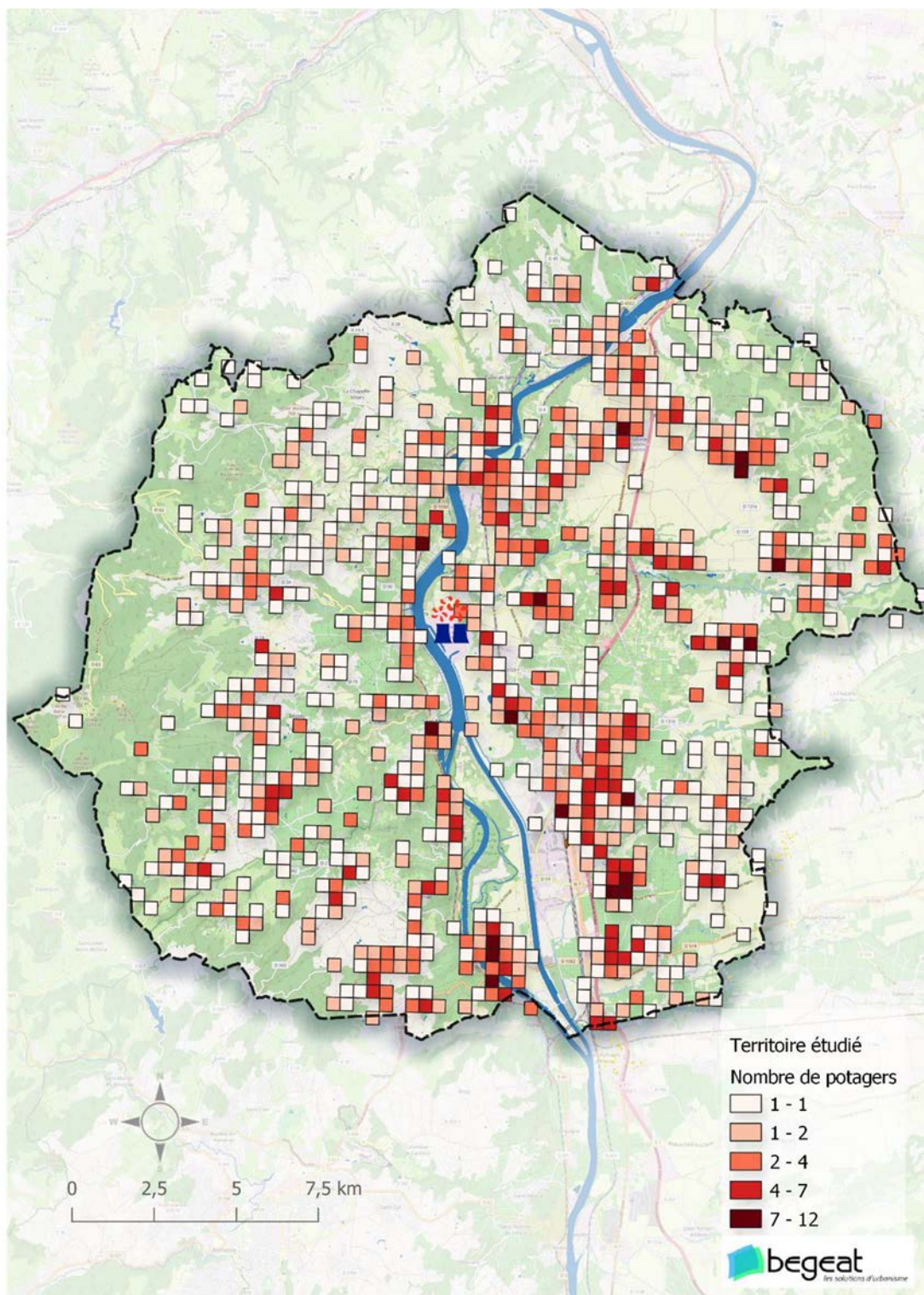


Figure 21 : Répartition des potagers sur le territoire étudié (analyse orthophoto 2021 Begeat, 2021)

Aujourd'hui, la répartition des potagers ne suit pas une logique topographique, culturelle ou environnementale mais une répartition sociale.

Ainsi avec une forte concentration de population en rive gauche, on retrouve une répartition plus importante de surfaces potagères sur ce secteur (Figure 22). Cependant les potagers ont une surface plus réduite.

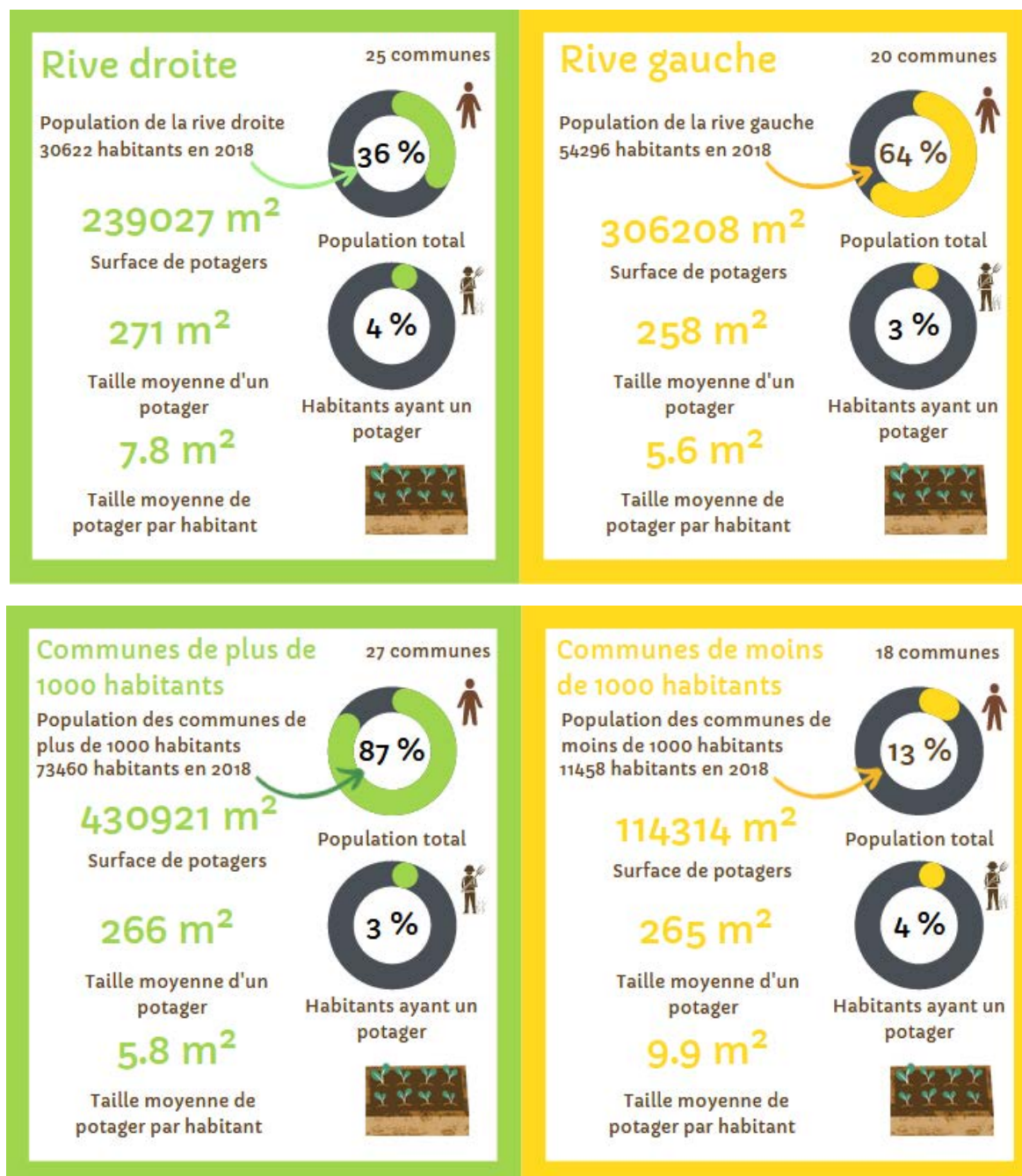
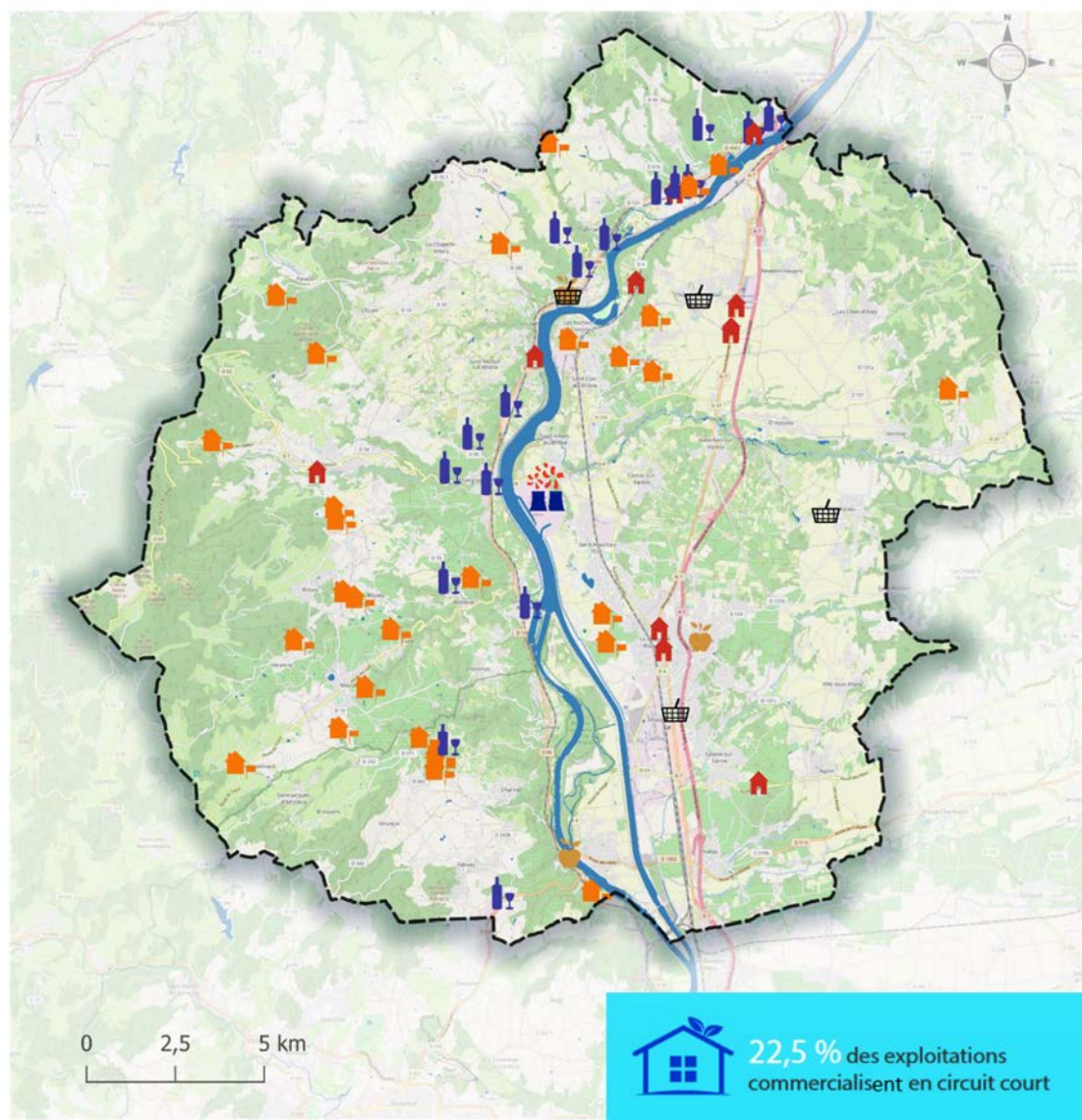


Figure 22 : Répartition des surfaces potagères en fonction de la taille des communes et de la rive (Begeat, 2021)

Il est intéressant d'observer que malgré un nombre d'habitants significativement différent entre les communes de plus de 1 000 habitants et de celles de moins de 1 000 habitants, les potagers sont de taille similaire. La surface potagère par habitant est réduite par deux pour les communes de plus de 1000 habitants. Les jardins partagés font partie de cette identification ainsi que les potagers individuels familiaux. Quelques potagers professionnels peuvent donc avoir été intégrés dans cette analyse visuelle si leur surface était réduite. Les grands champs cultivés, les vastes espaces clairement exploités par de l'agriculture ont été exclus de cette identification.

La figure 23 présente la localisation des principaux points locaux de vente, d'après les informations reçues de la chambre d'agriculture Auvergne Rhône Alpes.

Le territoire est bien doté en points de vente de produits locaux : Les caves viticoles sont localisées au plus proche des coteaux le long de la rive droite du Rhône. Les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) sont présentes essentiellement en rive gauche, alors que les ventes directes à la ferme sont bien plus nombreuses en rive droite.



☐ Territoire d'étude

Points de vente alimentaire

🛒 AMAP

🍷 Cave

🏠 Magasin

🍏 Marché

🏡 Vente à la ferme

begeat
les solutions d'urbanisme

Source : Chambre d'agriculture d'Auvergne Rhône Alpes

Figure 23 : Localisation des principaux points locaux de vente [6]

4 Organisation et fonctionnement urbain du territoire étudié.

4.1 Une population inégalement répartie sur le territoire.

Le fonctionnement urbain du territoire étudié s'appuie sur une structure urbaine historique et ancienne (village médiéval, hameau agricole, pôle industriel...) qui évolue actuellement vers une métropolisation entraînant un étalement urbain et une croissance démographique.

Le SCOT « *Rives du Rhône* », précise que l'ensemble des communes de son territoire enregistre une augmentation soutenue de sa population (plus de 640 habitants supplémentaires par an en moyenne) [3]. La même tendance s'observe sur le territoire étudié, mais pas de manière égale sur l'ensemble du territoire. Ce phénomène se concentre principalement dans la Vallée du Rhône, le long des axes de communication (autoroute, route nationale 7, fleuve, chemin de fer) qui drainent le développement économique et industriel du territoire.

4.1.1 La vallée du Rhône.

Ces communes bénéficient d'une forte attractivité et regroupent aujourd'hui 63% de la population du territoire étudié (Figure 24) :

- Les populations sont présentes à proximité des pôles d'emplois,
- Les grands axes routiers et ferroviaires, ainsi que le développement des technologies de communication (fibres, 4G et 5G, etc.) ont permis de faciliter l'implantation de néo-ruraux,
- Le solde naturel est positif,
- L'augmentation de la population entraîne le développement des équipements structurants (établissements scolaires, centres médicaux, équipements sportifs, etc.),
- Certaines communes présentent un taux négatif d'évolution de la population. Cette tendance pourrait s'expliquer par l'absence de foncier disponible pour de nouveaux logements, une volonté de s'éloigner des pôles urbains, où par la présence des grandes industries et du CNPE.

4.1.2 Les communes rurales.

Ces communes bénéficient d'une nouvelle attractivité et regroupent aujourd'hui 37 % de la population du territoire étudié (Figure 24).

- Ces communes attirent de nouvelles populations qui souhaitent répondre à un besoin de « vivre au vert » ;
- Quelques communes présentent un solde naturel négatif largement compensé par un solde migratoire positif ;
- L'augmentation de la population sera probablement suivie par le développement futur d'équipements structurants (établissements scolaires, centres médicaux, équipements sportifs, etc.).

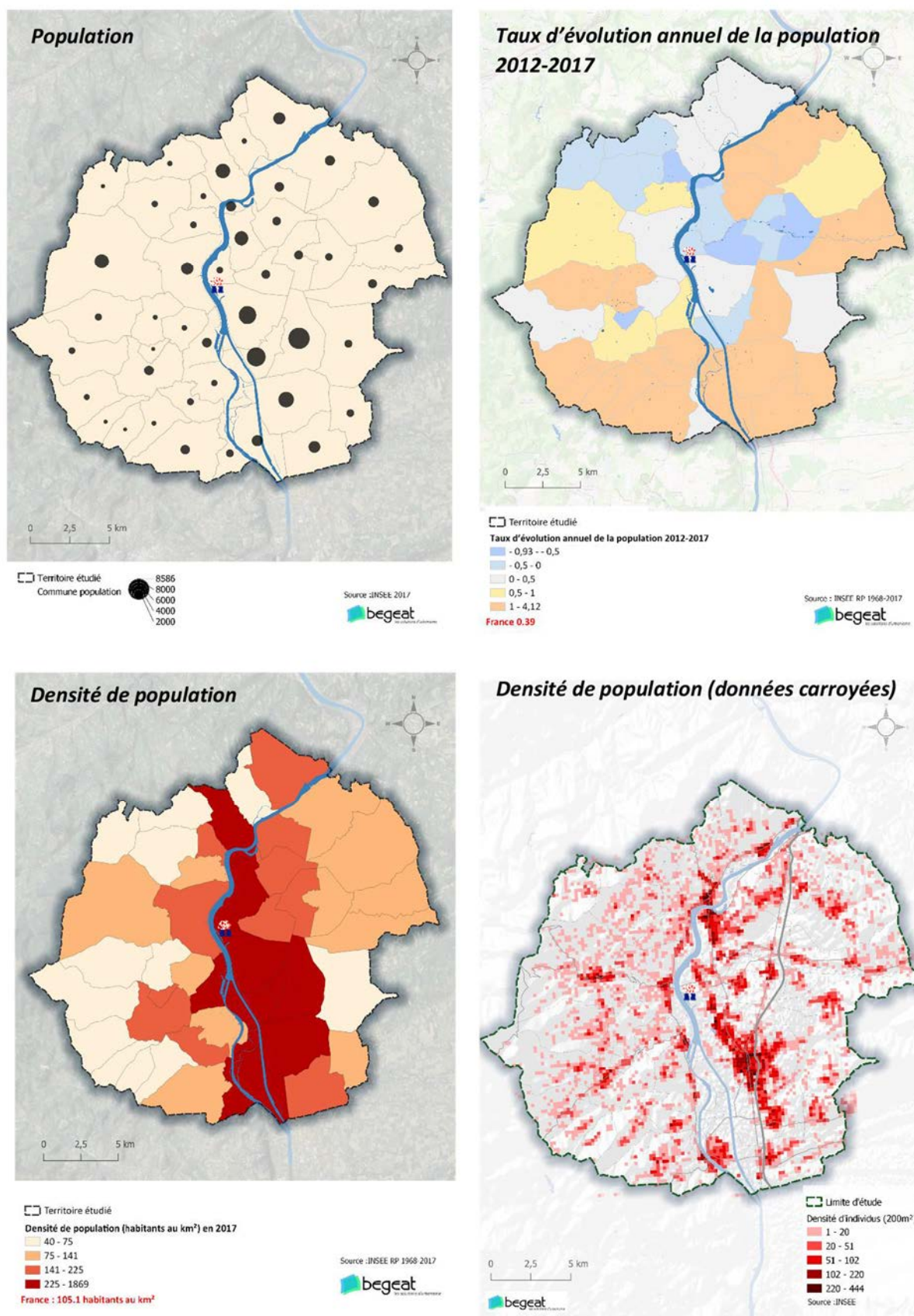


Figure 24 : Cartographies des analyses démographiques [2] - partie 1

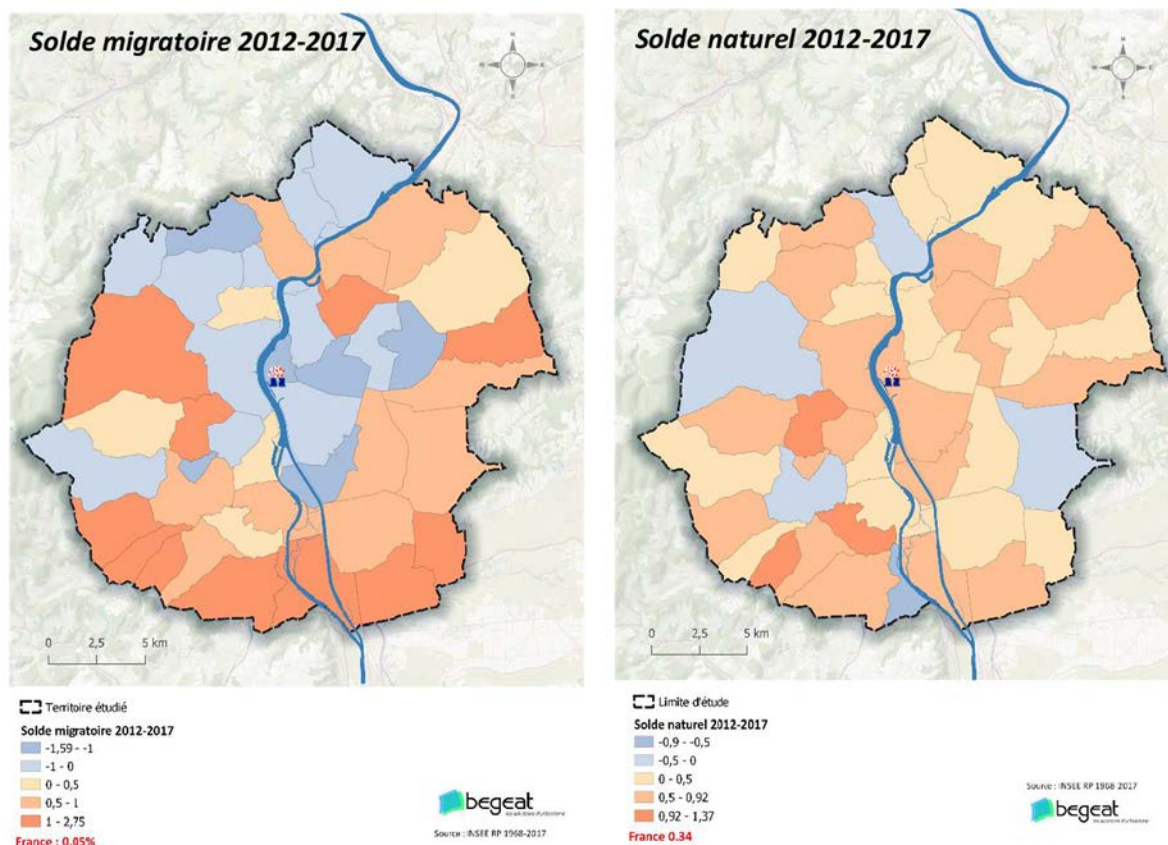


Figure 25 : Cartographies des analyses démographiques [2] - partie 2

L'attractivité du territoire étudié se concentre essentiellement sur le sud (communes situées dans l'aire d'influence d'Annonay et Valence) et le nord-est (communes situées dans l'aire d'influence de Vienne). L'attractivité concerne autant les communes plus urbaines (Salaises, Roussillon) que les plus rurales (Brossainc, St Appolinard, Félines, les Côtes d'Arey, etc.).

4.2 Les déplacements dans et vers le territoire étudié.

4.2.1 Les modes de déplacement.

Les figures 26 et 27 présentent les différents modes de déplacements utilisés sur chaque commune du périmètre étudié. Le véhicule personnel (majoritairement la voiture 85%) reste le moyen de transport le plus utilisé. Cependant, l'utilisation des transports en commun est en nette augmentation, avec l'usage du train en particulier.

Le territoire d'étude compte deux gares :

- Péage-de-Roussillon
- Clair-du-Rhône/ Les Roches-de-Condrieu.

Les usagers du train se déplacent de toutes les communes du territoire étudié et se stationnent à proximité des gares. À noter que les parkings sont saturés. Les pouvoirs publics réfléchissent à la création de nouveaux espaces de stationnement mais aussi à la création de nouvelles gares.

La municipalité de Chavanay réfléchit à l'implantation d'une gare sur la voie de fret présente en rive droite, face à la centrale nucléaire.

La gare SNCF de Péage-de-Roussillon

La commune bénéficie du dynamisme et de l'attractivité de la gare qui connaît une fréquentation forte (ligne TER Avignon-Valence-Lyon). Il s'agit d'ailleurs d'une des seules gares du territoire du SCOT des Rives du Rhône à connaître une fréquentation significative avec 1600 voyageurs par jour (dont 800 en direction de Lyon).

Source : Plan local d'urbanisme Le Péage-de-Roussillon



La gare SNCF de Saint-Clair-du-Rhône



La gare se situe à cheval sur la commune de Saint-Clair du Rhône et les Roches de Condrieu. En semaine, 17 trains circulent en moyenne par jour sur l'axe Marseille-Lyon. Elle enregistre 1050 à 1100 voyageurs.

Source : Plan local d'urbanisme Saint-Clair-de Rhône

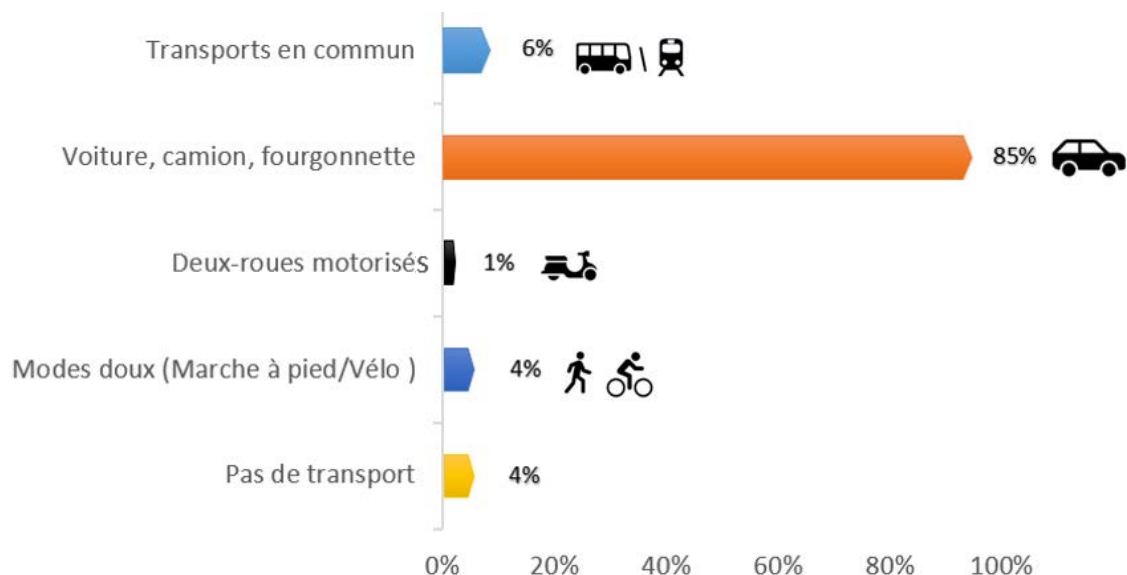
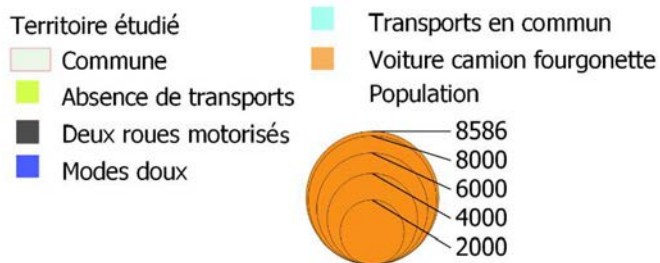
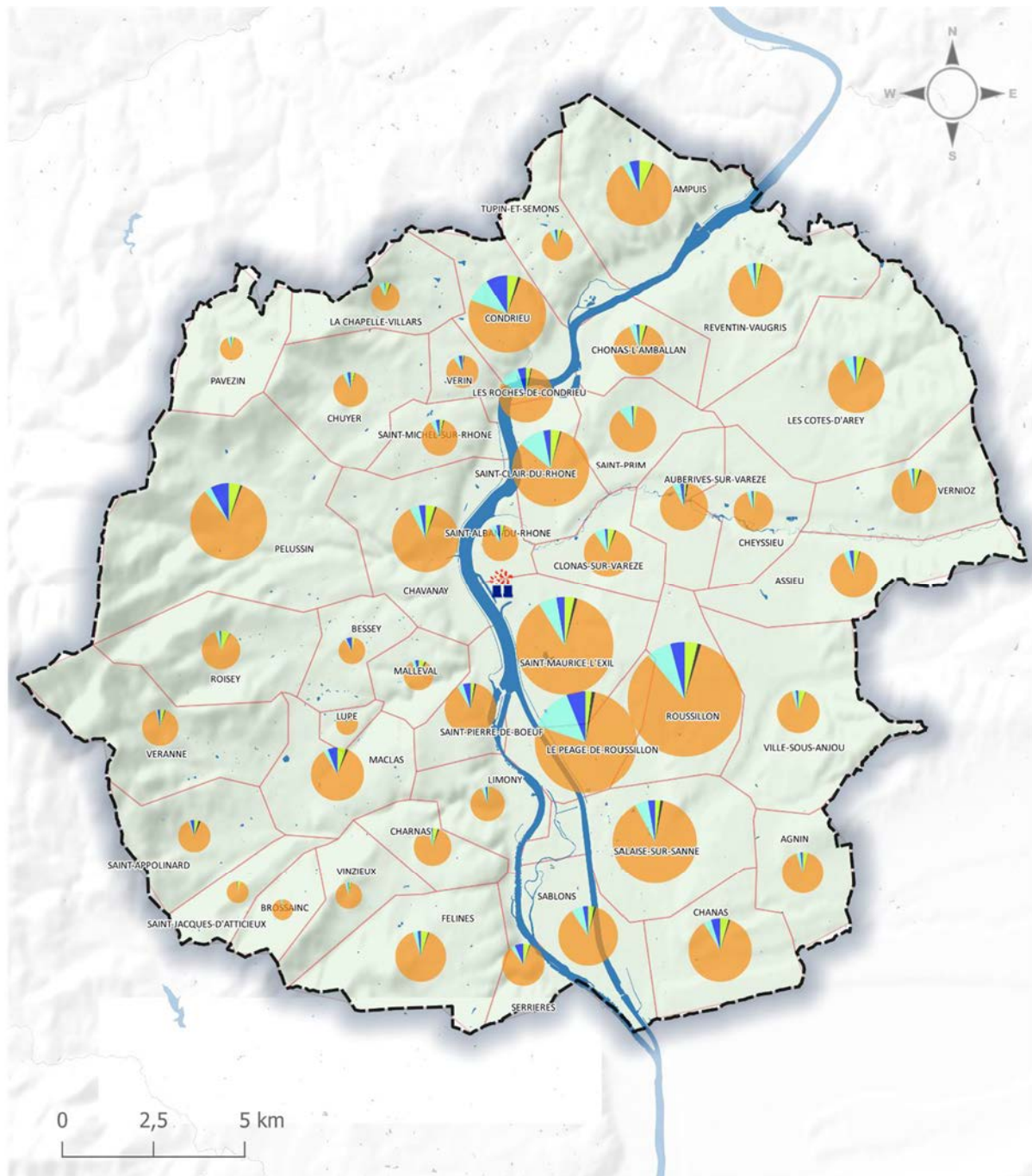


Figure 266 : Répartitions modales des déplacements sur le territoire d'étude du CNPE de Saint-Alban-Saint-Maurice [2]



Source : INSEE
 begeat
 les solutions d'urbanisme

Figure 277 : Les différents modes de déplacements utilisés sur chaque commune [2]

Les infrastructures routières suivent l'axe historique Nord-Sud, le long de la vallée du Rhône en rive gauche. C'est ici que se sont développées la ligne ferroviaire (et les deux gares de voyageurs), la route nationale N7 et l'autoroute A7. En rive droite, une ligne ferroviaire de fret est toujours en activité. Ce tronçon n'est pas ouvert aux voyageurs.

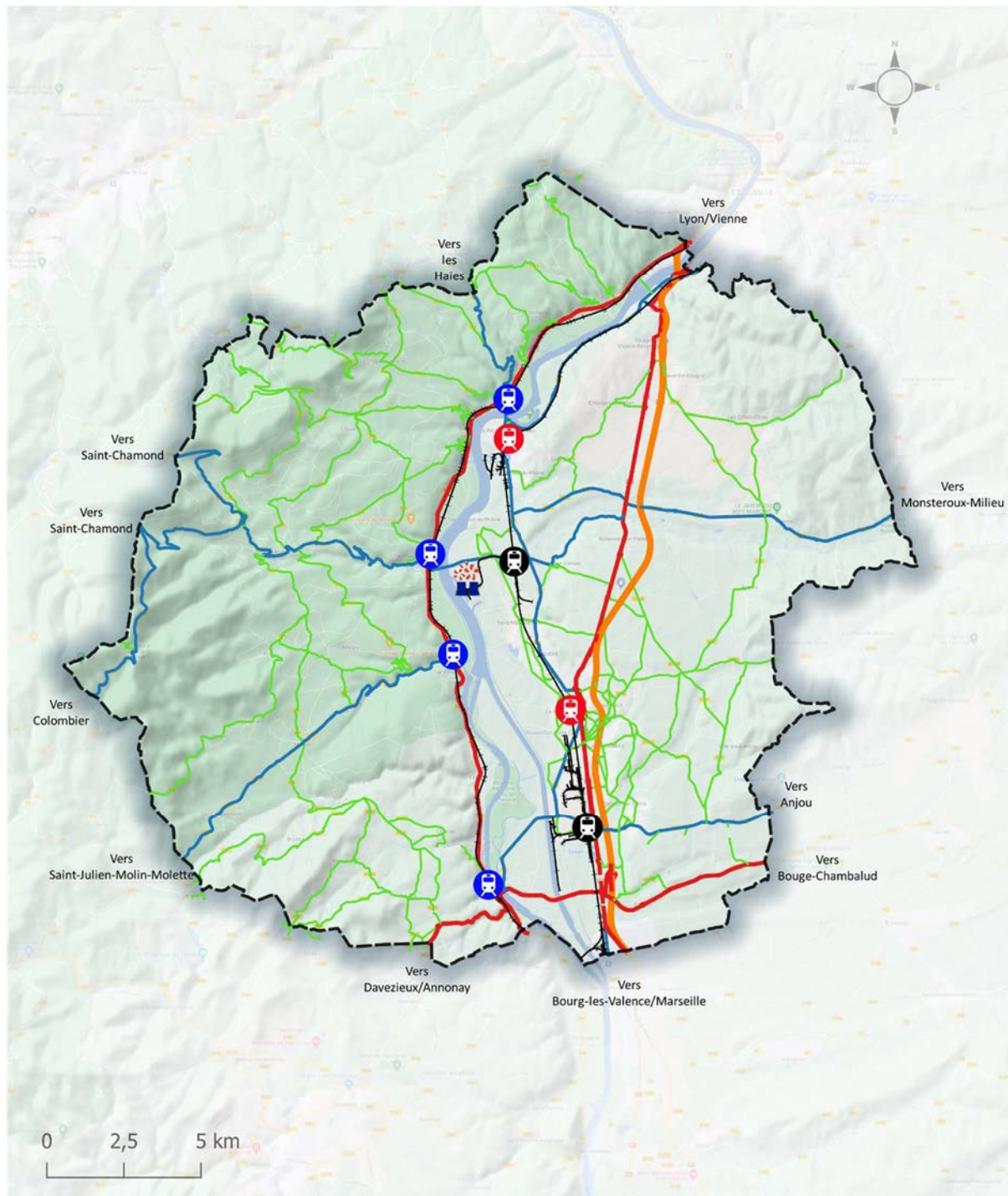


Figure 28 : Hiérarchisation des infrastructures routières [2]

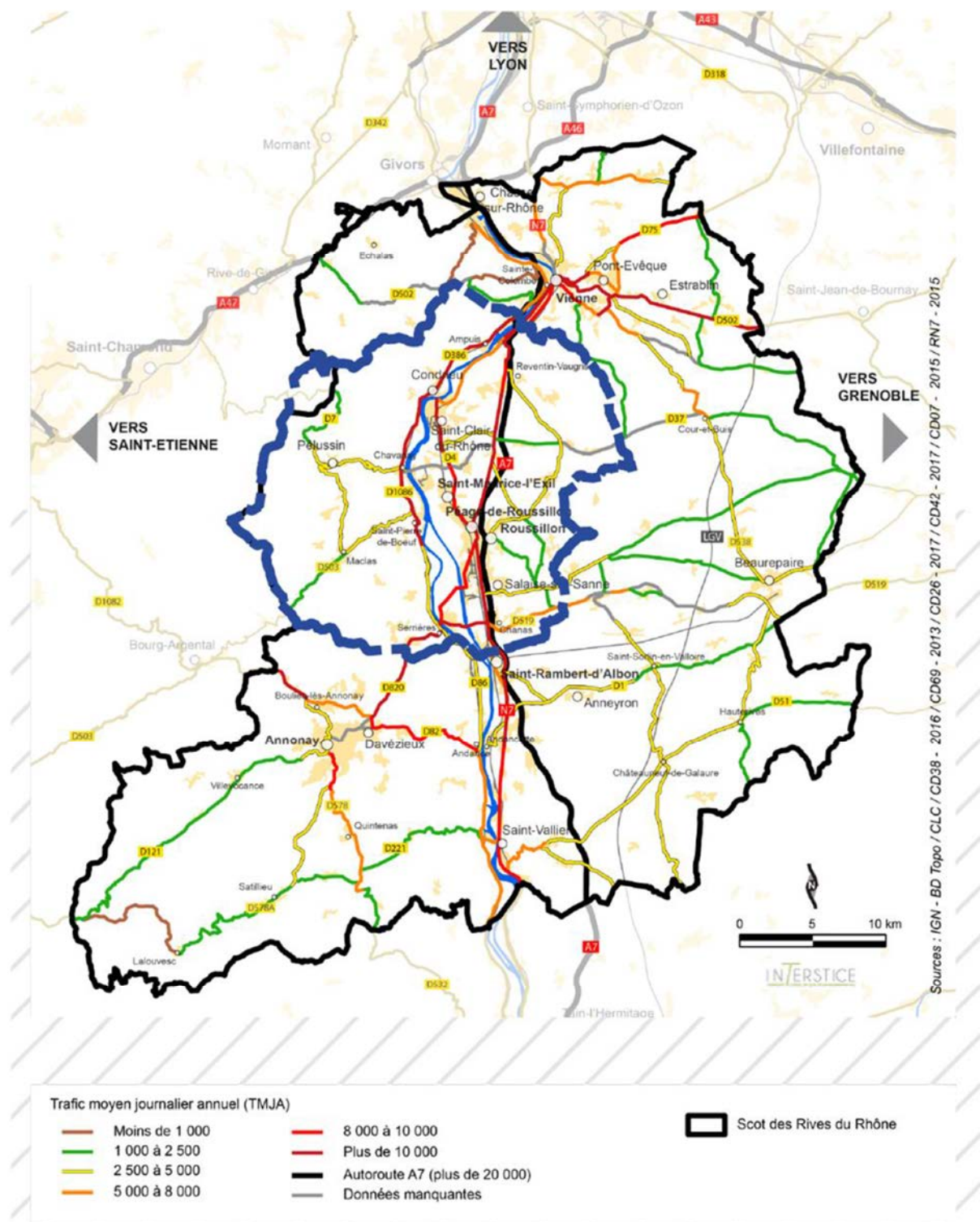


Figure 29 : Trafic moyen journalier annuel [3]

Le territoire est très emprunté car traversé par les plus grands axes routiers nationaux (A7 et N7) en rive gauche. Le trafic moyen journalier annuel¹ est de plus de 20 000 véhicules sur l'A7 et plus de 10 000 véhicules sur la N7. Les voies secondaires, tant en rive droite que gauche, sont également très fréquentées sur les axes reliant les villes les plus importantes (exemple de l'axe Vienne – Chavanay).

¹ Moyenne sur une année du nombre de véhicules circulant sur une section, tous sens confondus, au cours d'une journée

4.2.2 Les flux de déplacements domicile-travail journalier.

La figure 30 présente l'analyse des flux entrants par communes et montre un axe nord-sud domicile-travail très majoritairement emprunté.

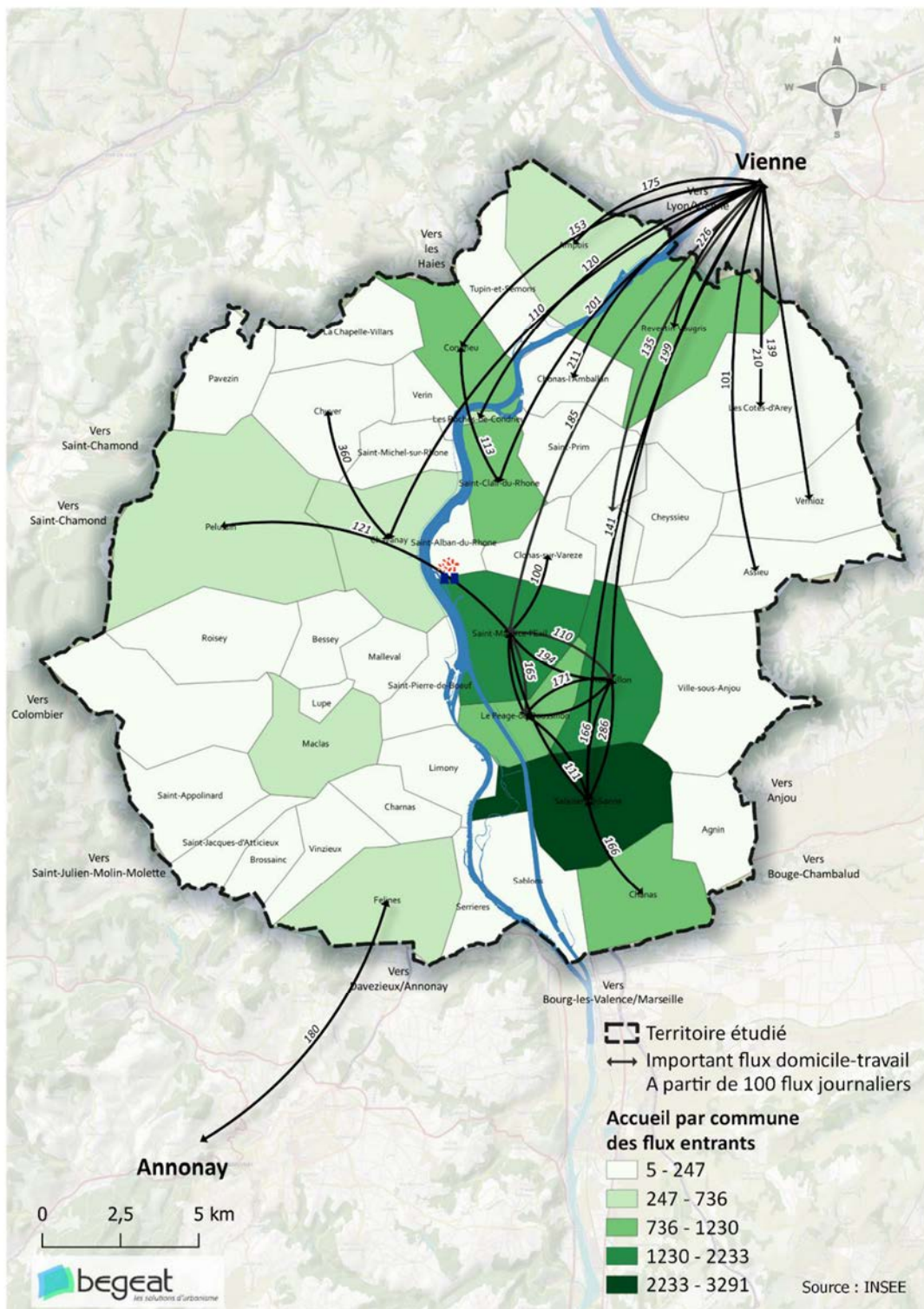


Figure 30 : Analyse des flux entrants par commune [2]

En moyenne :

- 15 % des actifs ayant un emploi travaillent sur leur commune de résidence,
- 85 % des actifs ayant un emploi travaillent hors de leur commune,
 - 34% restent dans le territoire étudié,
 - 51 % en sortent.

En analysant les flux de déplacements domicile-travail, deux pôles d'attraction se distinguent :

1. le premier, dans le territoire étudié, constitué des communes de Salaise-sur-Sanne, Saint-Maurice-l'Exil, le Péage de Roussillon, Roussillon et Chanas. Ces communes concentrent l'essentiel des entreprises, des industries et des pôles commerciaux. Ces activités et établissements nécessitent une grande quantité de travailleurs. Le fonctionnement de ces entreprises, industries et commerces s'appuie sur le bassin local pour l'emploi des salariés. Ce qui explique les flux quotidiens vers ce pôle depuis les communes du territoire étudié.
2. le second pôle est situé en dehors du territoire étudié. Il s'agit des bassins d'emploi de Vienne et de la métropole de Lyon. Tous les secteurs professionnels y sont représentés. Bénéficiant des infrastructures de transport, les actifs du territoire étudié se déplacent aisément vers ces bassins d'emploi. Plus de la moitié des actifs du territoire en sortent quotidiennement. Les populations actives qui sortent du territoire résident majoritairement sur la rive gauche.

Afin de connaître les trajets domicile-travail effectués par l'ensemble des habitants du territoire étudié, un zoom a été effectué sur chacune des communes (Annexe 4 p.98). Dans un souci de compréhension, et de lisibilité, sur les cartes suivantes seuls les flux supérieurs à 15 trajets journaliers sont retenus. L'annexe 5 page 111 détaille des données concernant les actifs de 15 à 64 ans et leur déplacement par communes

L'analyse commune par commune démontre l'attractivité de la commune de Roussillon au sein du territoire étudié, tant rive droite que rive gauche. La rive gauche réceptionne plus de flux de déplacements que la rive droite. Les flux sortant du territoire suivent le Rhône en direction soit du Nord (Vienne, Lyon), soit vers le sud (Annonay, Valence).

4.3 Les équipements commerciaux.

La majeure partie de l'activité commerciale du territoire étudié est située le long de la RN7 (Figure 31). Cette dernière traverse les communes de Salaise-sur-Sanne, Chanas, Roussillon, le Péage-de-Roussillon, Saint-Maurice-l'Exil, Clonas-sur-Varèze et Saint-Clair-du-Rhône.

Le plus important pôle commercial est « My Green 7 » dans lequel se trouvent les grandes enseignes nationales commerciales, qui depuis son ouverture en 2012 à Salaise sur Sanne, bénéficie d'une aire d'attraction qui dépasse les limites du territoire étudié. Ce pôle se développe fortement et renforce son attractivité sur le territoire avec une offre commerciale et de services diversifiée (grandes surfaces alimentaires, d'équipements, de services à la personne et de loisirs).

Le SCOT « Rive du Rhône » hiérarchise les pôles marchands du territoire à l'horizon 2030 comme suit :

- Pôle majeur : Salaise-sur-Sanne,
- Pôles secondaires de rayonnement intercommunal : Saint Maurice l'Exil, Péage de Roussillon, Chanas,
- Pôle relais : Roussillon,
- Pôle de proximité de rayonnement communal : Sablons.

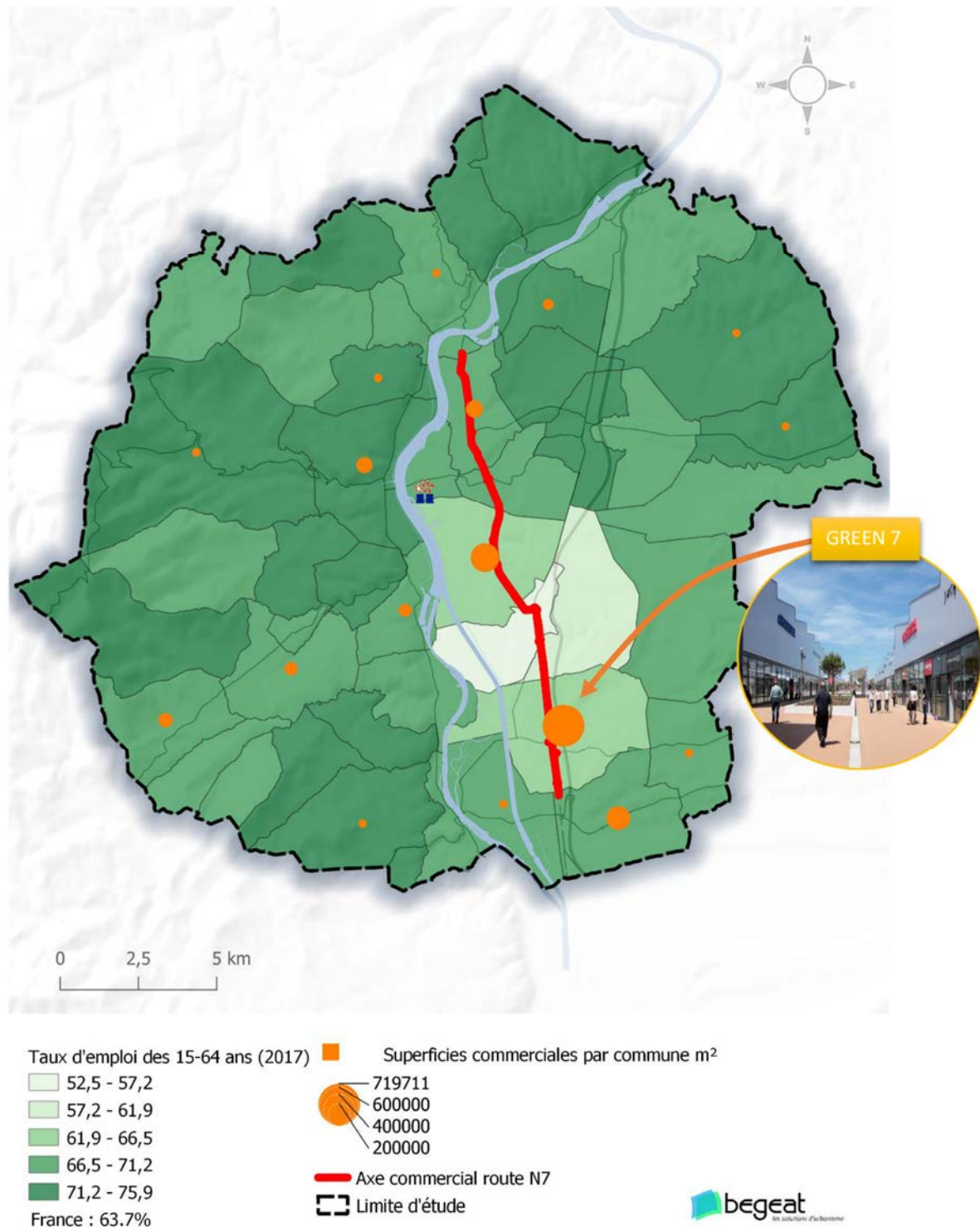


Figure 31 : Superficies commerciales par commune [2]

4.4 Les établissements d'enseignement supérieur.

Le territoire étudié compte 8 collèges et 5 lycées (Figure 32). Le Groupe Scolaire privé (GS) Jeanne d'Arc comprend, outre le primaire, 1 collège et 2 lycées (Général et Pro). La cité de l'Edit comprend 1 collège et 2 lycées (Général et Pro).

Tous les lycées sont situés en rive gauche du Rhône. Il n'y a aucun établissement d'enseignement de troisième cycle (après le Lycée), ce qui implique que les étudiants quittent nécessairement le territoire pour leurs études supérieures. Les établissements les plus proches sont situés à Vienne, Lyon, Saint Etienne.

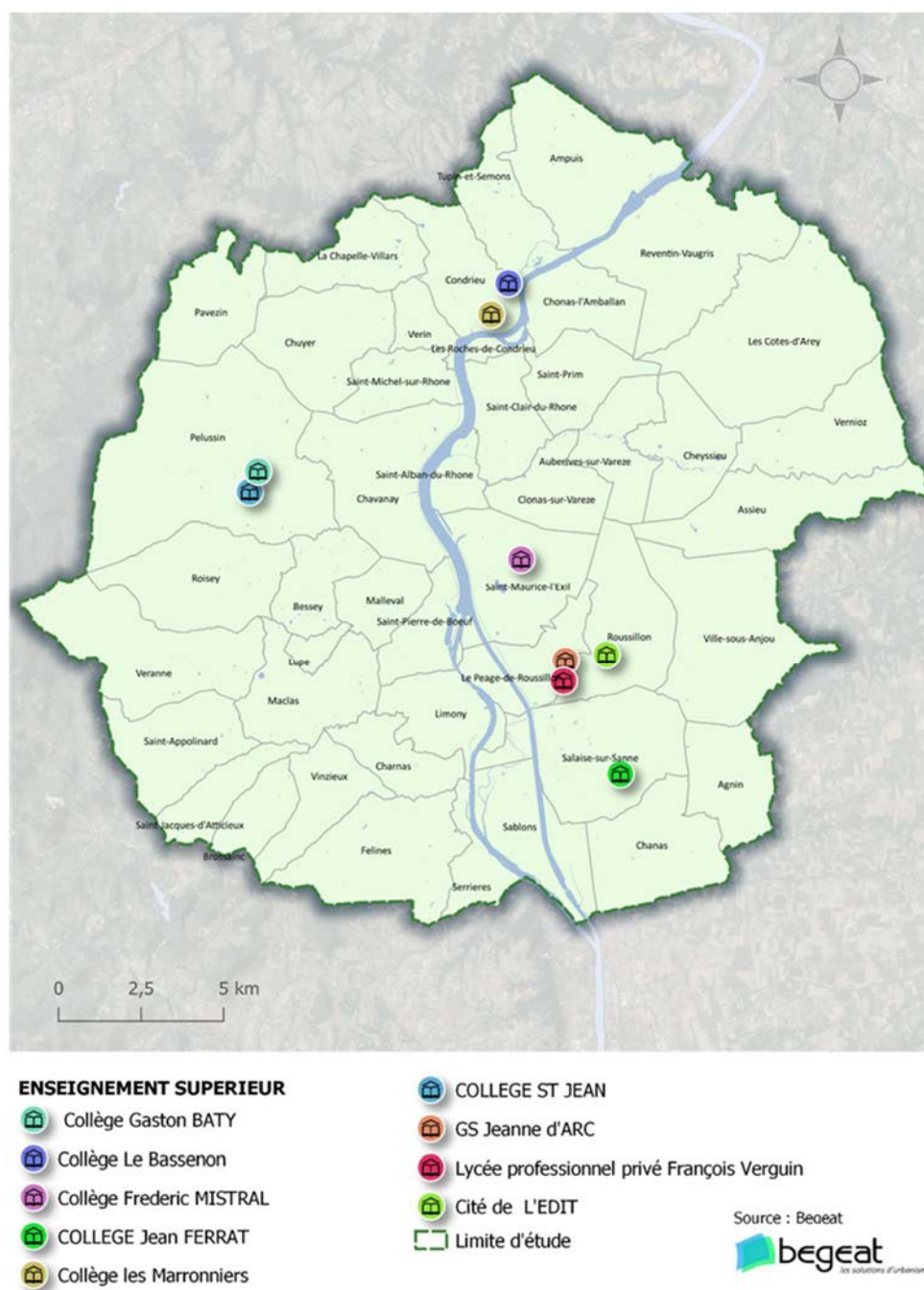


Figure 32 : Localisation des établissements d'enseignement supérieur : collèges et lycées (Begeat, 2021)

Afin de connaître les trajets domicile-travail effectués par l'ensemble collégiens et lycéens du territoire étudié, un zoom a été effectué sur chacun des établissements scolaires (Figure 33).

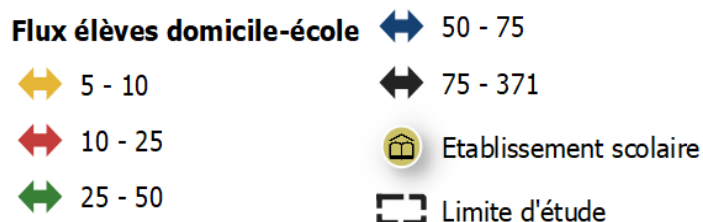
Dans un souci de compréhension et de lisibilité, sur les cartes suivantes seuls les flux supérieurs à 5 trajets journaliers sont retenus.

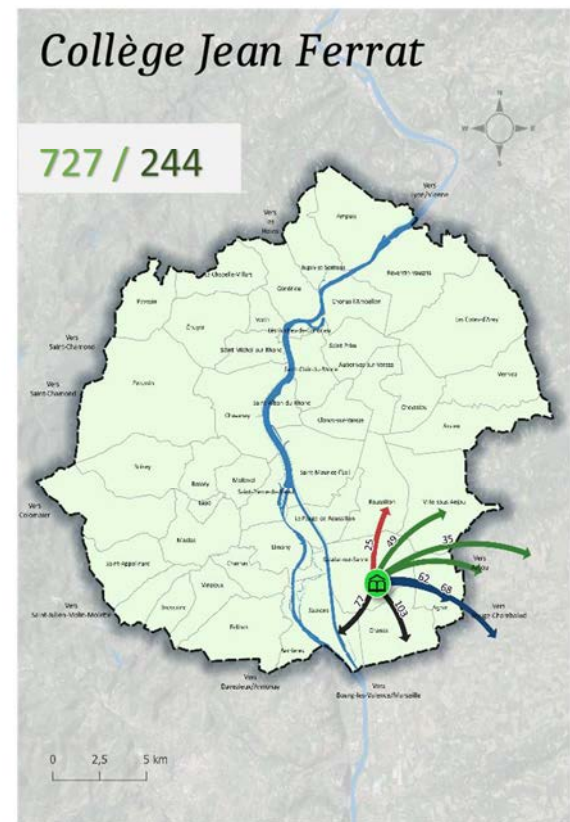
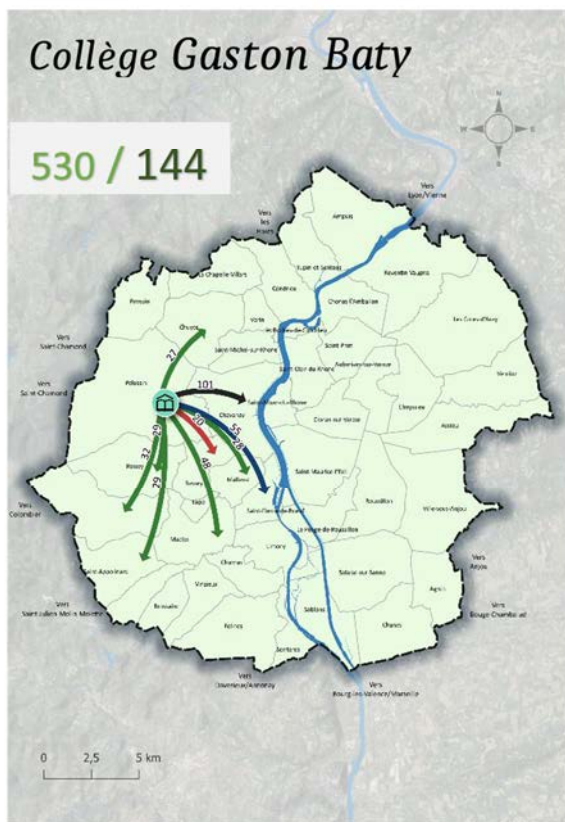
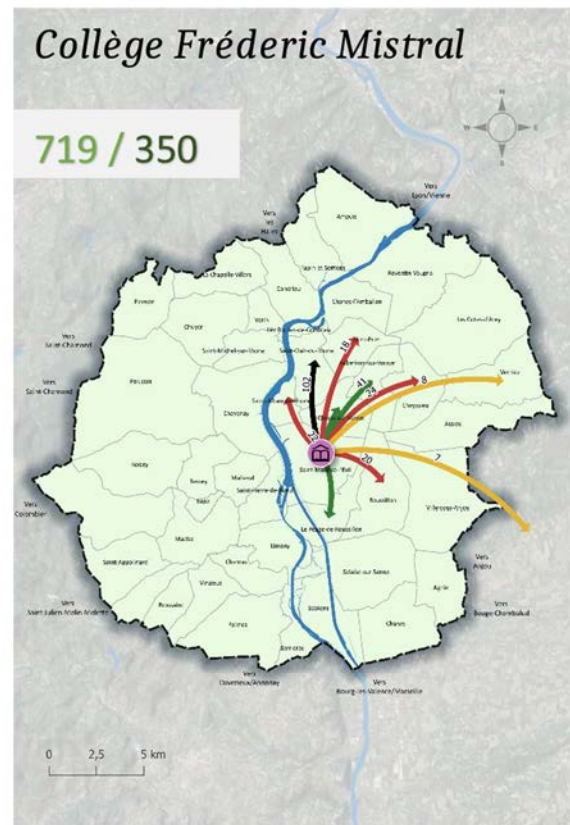
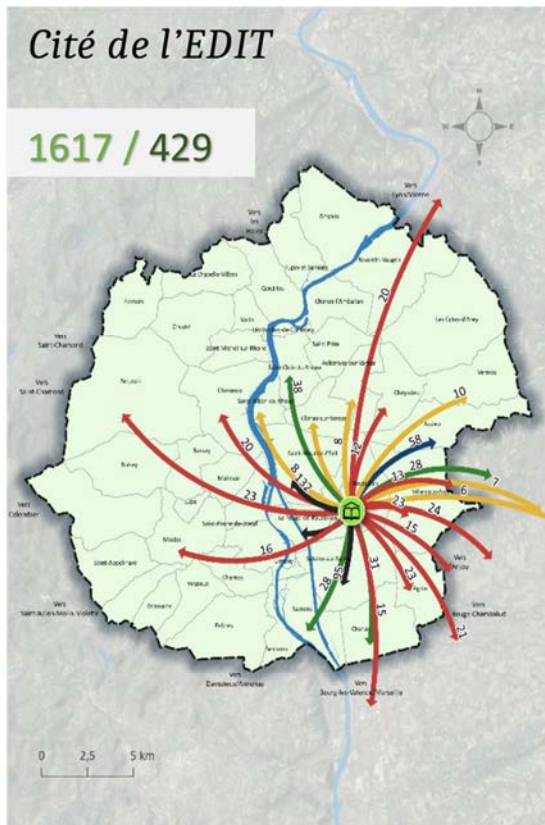
À noter que les cartes de la figure 33 présentent une légende similaire :

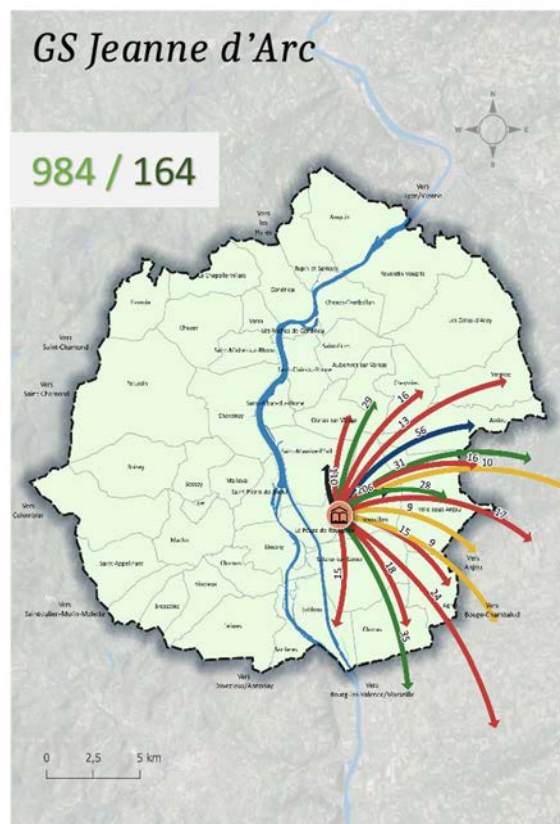
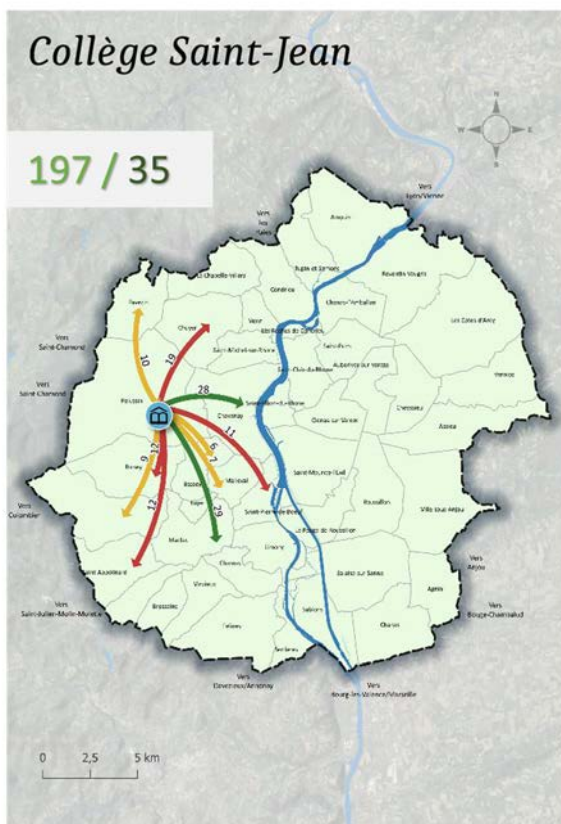
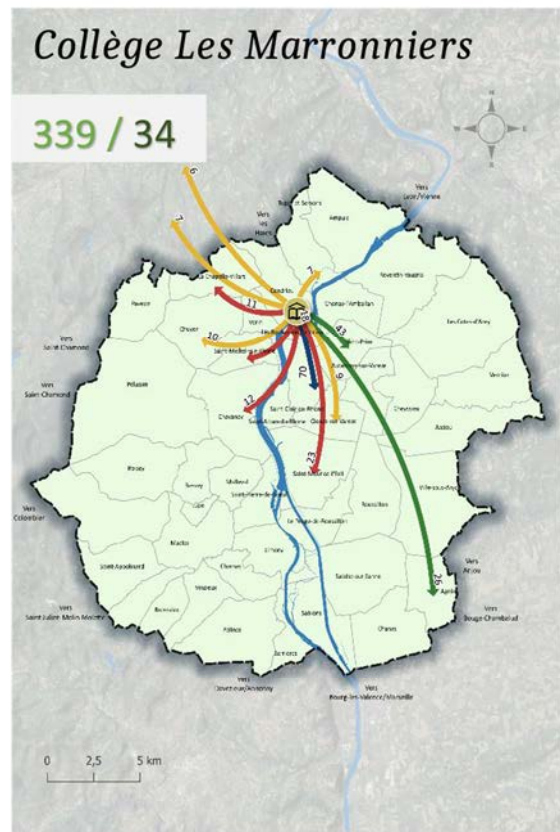
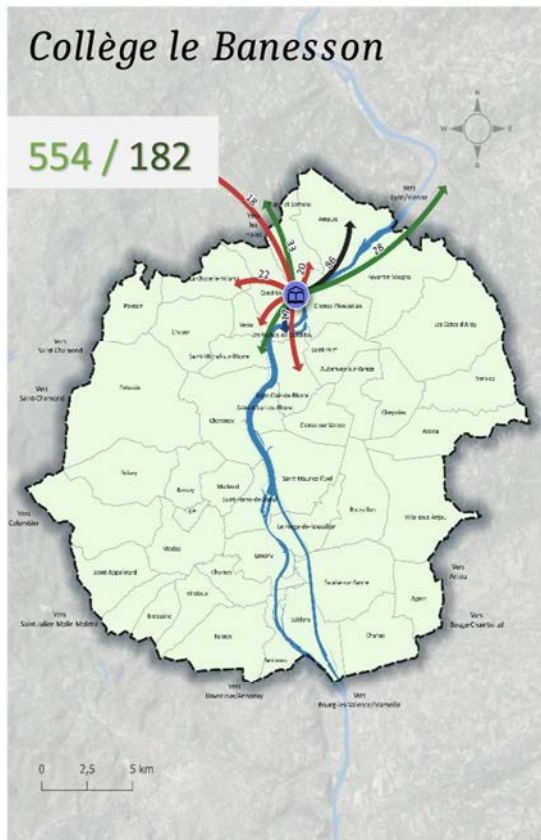
■ « Chiffre » élèves scolarisés ■ «Chiffre» élèves résidant dans la commune de

Par exemple pour la Cité de l'Edit à Roussillon :

1617 / 429









Situé à proximité de la plateforme chimique de Roussillon, le Lycée François Verguin (sur la commune de Pège de Roussillon) propose une unité de formation d'apprentis qui permet en 2 ans de passer le bac professionnel « Industries des Procédés » géré par le Groupement d'Intérêt Économique OSIRIS (Chapitre 5).

(Cartographie : Begeat, 2021)

Figure 33 : Trajets domicile-travail effectués par l'ensemble collégiens et lycéens du territoire étudié

4.5 Les équipements sportifs.

De nombreuses communes sont très attractives du fait de la qualité et de la quantité des équipements sportifs dont elles disposent (Figure 34 et Tableau 2). L'axe de la RN7 concentre la majorité des équipements sportifs, avec le plus d'adhérents :

- Le pôle sportif des Roches-de-Condrieu draine des adhérents de l'agglomération de Vienne,
- Le pôle sportif de Rhodia Club (Salaise/Roussillon et Saint-Maurice-l'Exil) draine des adhérents de la communauté de communes EBER et des communes hors périmètre, au sud-est dont la Drôme,
- Le stade de Félines draine des adhérents de l'Ardèche (Peaugres, etc.),
- Les bases nautiques de Condrieu « Wam park » et de Saint-Pierre de Bœuf attirent une clientèle venant de la métropole de Lyon, de Grenoble, et extrarégionale.

La base nautique de Saint Pierre de Bœuf « Espace Eaux Vives » et son couloir d'eaux vives propice au canoé kayak sur Le Batalon :



La base nautique de Condrieu qui accueille Wam Park (wakeboard, câble ski et jeux aquatiques) :



Vue La base nautique de Condrieu (Begeat, 2020)

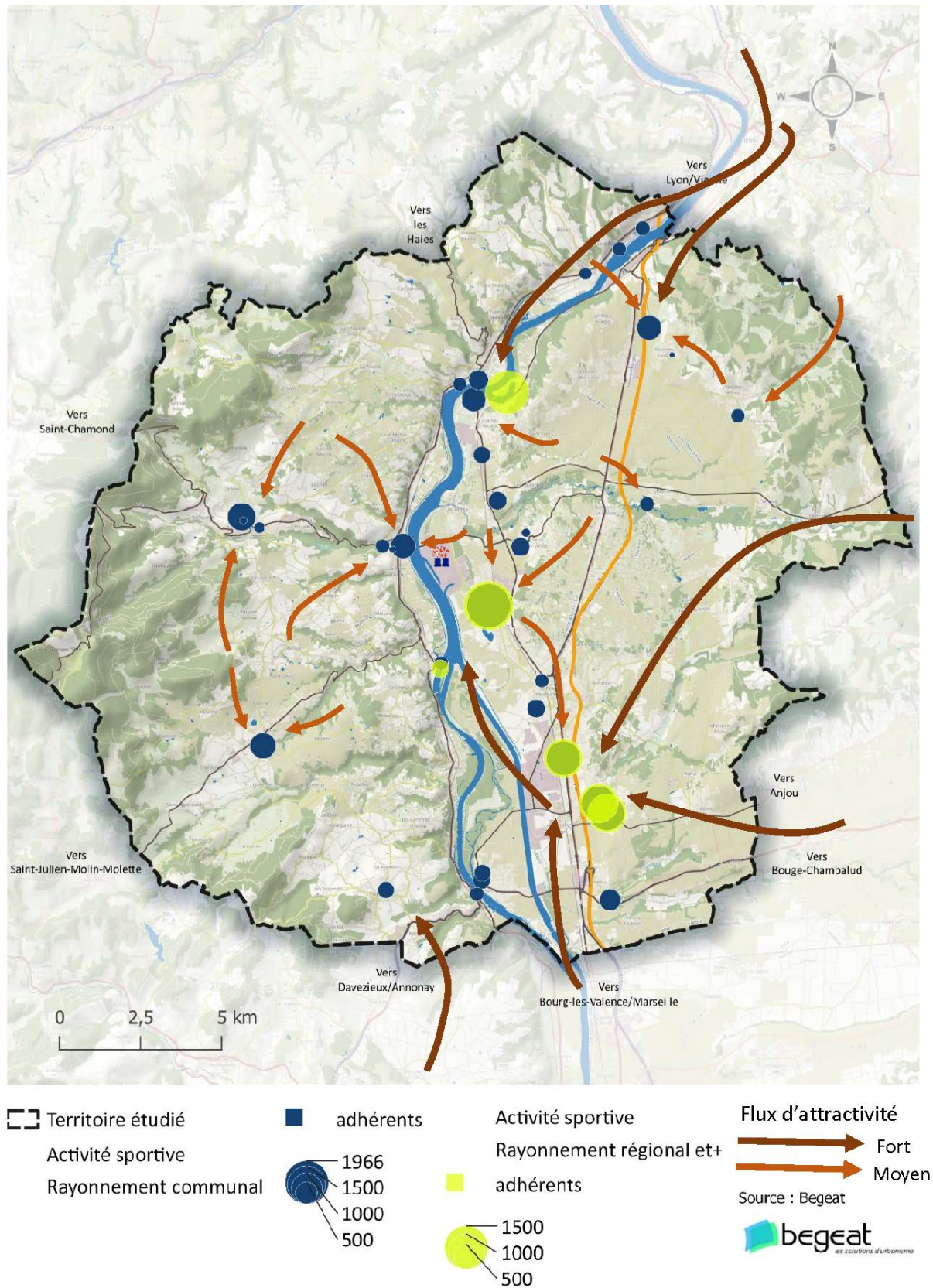


Figure 34 : Les pôles d'activités sportives communales, régionales et extrarégionales (Begeat, 2021)

Tableau 2 : Récapitulatif des principales activités sportives présentes sur le territoire d'étude

Commune	Type d'équipement sportif	Nombre d'adhérents / joueurs	Fréquence des entraînements sportifs	Commune de provenance des adhérents dans la zone d'étude	Commune de provenance des adhérents hors zone d'étude	Autre utilisation temporaire de l'équipement sportif et capacité d'accueil	Projet
Félines	stade de foot	280	entraînements : Lundi au vendredi + match tous les samedis	50% : Félines Charnas Sablons Vinzieux	50% : Peaugres St Cyr Colombier Savas Saint Clair		
Chavanay	pôle sportif Favier : 1 terrain stabilisé 1 stade de foot 1 salle sport intérieur (judo...) 4 tennis 1 terrain basket 1 gymnase	650	entraînements : Lundi au vendredi + match foot tous les weekend + match tennis 1 x / mois	50% : Chavanay 40% : Bessey, Chuyer La Chapelle Villars Lupé, Maclas Mallevall, Pélussin Roisey, Saint Appolinard Saint Michel du Rhône Saint Pierre de Bœuf Véranne, Vérin 10% : Saint Alban du Rhône et Saint Maurice l'Exil		foire au vin en décembre : maximum 13 000 personnes sur un weekend (aire d'attraction régionale) exposition culturelle à Noël : 2 000 personnes sur 1 semaine utilisation par les scolaires : 520 enfants des 3 écoles primaires de Chavanay de septembre à juin	besoin d'un stade de rugby
	terrain de boules	50	tous les jours	Chavanay			
	bassin de joute	200 (incluant les 5 clubs des autres communes)	quelques weekends par an	Chavanay	non	championnat de France (tous les 5 ans) : 5 000 personnes	
Pélussin	2 stades de foot 1 piste athlétisme 1 terrain basket 1 piscine découverte 1 dojo 1 gymnase 2 tennis	812	tous les jours	70 % Pélussin	30% com com Pilat	utilisation par les scolaires : 530 collégiens de Pélussin de septembre à juin 360 élèves du primaires de septembre à juin	
	boulodrome extérieur	60	tous les jours	Pélussin			
	club vélo - itinérant	68	1 x / semaine	30% Pélussin	70% com com Pilat		

Commune	Type d'équipement sportif	Nombre d'adhérents / joueurs	Fréquence des entraînements sportifs	Commune de provenance des adhérents dans la zone d'étude	Commune de provenance des adhérents hors zone d'étude	Autre utilisation temporaire de l'équipement sportif et capacité d'accueil	Projet
	tir à l'arc	27	2 x / semaine	70 % Pélussin	30% com com Pilat		
	gym en salle des fêtes	124	2 x / semaine	Pélussin		salle des fêtes communale	
	course orientation - itinérant	74	1 x / semaine	30% Pélussin	70% com com Pilat		
Salaise-sur-Sanne + Roussillon + La Péresse	Rhodia Club : 3 stades de foot 1 terrain de basket 1 stade de rugby 1 stand de tir 1 piscine découverte 3 tennis 1 salle de gym 1 boulodrome extérieur 1 boulodrome couvert 1 salle de tennis de table 3 gymnases	771	tous les jours	Roussillon		utilisation par les scolaires : oui. donnée non communiquée	
		386		Le Péage-de-Roussillon			
		532		Salaise-sur-Sanne			
		222		Saint-Maurice-l'Exil			
		94		Agnin			
		97		Assieu			
		41		Auberives-sur-Varèze			
		140		Chanas			
		39		Cheyssieu			
		65		Clonas-sur-Varèze			
		12		Les Roches de Condrieu			
		80		Sablons			
		24		Saint-Alban-du-Rhône			
		69		Saint-Clair-du-Rhône			
		17		Saint-Prim			
		25		Vernioz			
		89		Ville-sous-Anjou			
		75		Anjou			
		38		Bougé Chambalud			
		21		Chapelle de Surieu			
49	Sonnay						
17	Saint-Romain-de-Surieu						
716				com com Pilat, extérieurs			
Chanas	city stade	60	le weekend	Chanas	Saint Rambert d'Albon Anneyron Albon		
		120	du lundi au vendredi				
	stade de foot	160	mercredi vendredi dimanche	50% de Chanas	50% communes alentours (Serrières, Sablons)	utilisations par les centres de loisirs en vacances	
	tennis	10	le weekend	Chanas		utilisation par les scolaires	

Commune	Type d'équipement sportif	Nombre d'adhérents / joueurs	Fréquence des entraînements sportifs	Commune de provenance des adhérents dans la zone d'étude	Commune de provenance des adhérents hors zone d'étude	Autre utilisation temporaire de l'équipement sportif et capacité d'accueil	Projet
	salle de gym et Tai chi	70	lundi mercredi jeudi	Chanas		salle des fêtes communale	
	judo boxe thaï	60	lundi mercredi jeudi	50% Chanas	50% autres	utilisation par les scolaires	
Clonas-sur-Varèze	stade de foot	200	du mardi au dimanche	25% Clonas sur Varèze 75% de St Alban, St Prim, Chonas l'Amballan		utilisation par les scolaires : 170 élèves	
	tennis	170	tous les jours en soirée + mercredi de 10h à 18h + entraînement le samedi et match le dimanche	75% Clonas sur Varèze 25% de St Alban, St Prim ...			
	gym au foyer du village	80	4 cours / semaine de 20 personnes	80% de Clonas sur Varèze		foyer du village	
Reventin Vaugris	1 stade de foot	400	tous les jours après-midi et soirée	106 de Reventin Vaugris 105 com com EBER	189 de Vienne Condrieu Agglomération	festival de l'humour 1x/an : 150 personnes ciné été : 150 personnes SolidaFoot : 3000 personnes	
	gym et danse	166	lundi mardi mercredi jeudi	52 de Reventin-Vaugris 18 com-com EBER	86 de Vienne Condrieu Agglomération	gala de danse 1x/an : 500 personnes	
	boxe	30	lundi mardi mercredi en soirée	2 de Reventin Vaugris	28 de Vienne Condrieu Agglomération		
	tennis	18	tous les jours, en soirée	18 de Reventin-Vaugris			
	boulodrome	29	lundi mercredi vendredi	29 de Reventin-Vaugris			
les côtes d'Arej	rugby	200		Reventin- Vaugris Côtes-d'Arej	Vienne Condrieu Agglomération		
Saint-Maurice-L'Exil	1 stade de foot	321		225 St Maurice 96 communes voisines			
	1 salle de gym	75		35 St Maurice 40 communes voisines			
	1 boulodrome	126		23 St Maurice 103 communes voisines			
	1 salle de Kung-fu	177		117 St Maurice 60 communes voisines			
	1 salle de boxe	214		74 St Maurice 140 communes voisines			
	1 piscine (plongée)	66		13 St Maurice 53 communes voisines			
	danse acrobatique	204		134 St Maurice 70 communes voisines			

Commune	Type d'équipement sportif	Nombre d'adhérents / joueurs	Fréquence des entraînements sportifs	Commune de provenance des adhérents dans la zone d'étude	Commune de provenance des adhérents hors zone d'étude	Autre utilisation temporaire de l'équipement sportif et capacité d'accueil	Projet
	escrime	55		10 St Maurice 45 communes voisines			
	Hand-ball	233		148 St Maurice 85 communes voisines			
	judo	182		78 St Maurice 104 communes voisines			
	mini-golf	4		St Maurice			
	danse	46		22 St Maurice 24 communes voisines			
	pétanque	144		41 St Maurice 103 communes voisines			
	tennis	87		59 St Maurice 28 communes voisines			
	Volley-ball	32		12 St Maurice 20 communes voisines			
le-Péage-de-Roussillon	2 stades de foot 2 gymnases 2 city stade 4 tennis	rhodia club suite					
Condrieu	Wam Park activités nautiques	1500 /j	mi-avril à fin octobre	toute la zone d'étude	aire d'influence jusqu'à Lyon	40 employés en haute saison	
	Wam park hébergement (9 chalets de 6 personnes)	54 personnes	mi-avril à fin octobre	toute la zone d'étude	aire d'influence jusqu'à Lyon		
	1 bassin de joute	200 licenciés au total (Ampuis, Condrieu, Chavanay, st Pierre de Bœuf, Serrières)					
	Dojo (gym aikido judo)	418		50% : Condrieu les Roches de Condrieu St Clair du Rhône	50% : Vienne Condrieu Agglomération		
	boulodrome (intérieur)	40					
Cheyssieu	1 stade de foot	120	mercredi jeudi vendredi + match le weekend	33% de Cheyssieu 66 % communes voisines			
	1 city stade	30	les après-midi et le weekend	Cheyssieu			
	boulodrome	50	tous les jeudis	Cheyssieu			
	gym	15		Cheyssieu		salle des fêtes	
Maclas	2 stades de foot	250		Maclas, Pélussin, Bessey, Chuyer, Chavanay, Vérin		Vogue à Maclas 1x/an : 1500 personnes	
	2 tennis	50		Maclas			
	1 gymnase : hand ball, Pilat tonic, danse, gym	400		Maclas, Pélussin, Bessey, Chuyer, Chavanay, Vérin			

Commune	Type d'équipement sportif	Nombre d'adhérents / joueurs	Fréquence des entraînements sportifs	Commune de provenance des adhérents dans la zone d'étude	Commune de provenance des adhérents hors zone d'étude	Autre utilisation temporaire de l'équipement sportif et capacité d'accueil	Projet
Saint-Pierre-de-Bœuf	Espace Eaux Vives activités nautiques	40 000 / an	mi-avril à fin octobre	tout le secteur d'études	région Rhône Alpes	temps passé sur l'eau : en moyenne 2 heures utilisation / scolaires Région Rhône Alpes 4 compétitions / an : 500 personnes et 300 bateaux 20 employés en saison	
	Espace Eaux Vives camping de la Lone	119	mi-avril à fin octobre		région Rhône Alpes		
	Espace Eaux Vives gîte	23	mi-avril à fin octobre		région Rhône Alpes		
	1 bassin de joute	200 licenciés au total (Ampuis, Condrieu, Chavanay, st Pierre de Bœuf, Serrières)					
Ampuis	Gymnase	157					
	2 terrains de rugby 1 tennis salle : basket, badminton	222		Côtes d'Are Condrieu Reventin Vaugris		marché au vin 1x/an : 15 000 personnes	
	1 bassin de joute	200 licenciés au total (Ampuis, Condrieu, Chavanay, st Pierre de Bœuf, Serrières)					
Serrières	1 bassin de joute	200 licenciés au total (Ampuis, Condrieu, Chavanay, st Pierre de Bœuf, Serrières)					
Sablons / Serrières	1 gymnase (basket, hand, gym...)	312				utilisation par les 350 élèves scolaires	
	3 TERRAINS DE FOOT	250					
	1 tennis	40					
	courses en barque	60 adhérents à l'année	1x/an fin mars				
Les roches de Condrieu	gym	180		50 % : Condrieu les Roches de Condrieu St Clair du Rhône	50 % : Vienne Condrieu Agglomération	utilisation par les scolaires : 400 élèves de septembre à juin forum sportif : 1x/ an : 1500 personnes	
	basket	120					
	foot	167					
	futsal	117					
	volley ball	10					
	piscine	480 / j	juin à septembre (4 mois)				
	boulodrome	25	tous les weekends				
St Clair du Rhône	vélo club	45	itinérant	50 % : Condrieu les Roches de Condrieu St Clair du Rhône	50 % : Vienne Condrieu Agglomération	utilisation par les scolaires : 400 élèves de septembre à juin	
	rugby	222					
	tir à l'arc	40					
	tennis	85					

Commune	Type d'équipement sportif	Nombre d'adhérents / joueurs	Fréquence des entraînements sportifs	Commune de provenance des adhérents dans la zone d'étude	Commune de provenance des adhérents hors zone d'étude	Autre utilisation temporaire de l'équipement sportif et capacité d'accueil	Projet
	boulodrome (extérieur et intérieur)	300					

4.6 Les équipements médicaux et médico-sociaux.

Le tableau 3 et la figure 35 présentent la liste et la répartition des établissements hospitaliers, médicaux et médico-sociaux du territoire étudié. Il y a 7 établissements à caractère hospitalier (médicaux et médico-sociaux) sur le territoire répartis ainsi : 4 hôpitaux (Condrieu, Pélussin, Saint-Pierre-de-Bœuf et Serrières), une clinique (Roussillon), un centre de convalescence (Saint-Prim) et un foyer d'accueil médicalisé (Condrieu).

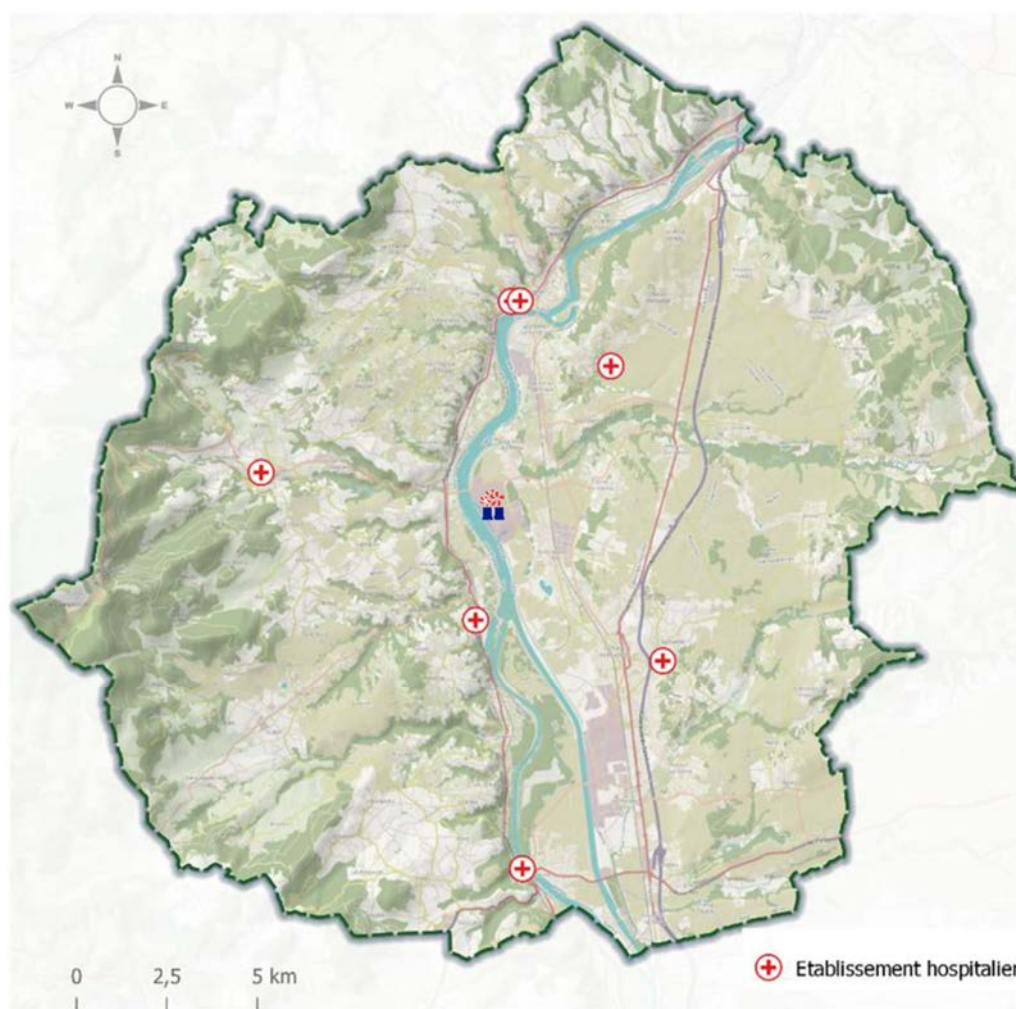


Figure 35 : Localisation des établissements hospitaliers [11]

De plus, le territoire compte 6 Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) : 2 à Pelussin, 1 à St Clair du Rhône, 1 à Condrieu, 1 au Péage de Roussillon et 1 à Ampuis ainsi qu'un 1 Institut Médico-Educatif (IME) à St Maurice-l'Exil.

Tableau 3 : Établissements caractère hospitalier (médicaux et médico-sociaux) du territoire étudié

Commune	TOPONYME
Condrieu	Centre Hospitalier de Condrieu
Condrieu	L'Échappée (Foyer d'accueil médicalisé)
Pélussin	Hôpital de Pélussin
Roussillon	Clinique Saint-Charles
Saint-Prim	Le Mas des Champs (centre de convalescence)
Saint-pierre de Bœuf	Hôpital Local de Saint-Pierre-de-Bœuf
Serrières	Hôpital Local de Serrières

Les établissements à caractère hospitalier (médicaux et médico-sociaux) du territoire étudié sont fréquentés par la population des communes d'implantation de ces équipements et des communes qui leur sont limitrophes. La part des usagers de ces équipements venant d'en dehors du territoire étudié semble faible, contrairement aux établissements médicaux et médico-sociaux de Vienne et de Lyon qui accueillent des patients du territoire étudié.

4.7 Les équipements touristiques.

Accessible par tous les moyens de transport, à moins d'une heure de Lyon et une demi-heure de Vienne, le territoire étudié est une destination qui offre une diversité d'activités, de paysages et de découvertes gastronomiques. La figure 36 montre les activités et lieux d'accueil touristique sur le territoire d'étude.

La présence et la proximité de grands pôles touristiques, comme le parc naturel régional du Pilat, des sites classés, des musées, des produits de bouche de renom (Vin AOP Condrieu, AOP Côte-Rôtie, la Rigotte de Condrieu) entraînent toute l'année l'accueil de centaines de milliers de visiteurs et de touristes français et étrangers.

À titre d'exemple, le musée de la Villa Licinius, à Clonas-sur-Varèze, accueille chaque année 2000 visiteurs et plus de 1400 scolaires.

L'offre d'hébergement touristique est diversifiée :

- Hôtels, principalement dans la vallée du Rhône,
- Campings,
- Chambres d'hôtes,
- Gîtes.

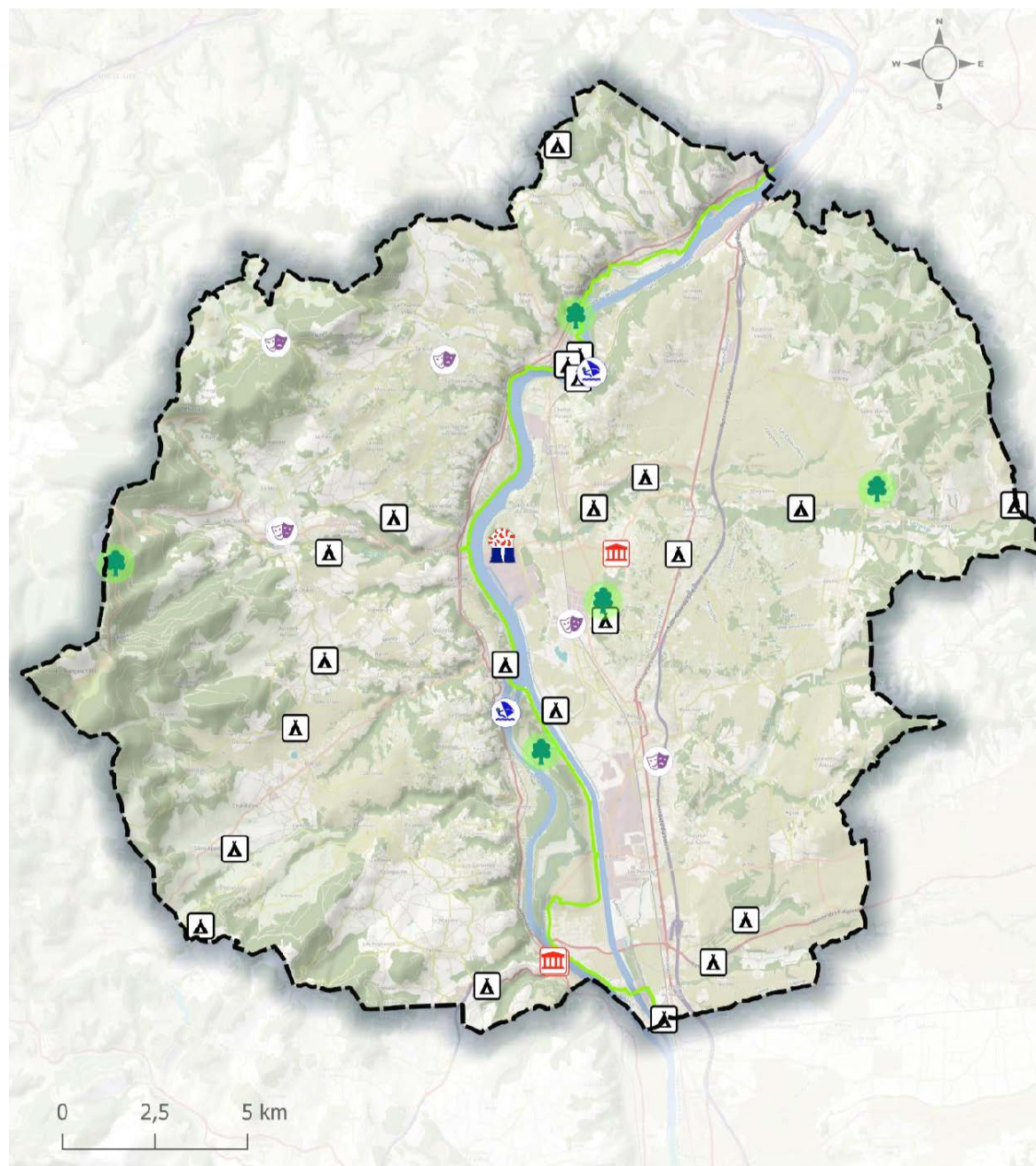
Certaines communes bénéficient d'un label officiel « Village de caractère » qui prônent leurs qualités paysagères et patrimoniales.

C'est le cas de Malleval qui s'inscrit dans ce label de valorisation touristique. Implanté sur les hauteurs (283m), ce village se démarque par ses maisons renaissance, son vieux château, son église en pierres locales. Il attire de nombreux visiteurs chaque année.

Nombreux domaines viticoles bénéficient du label « *Vignoble et découverte* » qui développe l'œnotourisme, activité touristique en plein développement.

Le profil type du touriste dans le territoire étudié :

- Durée : quelques nuitées sur le territoire : le weekend, une petite semaine.
- Provenance : des grandes métropoles régionales (Lyon, Grenoble, Valence...), européens en itinérance le long du Rhône (piste cyclable Via Rhôna).



- | | |
|---|-------------------|
| Activités et lieux d'accueil touristiques | Viarhona |
| Salle de spectacle - Cinéma | Camping |
| Musée | Base nautique |
| Jardin/parc | Territoire étudié |

Source : DATARA

begeat
les solutions d'urbanisme

Figure 36 : Les activités et lieux d'accueil touristique [12]

5 Industries et sites chimiques.

5.1 Un peu d'histoire.

L'histoire industrielle du territoire étudié débute par la recherche de foncier nécessaire à la production de munitions lors de la Première Guerre Mondiale qui demandait de grands espaces, de l'eau, de la main d'œuvre et un raccordement au chemin de fer Lyon-Marseille, comme l'explique l'archive de Rhône Poulenc – Les Roches ci-dessous :

1915 La Première Guerre mondiale fait rage et, sur l'ensemble des fronts, la consommation de munitions est énorme et en augmentation constante.

Les besoins en phénol, base de la mélinite, explosif utilisé par notre armée, croissent en proportion. Quelques rares entreprises françaises en produisent.

L'une d'elles, la Société Chimique des Usines du Rhône (S.C.U.R.) dispose, à son usine de Saint-Fons, d'un atelier de fabrication qui a déjà fourni le Service des Poudres. Mais ses capacités sont limitées et elle est rapidement dépassée. Pour répondre aux importantes commandes de l'Etat, une seconde unité est démarrée début 1915 et sa production initiale de 4 tonnes par jour est portée à 15 puis, au prix d'un effort extraordinaire, à 30 au milieu de l'année. Une fois encore les limites sont atteintes et il n'est plus possible d'envisager une extension sur place.

A l'évidence il faut créer très rapidement, hors de l'agglomération lyonnaise, une nouvelle usine. Il s'agira, bien entendu, d'une usine provisoire, pour la durée de la guerre, qui sera courte pense-t-on à l'époque...

Une équipe de prospecteurs, menée par Nicolas Grillet, alors directeur technique de la S.C.U.R., explore la vallée du Rhône au sud de Lyon. Il faut de grands espaces, de l'eau en abondance, une population locale susceptible de fournir de la main-d'œuvre et surtout un raccordement au chemin de fer Lyon-Marseille. En effet, depuis l'occupation par les Allemands des Houillères du Nord, c'est d'Amérique, via Marseille, que l'on fait venir le benzène, matière première essentielle du phénol.

En juillet, des terrains médiocres et bon marché sont repérés près du village de Roussillon. Les vastes étendues disponibles permettent même d'envisager, outre le phénol, d'autres productions de guerre.

Figure 37 : Roussillon 80 ans d'histoire (Source : Rhône Poulenc Les Roches)

Situées stratégiquement à mi-chemin entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud, et installées entre Lyon et Valence depuis plus d'un siècle, les plateformes chimiques et industrielles se sont développées le long des axes majeurs du transport industriel :

- en bordure du Rhône,
- de la voie ferrée Marseille-Lyon
- et de la Nationale 7.

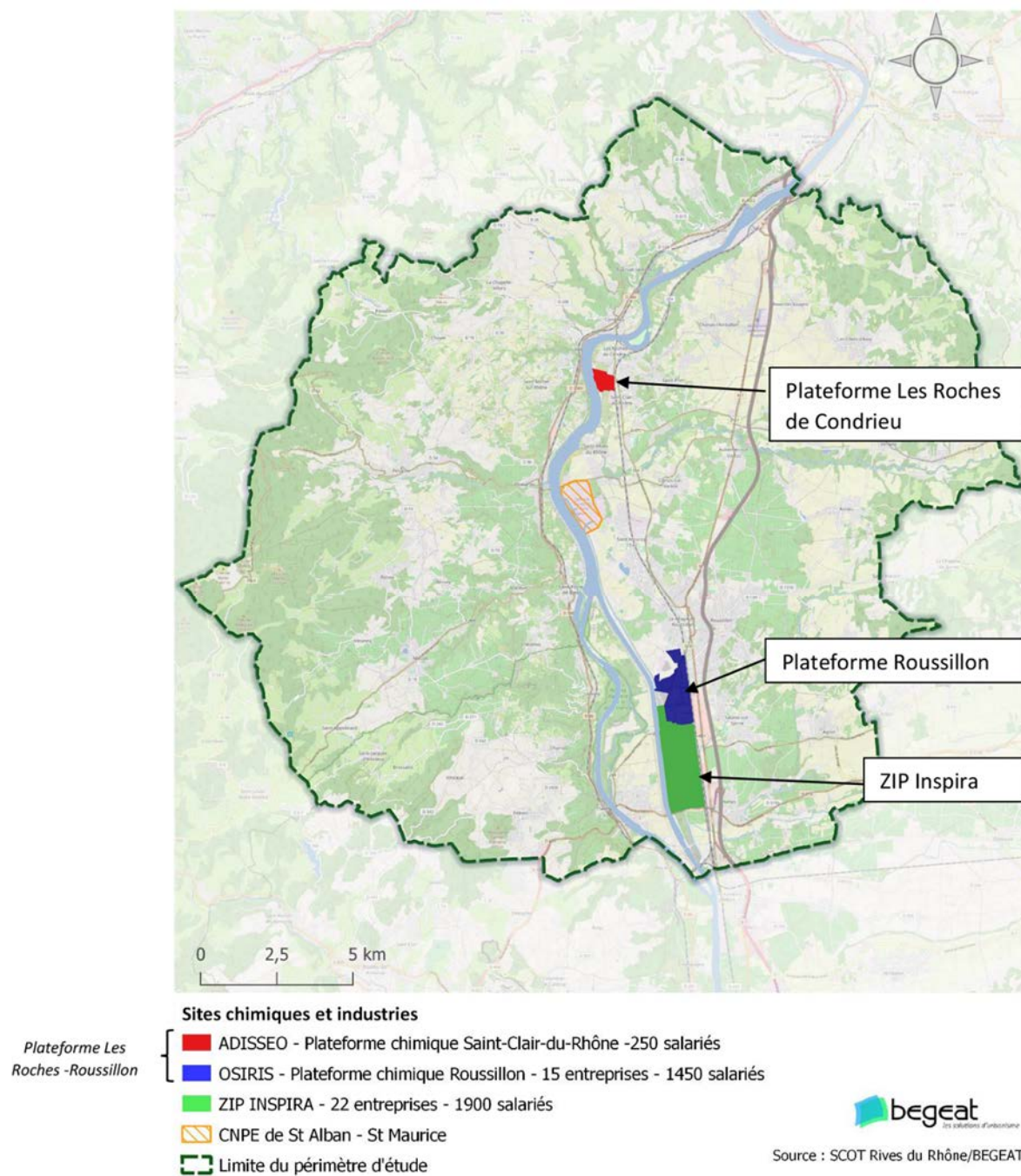


Figure 38 : Localisation des plateformes chimiques et industrielles le long du Rhône ([3] – Begeat 2021)

5.2 OSIRIS, le GIE de la plateforme chimique Les Roches-Roussillon.

La plateforme chimique Les Roches-Roussillon se caractérise par une chimie variée (chimie du phénol, du soufre, des phosphates, de la méthionine, des intermédiaires du silicone...). Elle bénéficie d'une localisation stratégique, à proximité de la raffinerie de Feyzin (située au sud de Lyon) et représente une des composantes clés de la plate-forme Industrielle « Chimie du Sud Est » - **Vallée de la Chimie** qui s'étend de Pierre-Bénite à Roussillon [13].

Les Roches-Roussillon atteint une surface de 150 hectares où sont installés une quinzaine d'entreprises. 30 hectares sont encore disponibles pour l'accueil de nouvelles entreprises [13].



Figure 39 : Principales entreprises de la plateforme « Les Roches-Roussillon » (plaquette Osiris 2021)

Le Groupement d'Intérêts Économiques (GIE) OSIRIS est le gestionnaire d'une offre de services et d'infrastructures mutualisées à destination des plateformes chimiques des Roches de Condrieu et de Roussillon. OSIRIS assure la coordination de tous les sujets transversaux des plateformes chimiques. OSIRIS a pour vocation d'offrir des prestations d'utilité et de services industriels à toutes les entreprises présentes sur les deux plateformes pour leur permettre de se développer.

OSIRIS gère au sein du Lycée François Verguin (sur la commune de Péage de Roussillon) une unité de formation d'apprentis qui permet en 2 ans de passer le bac professionnel « Industries des Procédés ».

Les services liés à l'environnement sont les suivants : surveillance des rejets aquatiques et atmosphériques, gestion administrative des déchets, surveillance des sols et des eaux souterraines. Il n'existe pas d'autre étude menée par le service environnement.

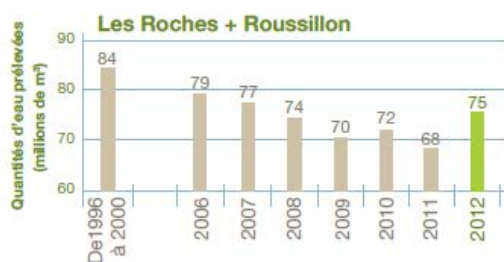
Extrait du « rapport développement durable » [13]

Réduire la consommation d'eau

La Plate-forme Chimique sur ses deux sites de production est un important consommateur d'eau, principalement à l'usage de refroidissement de ses procédés.

Les enjeux majeurs en matière de préservation de la ressource en eau se situent sur le site de Roussillon (champ captant de l'île de la Platière).

Après avoir publié en 2012 une étude technico-économique relative à sa consommation d'eau, le site de Roussillon a relancé en 2013 un plan quinquennal en vue de réduire les prélèvements de 15 000 à 20 000 m³/j.



Début 2013, Novacyl a démarré une tour aéro réfrigérante permettant l'exploitation de son nouvel atelier de salicylate de méthyle sans surconsommation d'eau.

Celanese a déposé à l'Agence de l'eau un dossier pour un projet d'économie d'eau à hauteur de 1 500 m³/j. Une troisième baisse pour 5 000 à 7 000 m³/j d'eau se concrétisera mi 2014.



Réduire l'impact des polluants au milieu aquatique

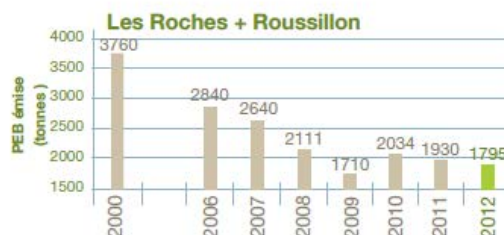
La Plate-forme Chimique sur ses deux sites est soumise à l'« autosurveillance fréquente » qui prévoit la réalisation chaque jour de nombres d'analyses de ses effluents, afin de quantifier les rejets de polluants au milieu aquatique. L'impact sur le milieu aquatique peut être caractérisé par la « pollution équivalente brute » qui intègre plusieurs types de pollutions génériques.

Si globalement la pollution équivalente brute est historiquement à la baisse, laquelle s'est poursuivie en 2012, il reste un certain nombre de flux polluants sur lesquels il est possible d'agir. Ainsi, début 2014, Solvay Acétol devrait réduire très fortement ses émissions d'azote via une modification de son procédé.

Par ailleurs, une démarche est menée dans le cadre de l'action nationale de « Recherche et Réduction des Rejets de Substances dangereuses dans l'Environnement ».

En 2013, Adisseo a supprimé l'usage du tribythylphosphate aux Roches de Condrieu.

En 2014, les rejets de dichlorométhane de la Plate-forme de Roussillon devraient être fortement réduits.



Aux Roches de Condrieu, les rejets de phosphore ont encore baissé en 2012, ne représentant plus que 33% des rejets de référence de l'année 2000.

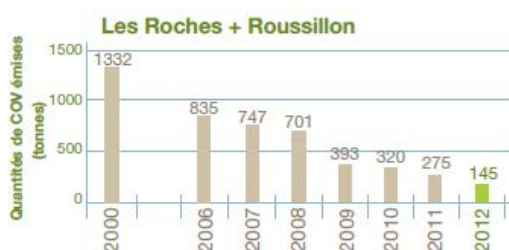
Réduire les émissions de gaz acidifiants

Un nouveau cadre réglementaire en Europe vise les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). En matière de gaz acidifiants (NOx et SOx pour ce qui concerne la Plate-forme), la directive IED (Directive Emissions Industrielles) prévoit de nouvelles normes de rejets à l'horizon 2016, en cohérence avec le concept de Meilleure Technologie Disponible (MTD). Toutefois, la préfecture a anticipé des dispositions applicables pour certains opérateurs de la Plate-forme avant cette échéance.

Ainsi, Osiris, fournisseur d'énergie (vapeur industrielle et électricité) fabriquées à partir des combustibles que sont le charbon et le gaz, a lancé en 2013 la construction d'un procédé de dépollution des vapeurs nitreuses émises par sa principale chaudière au charbon. Pour cette chaudière, une réduction par deux des émissions est visée, représentant en flux une baisse annuelle de près de 300 tonnes des émissions.



Réduire les émissions de Composés Organiques Volatils (COV)



Adisseo aux Roches a également investi plus d'un million d'euros dans la réduction des rejets de poussières de son atelier de sulfate de soude (réduction par 100 des rejets).

En matière de réduction des émissions de COV, l'action engagée au niveau de la Plate-forme depuis environ une décennie a pleinement réussie puisque les rejets ont été réduits quasiment par 10.

Si les investissements et l'installation de plusieurs technologies de réduction des émissions de COV sur certains procédés de la Plate-forme ont permis d'embler de réduire de manière très importante les émissions, elles ont dans une seconde phase été pleinement fiabilisées.

Désormais, il reste essentiellement à traiter les émissions diffuses de COV.

Les chiffres Clefs (données 2013):

<p>SURFACE</p> <ul style="list-style-type: none"> 150 hectares 50 hectares disponibles <p>ENTREPRISES ET EFFECTIFS</p> <ul style="list-style-type: none"> 15 entreprises Près de 1400 salariés Plus de 500 emplois induits 1 gestionnaire de site : OSIRIS G.I.E. <p>INVESTISSEMENTS EN 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> 45 millions d'euros d'investissement dont 40% consacrés à l'Hygiène Sécurité Environnement Près de 40 millions d'euros de frais de maintenance <p>CERTIFICATION ET ENGAGEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> Charte HSE – Développement durable ISO 9001 – ISO 14001 - MASE <p>TYPLOGIES D'ACTIVITÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> Industriels Services de maintenance Fournisseurs d'équipements Laboratoires Incinérateur Centre de formation 	<p>PRINCIPALES ENTREPRISES PRESENTES</p> <table border="0"> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> ADISSEO AIR LIQUIDE BLUESTAR SILICONES CELANESE COFELY DALKIA EVONIK Industries GAMBRO Industries </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> GESIP OSIRIS G.I.E. NOVACYL NOVAPEX PRAYON RHODIA TERIS Spécialités </td> </tr> </table> <p>PRINCIPAUX PRODUITS</p> <ul style="list-style-type: none"> Acétate de cellulose Acide nitrique Acide salicylique Acide sulfurique Aldéhyde méthylthiopropionique (AMTP) Catalyseurs Nickel de Raney Chlorosilanes Herbicide Méthionine Phénol Silice Siloxanes Sulfure de carbone <p>PRINCIPAUX MARCHES ET APPLICATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> Aromes et parfums Chimie de spécialités Industrie pharmaceutique Nutrition animale Secteur de la santé Silicones 	<ul style="list-style-type: none"> ADISSEO AIR LIQUIDE BLUESTAR SILICONES CELANESE COFELY DALKIA EVONIK Industries GAMBRO Industries 	<ul style="list-style-type: none"> GESIP OSIRIS G.I.E. NOVACYL NOVAPEX PRAYON RHODIA TERIS Spécialités
<ul style="list-style-type: none"> ADISSEO AIR LIQUIDE BLUESTAR SILICONES CELANESE COFELY DALKIA EVONIK Industries GAMBRO Industries 	<ul style="list-style-type: none"> GESIP OSIRIS G.I.E. NOVACYL NOVAPEX PRAYON RHODIA TERIS Spécialités 		

Étude radiologique de l'environnement de la centrale nucléaire de Saint-Alban-Saint-Maurice-l'Exil
Acquisition d'informations concernant les Variables Humaines d'Expositions (VHE)

5.3 INSPIRA - Espace industriel, responsable et multimodal.

INSPIRA-Espace industriel responsable et multimodal est situé au sein du territoire d'étude, à 40 minutes au sud de Lyon (Figure 40). C'est le second site portuaire de la Vallée du Rhône. Cet espace de 340 hectares, dont 90 hectares de Domaine Public Fluvial propriété de l'Etat concédés à la Compagnie Nationale du Rhône, en fait l'un des sites économiques les plus vastes de l'Isère pour accueillir de nouvelles entreprises industrielles. Son environnement industriel est riche puisque INSPIRA est adossé à la première plateforme chimique de France et comprend d'ores et déjà 90 hectares occupés par une vingtaine d'entreprises porteuses de 900 emplois.

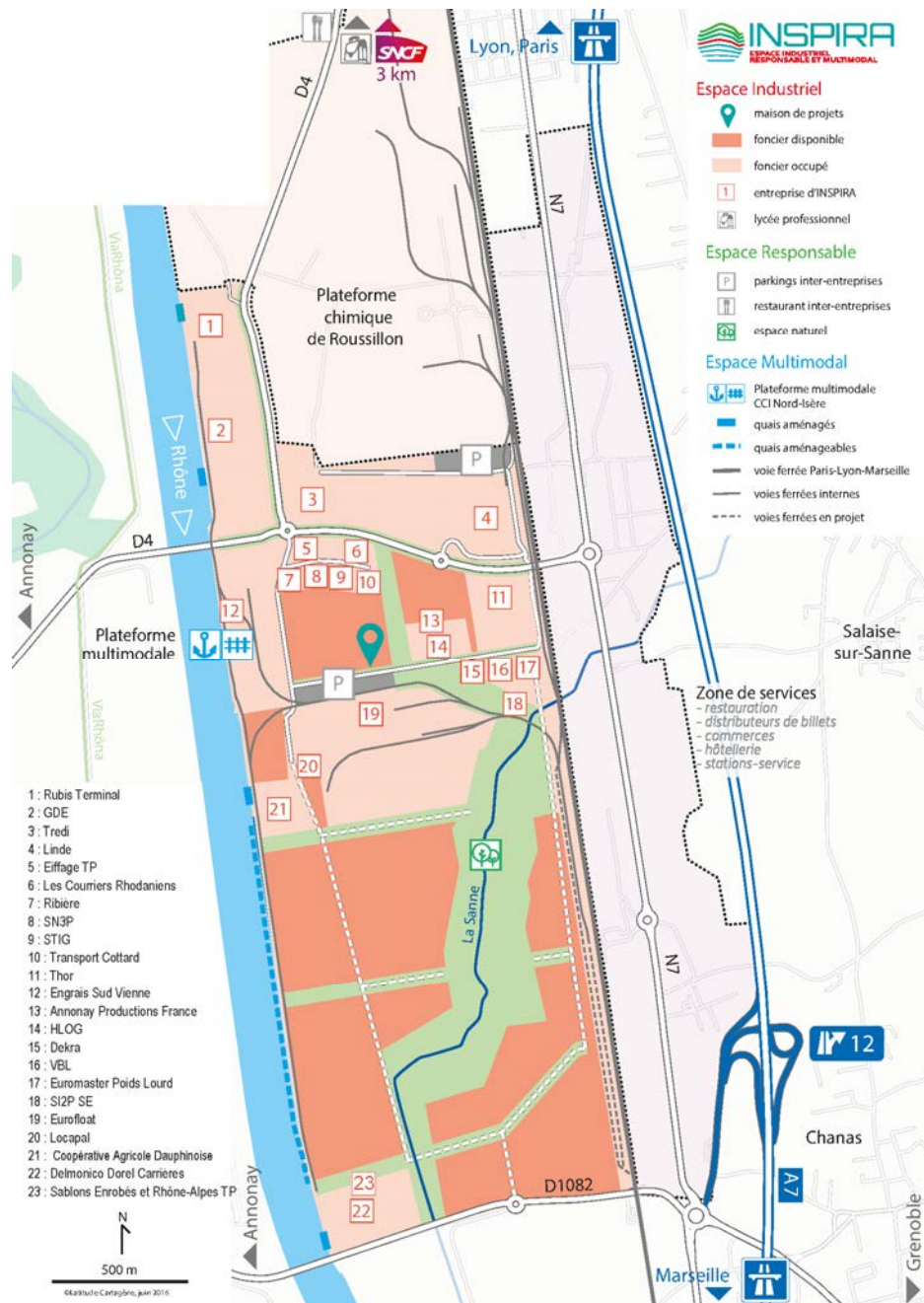


Figure 40 : Plaquette Inspira 2021

5.4 L'environnement et les industries.

Les industriels de la Vallée du Rhône ont mené plusieurs études environnementales. Ces études ont fait l'objet de recherches approfondies², sans néanmoins pouvoir apporter des informations pertinentes.

À noter que les études d'impacts sur l'environnement sont nécessaires dans le cadre des demandes d'autorisation d'exploitation (entre autres) et font l'objet à cette occasion d'enquêtes publiques, pendant lesquelles les documents sont disponibles. Lors de la recherche de données, aucune enquête publique n'était en cours.

Les ICPE sont soumises à des normes et à des contrôles réguliers conformément au code de l'environnement. Le code de l'environnement ne prévoit pas que les résultats de ces contrôles soient rendus publics.

6 Focus sur le Rhône, axe central du territoire étudié.

Le territoire offre un panel d'activités variées tournées à la fois sur le Rhône et vers les terres. Chaque année, des centaines de milliers de visiteurs parcourent le territoire. Le Rhône est fédérateur, il permet d'offrir à chaque touriste l'activité qu'il recherche.

6.1 Le Rhône naturel.

Certains sites naturels, comme le centre d'observation de la nature de l'île du Beurre peuvent accueillir jusqu'à **58 000 visiteurs par an**, durant toute l'année, avec notamment de nombreux scolaires.

6.2 Le Rhône sportif.

L'espace « Eaux Vives » de Saint-Pierre-de-Bœuf et la base nautique des Roches-de-Condrieu proposent de multiples activités sportives en eaux vives. **40 000 visiteurs par an** à Saint Pierre de Bœuf.

Clubs d'aviron, de joutes et clubs de barques

Le XIXe siècle est un tournant dans l'histoire des joutes nautiques sur le Rhône. Des sociétés se créent. À l'origine, le but des sociétés n'était pas prioritairement la pratique des joutes nautiques. Il s'agissait de marins qui se groupaient pour porter secours aux riverains lors des fréquentes crues du Rhône. Ils pratiquaient les joutes lors des fêtes locales, perpétuant ainsi les gestes transmis de génération en génération dans cette fière corporation d'Hommes du fleuve.

Aujourd'hui, l'activité liée aux joutes nautiques est très présente. À Condrieu, on relève 20 jouteurs et 78 participants. Au total, ce sont 200 jouteurs qui pratiquent sur la portion du Rhône concerné par le territoire étudié.



² Sur internet, directement sur les sites des entreprises ou des groupements, sur le site de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), sur le site INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques). Les entreprises concernées et la DREAL ont été contactées, OSIRIS rencontrée.

6.3 Le Rhône navigable.



Port de plaisance

Actuellement, il n'existe qu'un seul port de plaisance. Il est situé aux Roches-de-Condrieu. Sa capacité d'accueil est de 207 places.



Chaque jour, le fleuve est emprunté par des bateaux de croisières, de fret ou de loisirs.

Deux écluses, une à Sablons et une à Ampuis/Reventin-Vaugris régulent la circulation.

Tableau 4 : Activité de l'Écluse de Reventin-Vaugris en 2019

Mois	Nombre total d'éclusages (avec ou sans bateau)	Nombre d'éclusages avec bateaux	Nombre d'éclusages de nuit	Nombre de bateaux par type				Nbre Total
				commerce	servitude	plaisance	voyageurs	
Janvier	401	271	36	246	11	3	7	267
Février	390	258	25	224	11	15	9	259
Mars	358	237	26	181	2	19	42	244
Avril	616	420	88	219	13	55	152	439
Mai	667	475	82	242	6	109	149	506
Juin	666	473	85	217	7	151	152	527
Juillet	763	547	103	275	10	177	155	617
Août	702	496	75	223	8	212	146	589
Septembre	637	468	76	240	2	137	141	520
Octobre	604	403	89	211	2	36	156	405
Novembre	446	295	56	208	1	25	68	302
Décembre	336	230	39	182	1	12	33	228
TOTAL 2019	6586	4573	780	2668	74	951	1210	4903
Total 2018	6593	4448	685	2698	85	1001	1096	4880
Évolution 2019 - 2018	-0,001	0,028	0,139	-0,011	-0,129	-0,05	0,104	0,005
				-0,035				

Croisière

De nombreuses croisières naviguent régulièrement devant le CNPE (en moyenne 1 passage tous les 3 jours).

Tableau 5 : Liste des croisières sur le Rhône

Croisière sur le Rhône (2 à 6 jours)	Passage devant la centrale		
type de bateaux :	capacité maximale de passagers	A/R par an	Bateau
AROSA	174	20	star croisière
LORD BYRON	148	6	star croisière
SWISS emerald	104	5	star croisière
Van Gogh	105	2	croisieurope
Camargue	104	5	croisieurope
Mistral	152	7	croisieurope
Rhône Princess	116	2	croisieurope
Amadeus Provence	140	7	luftner cruise

6.4 Le Rhône à vélo : La Via Rhôna.

Du Lac Léman à la Méditerranée, la Via Rhôna d'une longueur de 815 km est une piste cyclable réputée pour la diversité et la beauté de ces paysages (Figure 41 et Figure 42).

Elle longe le Rhône et traverse le territoire étudié en passant devant le CNPE. Les cyclistes empruntant la Via Rhôna sont :

- Les cyclotouristes, utilisation ponctuelle principalement en période de vacances et weekend ;
- Les habitants du territoire, utilisation régulière, toute l'année (promenade, etc.) ;
- Les clubs cyclistes, utilisation fréquente, chaque semaine.

Il existe quatre capteurs de comptage journalier tous gérés par les intercommunalités. Les données comptabilisées sont de deux ordres :

- Compteur d'Ampuis : la donnée fournie concerne le maximum journalier enregistré par année ;
- Autres compteurs : moyenne journalière lissée sur une année.



Figure 41 : Piste cyclable Via Rhôna (Begeat, 2021)

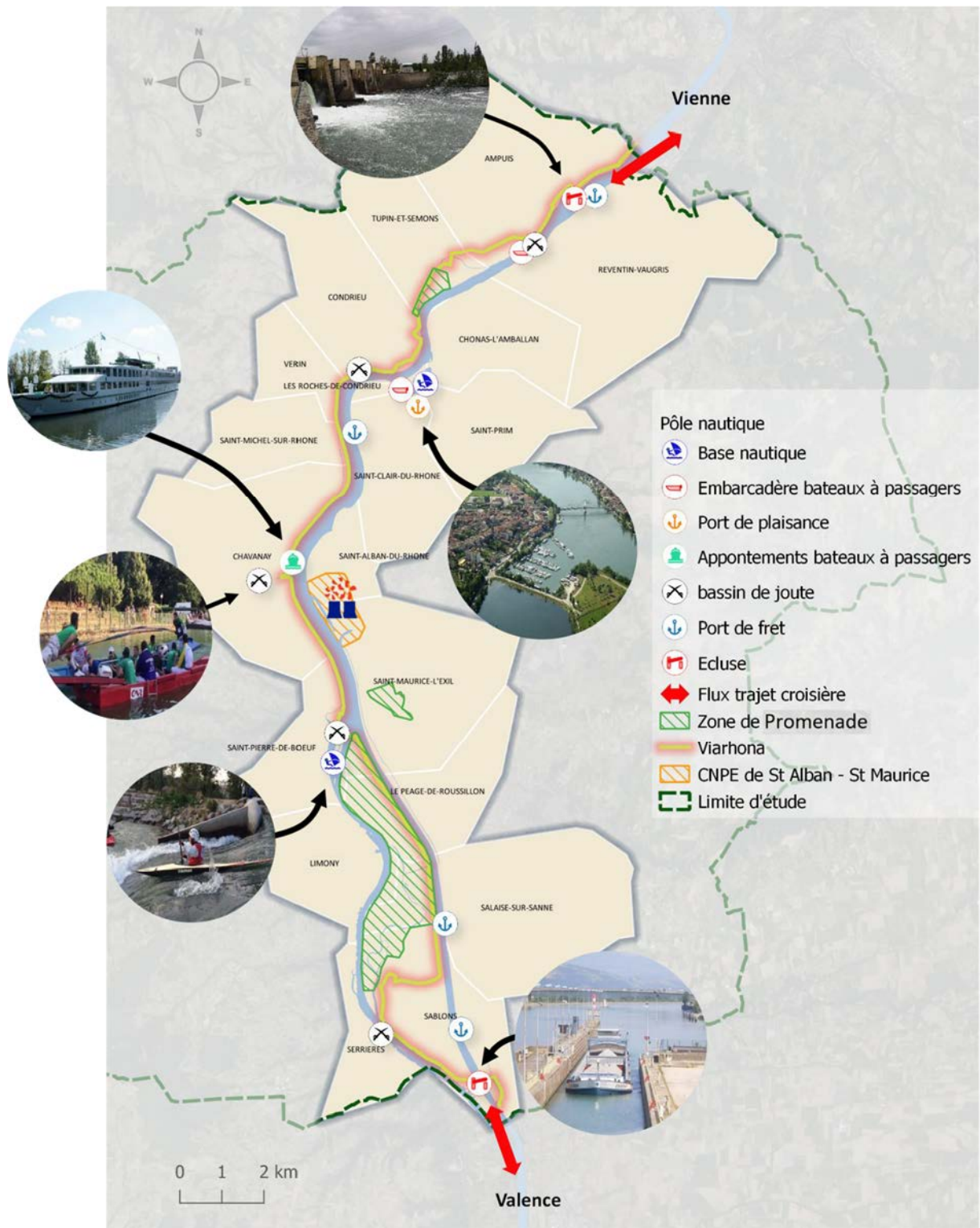


Figure 42 : Cartographie synthétique localisant les activités liées au Rhône (Begeat, 2021)

7 Synthèse

- Le territoire étudié (Figure 43), correspondant aux communes situées dans un rayon de 10 km autour du CNPE de Saint-Alban Saint-Maurice, compte 84 712 habitants.
- Le Rhône est l'axe central Nord/Sud du territoire étudié.
- L'occupation du sol du territoire est inégalement répartie entre la rive droite et la rive gauche du Rhône, la rive droite étant plus naturelle que la rive gauche, sous influence urbaine plus marquée.
- La plus forte concentration urbaine se situe le long de l'axe Nationale 7 / Autoroute A7 : de St Clair à Salaise-sur-Sanne. Cet axe regroupe les pôles résidentiels les plus denses mais aussi les principaux équipements économiques et touristiques.
- Des équipements structurants particulièrement attractifs :
 - Les équipements sportifs, en particulier le Rhodia Club de Salaise-sur-Sanne qui drainent une population dépassant largement le périmètre du territoire étudié.
 - Les équipements d'enseignement supérieur (collèges et lycées) engendrent des déplacements « domicile/école » quotidiens depuis toutes les communes du territoire étudié.
 - Les équipements commerciaux, en particulier « Green 7 » à Salaise-sur-Sanne attirent quotidiennement des clients venant de l'ensemble de territoire étudié mais aussi de communes hors du territoire (Isère et Drôme notamment).
 - Les équipements chimiques et industriels, localisés le long de la vallée du Rhône, en rive gauche, des Roches de Condrieu à Sablons, emploient une population active locale. Ces industries génèrent également un flux de travailleurs venant de Vienne et de Lyon.
 - Les deux gares SNCF (St Clair du Rhône et Péage de Roussillon) connaissent une hausse constante de leur nombre d'utilisateurs quotidiens, en particulier sur la ligne « territoire étudié / métropole lyonnaise ». Cette augmentation concerne les actifs, dans le cadre de leur déplacement quotidien domicile/travail vers Vienne ou la métropole Lyonnaise.
 Dans une moindre mesure la direction « territoire étudié / Valence » vers le sud est également en augmentation.
 Ces voyageurs stationnent leur véhicule (voiture principalement) sur les parkings situés autour des gares SNCF,
- En dehors de ce « *couloir attractif* » :
 - La rive droite du Rhône présente des caractéristiques plus rurales. À noter que la commune de Pélussin est au cœur d'une aire d'attraction qui se maintient (attractivité liée aux équipements scolaires, sportifs, touristiques, ...).
 - La rive droite Sud (St Pierre de Bœuf) et les îles de la Platière développent une attractivité essentiellement tournée vers le tourisme et les loisirs. L'attractivité est très forte et dépasse le territoire étudié.
 - Les habitants de l'agglomération de Vienne (et de Lyon) entrent dans le territoire étudié pour fréquenter les équipements sportifs et de loisirs (en particulier le Wam Park). Ils se déplacent également pour travailler et fréquenter les pôles commerciaux du territoire d'étude. Le nord du territoire étudié est essentiellement tourné vers l'agglomération de Vienne et vers Lyon où les habitants travaillent, étudient et consomment.

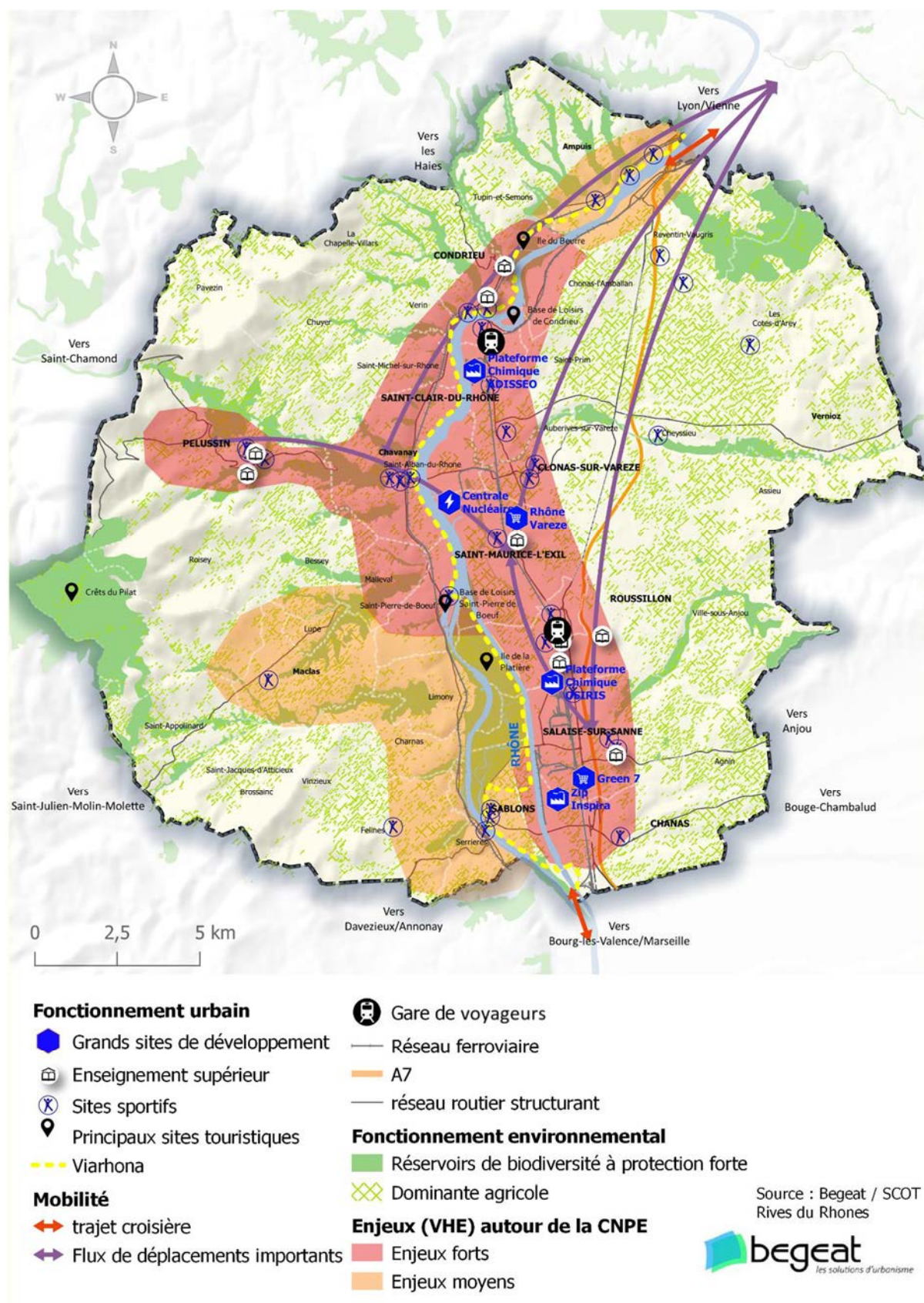


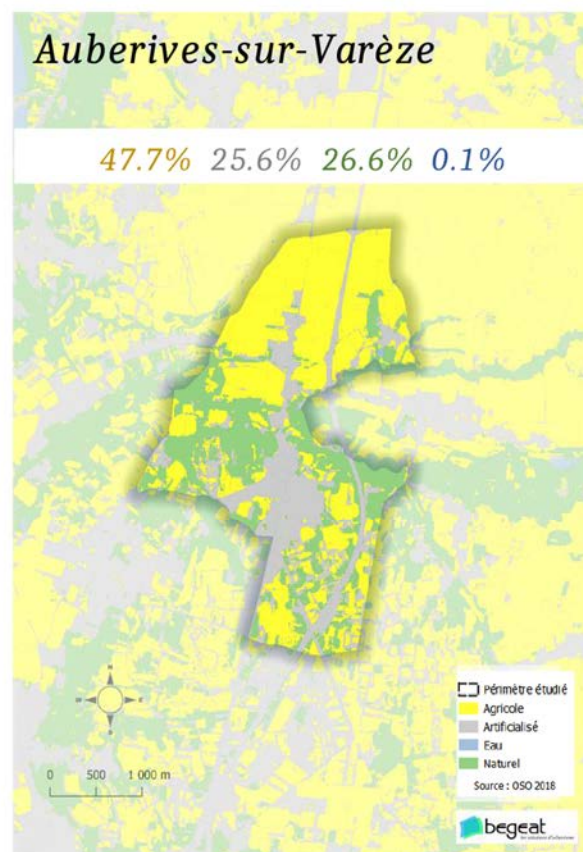
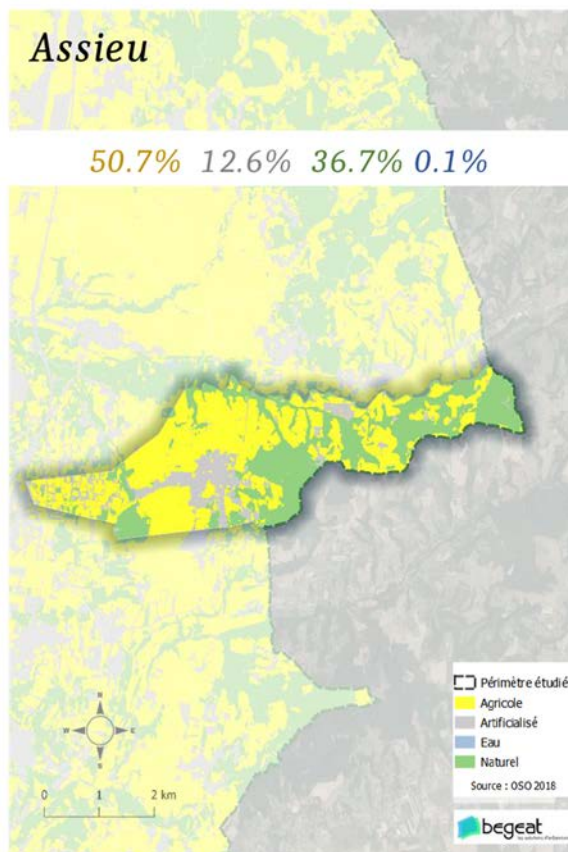
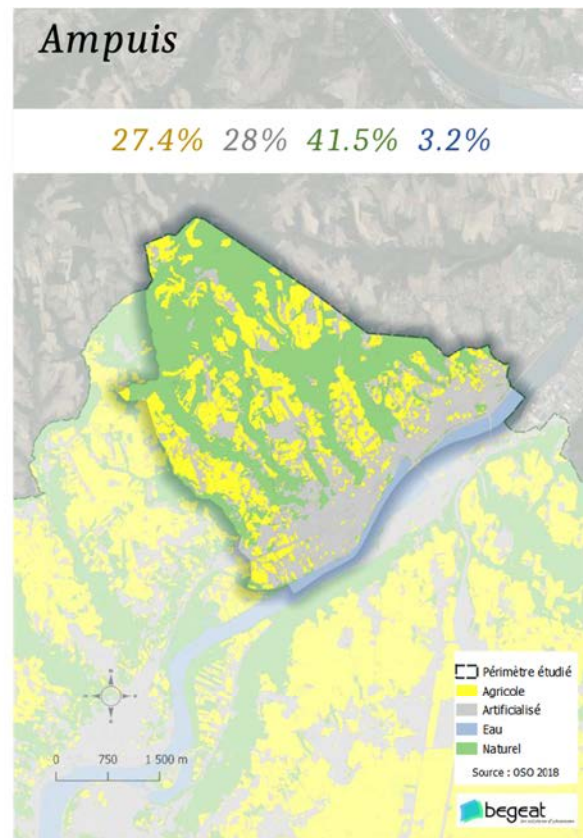
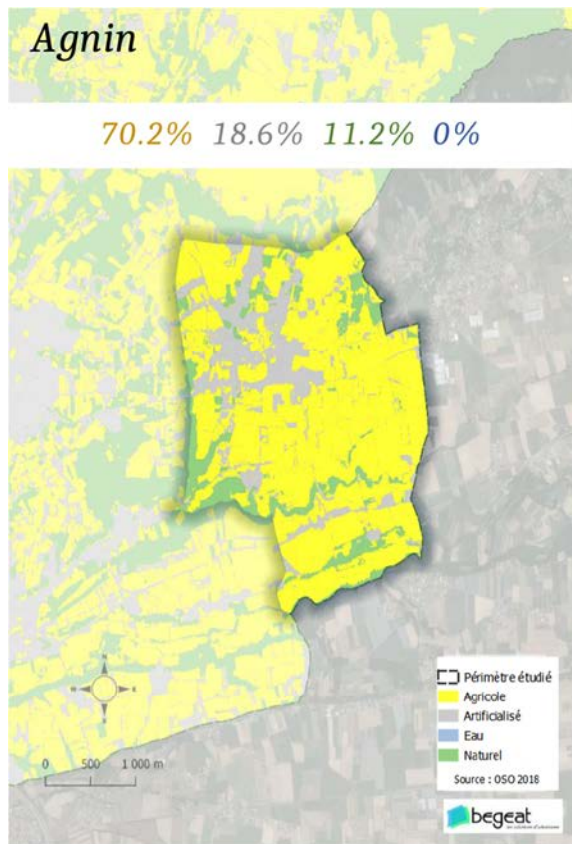
Figure 43 : Synthèse du fonctionnement du territoire étudié

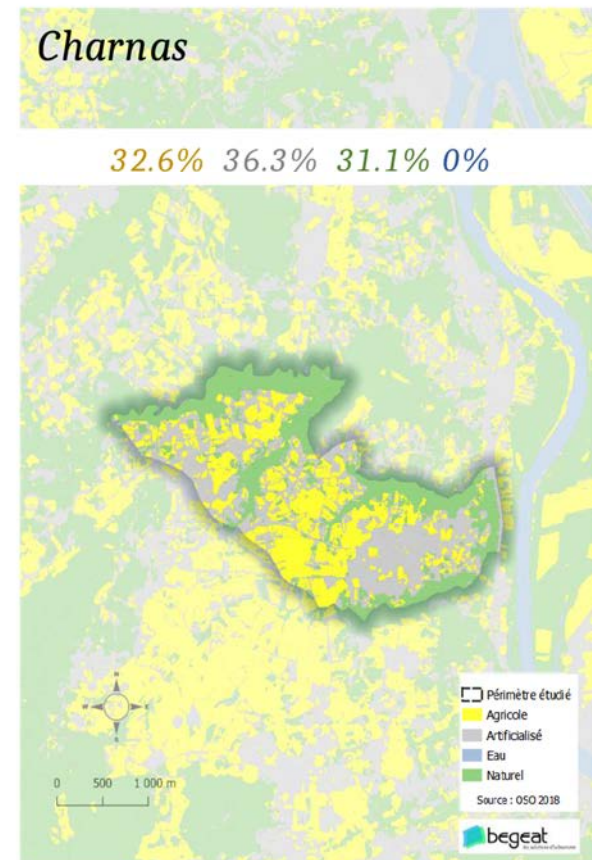
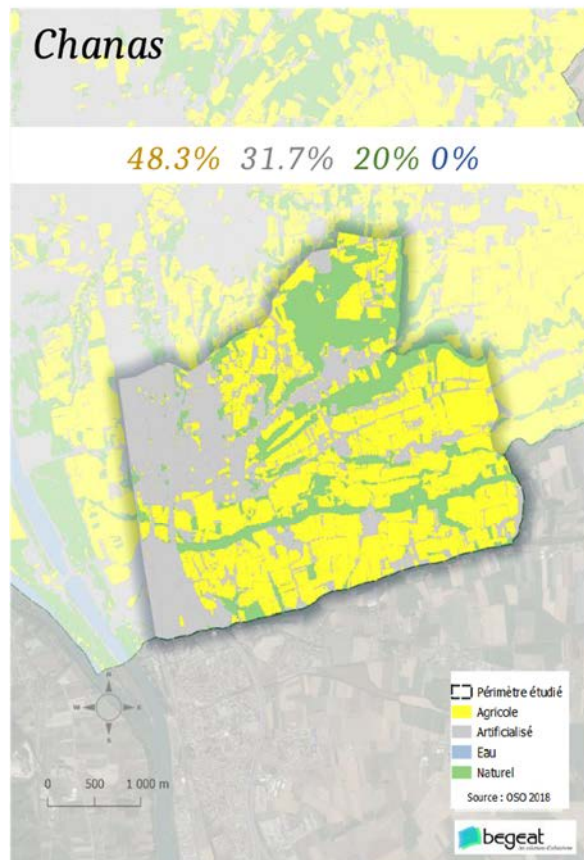
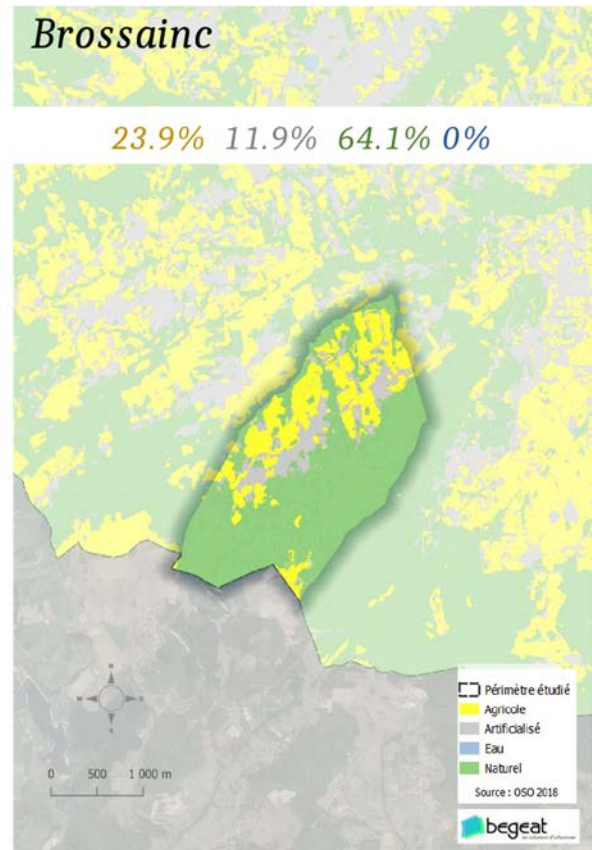
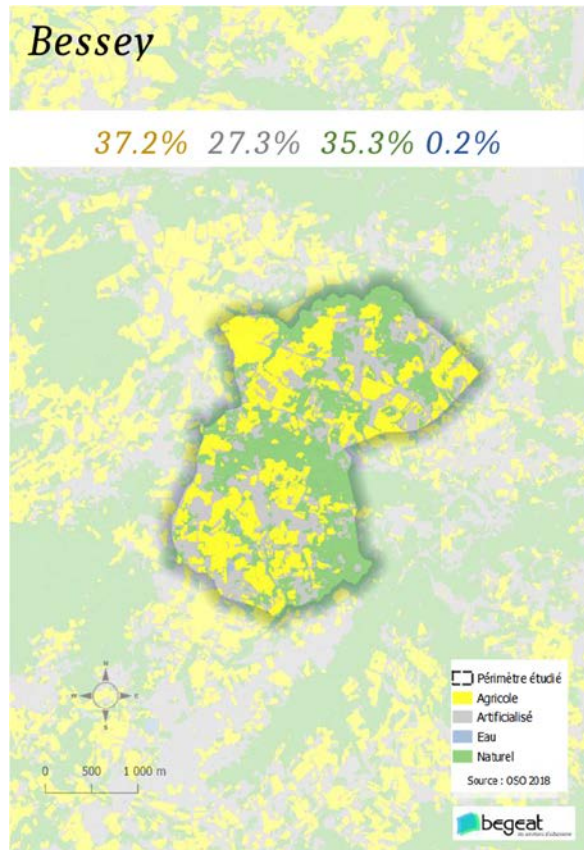
8 Références

- 1 BEGEAT ET IRSN, 2022. ÉTUDE RADIOLOGIQUE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CENTRALE NUCLEAIRE DE SAINT-ALBAN SAINT-MAURICE. ACQUISITION D'INFORMATIONS CONCERNANT LES VARIABLES HUMAINES D'EXPOSITIONS (VHE). TOME 2 : RESULTATS DES ENQUETES SUR LES HABITUDES ALIMENTAIRES ET SUR LES DEPLACEMENTS QUOTIDIENS DES RIVERAINS. RAPPORT IRSN 2022-00145.
- 2 INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES. RECENSEMENT DE LA POPULATION 2017-2018-2019 [EN LIGNE] (PAGES CONSULTEES EN 2021). <https://www.insee.fr/fr/statistiques>.
- 3 SCOT RIVES DU RHONE : SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHONE, 28 NOVEMBRE 2019, SCOT DES RIVES DU RHONE, <http://scot-rivesdurhone.com>
- 4 MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, 19 MARS 2019, INVENTAIRE BIOPHYSIQUE DE L'OCCUPATION DES TERRES - <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/corine-land-cover-occupation-des-sols-en-france/#description>
- 5 INSEE ILOTS ANONYMES TERRAIN - ÎLOTS CULTURAUX (RENDUS ANONYMES) DU REGISTRE PARCELLAIRE GRAPHIQUE DECLARES AU TITRE DES AIDES DU 1ER PILIER DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE, POUR LA CAMPAGNE 2017. <https://catalogue.data.gouv.fr/geosource/panierDownloadFrontalParametrage?LAYERIDTS=35279304>
- 6 CHAMBRE D'AGRICULTURE AUVERGNE RHONE ALPES, AVRIL 2021 - https://aura.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Auvergne-Rhone-Alpes/110_Inst-Auvergne-Rhone-Alpes/NotreAgriculture/2018/Agriculture_filiere_regionales/Chiffres_cle_s_de_l_agriculture_en_AURA.pdf
- 7 AGRESTE – STATISTIQUE AGRICOLE ANNUELLE – 2018. AGRESTE CHIFFRES ET DONNEES, NOVEMBRE 2019, N°2019-16, STATISTIQUES AGRICOLE ANNUELLE 2017-2018, DONNEES DEFINITIVES.
- 8 RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE – ANNEE 2010. <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-webmethodonS-RA%202010>
- 9 <https://www.gerbeaud.com/jardin/fiches/potager-quelle-surface.1331.html>
- 10 SCHWARTZ C. et al., 2013. Jardins potagers : terres inconnues ? ADEME. Avril 2013.
- 11 Datar : plateforme interactive de données publiques ouvertes en Auvergne Rhône Alpes - Établissements Recevant du Public de type soin en Auvergne-Rhône-Alpes, 2017 - [file:///C:/Users/Utilisateur/AppData/Local/Temp/Rar\\$EXa8148.45075/index.html](file:///C:/Users/Utilisateur/AppData/Local/Temp/Rar$EXa8148.45075/index.html).
- 12 Datar : plateforme interactive de données publiques ouvertes en Auvergne Rhône Alpes - Établissements Recevant du Public de type culture et loisir en Auvergne-Rhône-Alpes, 2017 - [file:///C:/Users/Utilisateur/AppData/Local/Temp/Rar\\$EXa2172.6127/index.html](file:///C:/Users/Utilisateur/AppData/Local/Temp/Rar$EXa2172.6127/index.html).
- 13 GIE OSIRIS, 2013. Rapport développement durable, plateforme chimique Les Roches – Roussillon (document transmis suite à l'entretien effectué le 3 mai 2021).

9 Annexes

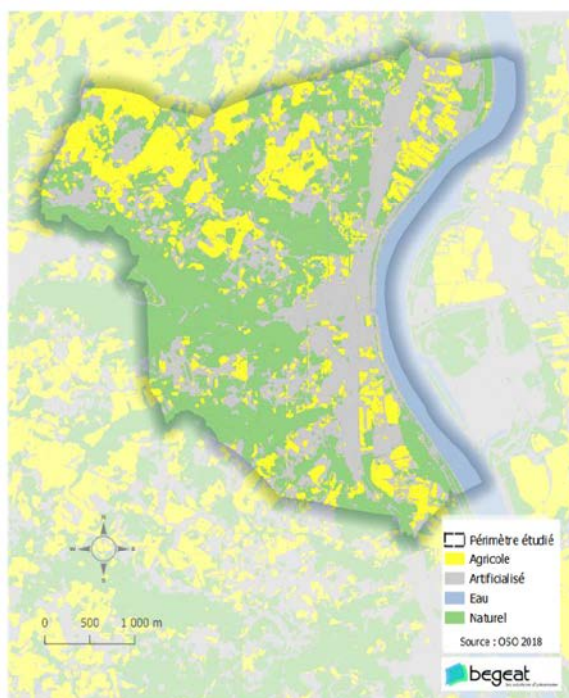
9.1 Annexe 1 : Cartographie du mode d'occupation des sols par communes





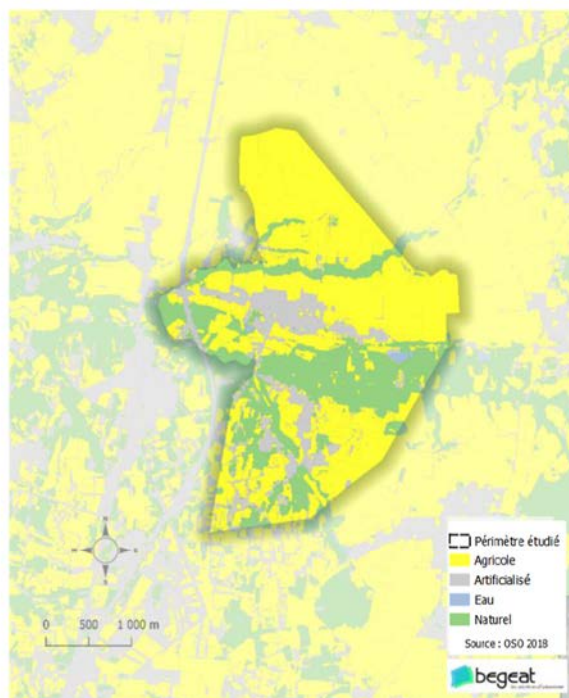
Chavanay

21.9% 33.4% 39.2% 5.5%



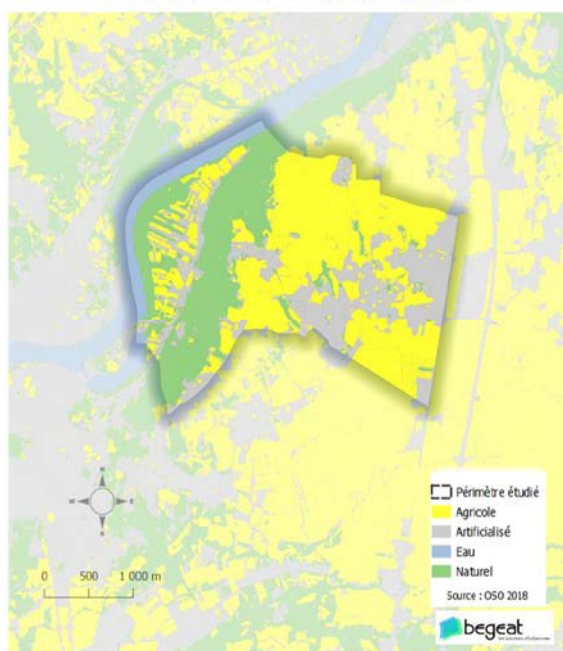
Cheyssieu

59.2% 14% 26.5% 0.3%



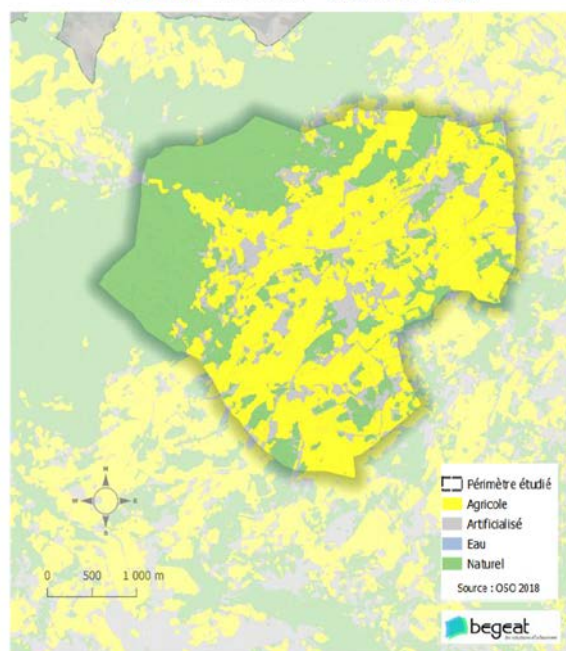
Chonas-l'Amballan

44.7% 24.7% 26% 4.6%



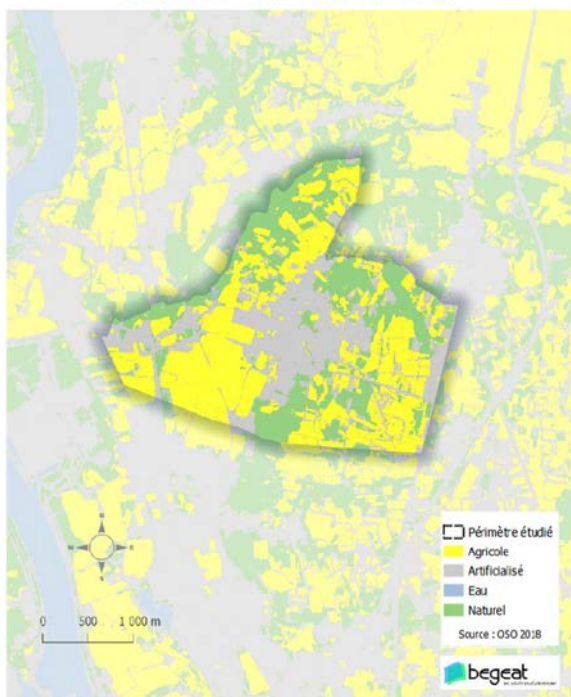
Chuyer

52.2% 12.1% 35.7% 0%

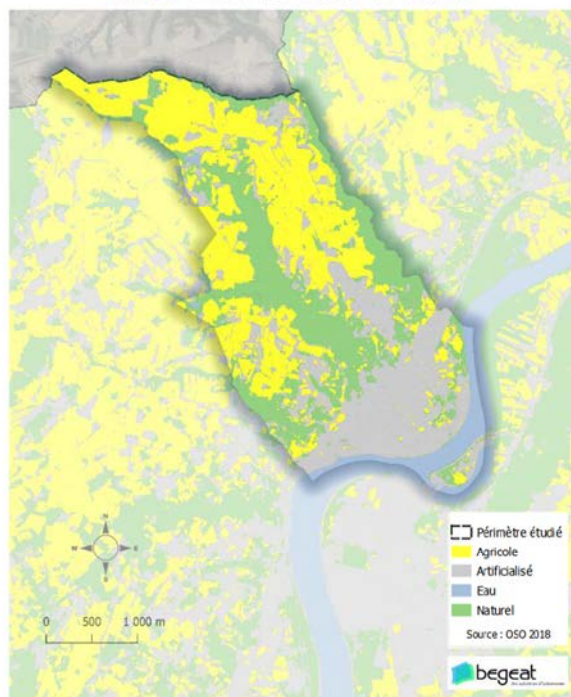


Clonas-sur-Varèze

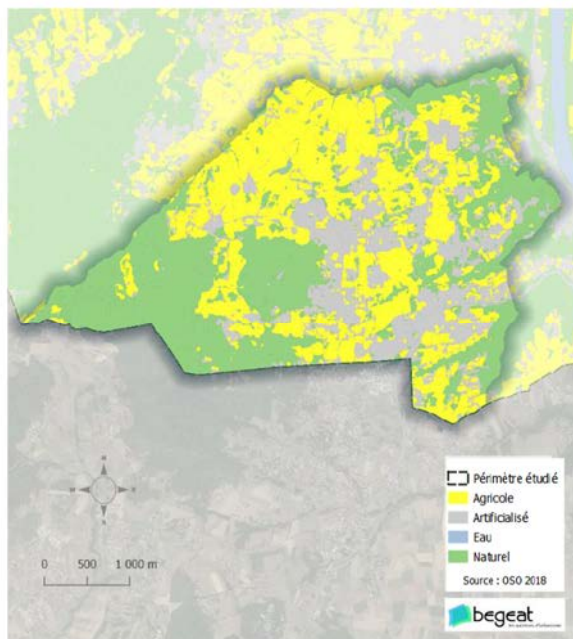
44% 29.5% 26.4% 0%

**Condrieu**

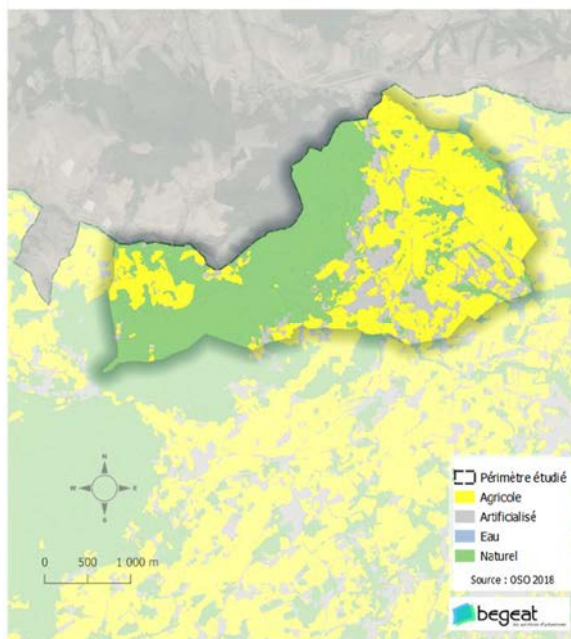
38% 29.2% 28.3% 4.5%

**Félines**

38.8% 21.8% 39.4% 0%

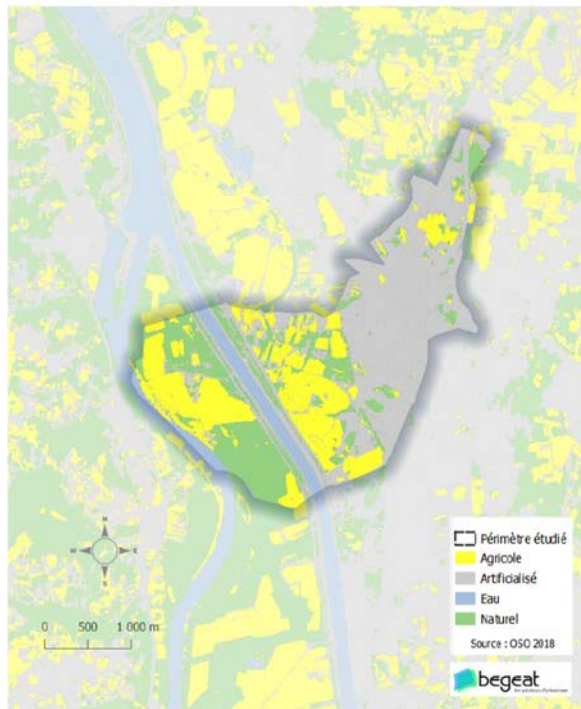
**La Chapelle-Villars**

43.1% 11.8% 45% 0.2%



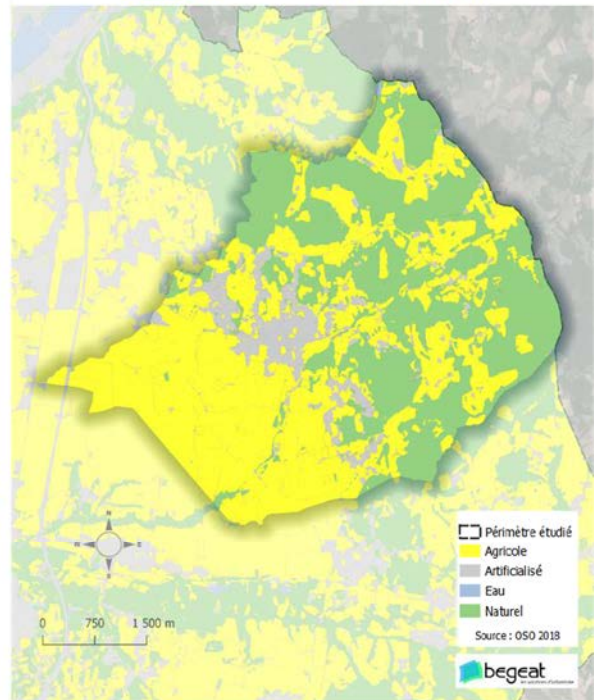
Le Péage-de-Roussillon

25.9% 47.4% 21.2% 5.6%



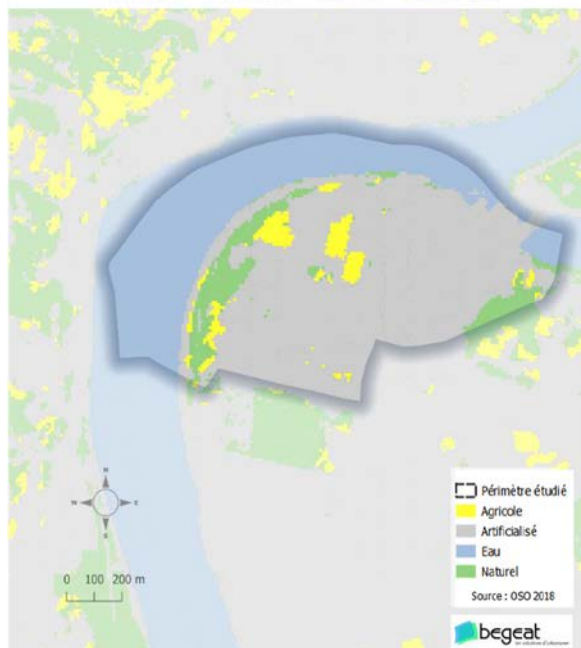
Les Côtes-d'Arey

52.2% 8.8% 38.9% 0%



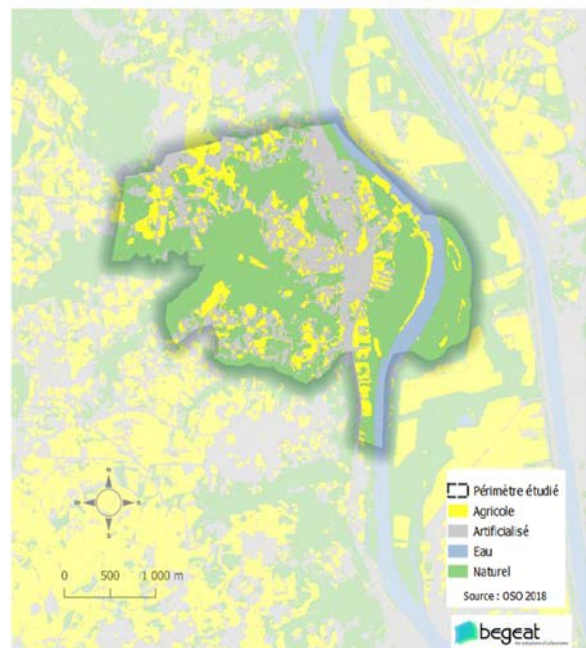
Les Roches-de-Condrieu

4.2% 57.7% 7.2% 30.9%



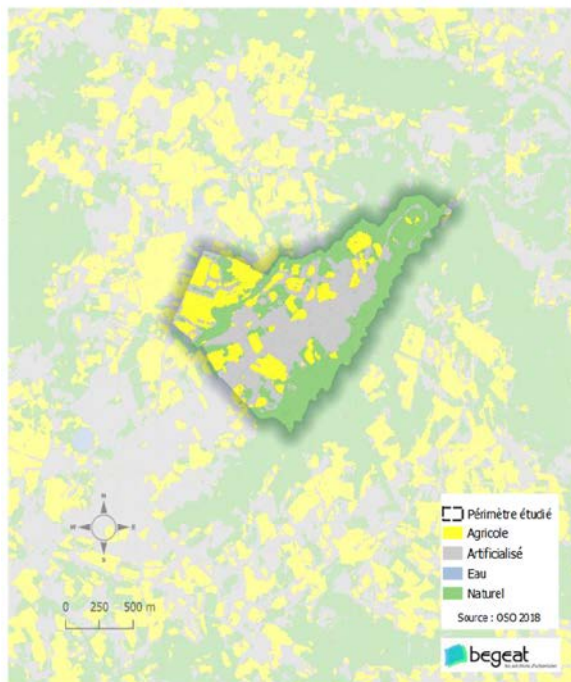
Limony

17.7% 26.8% 49.2% 6.3%



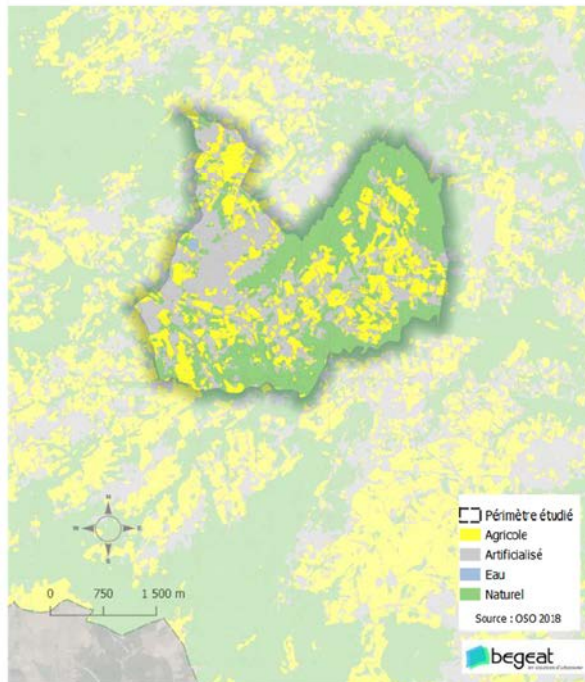
Lupé

23.3% 36.9% 39.8% 0.1%



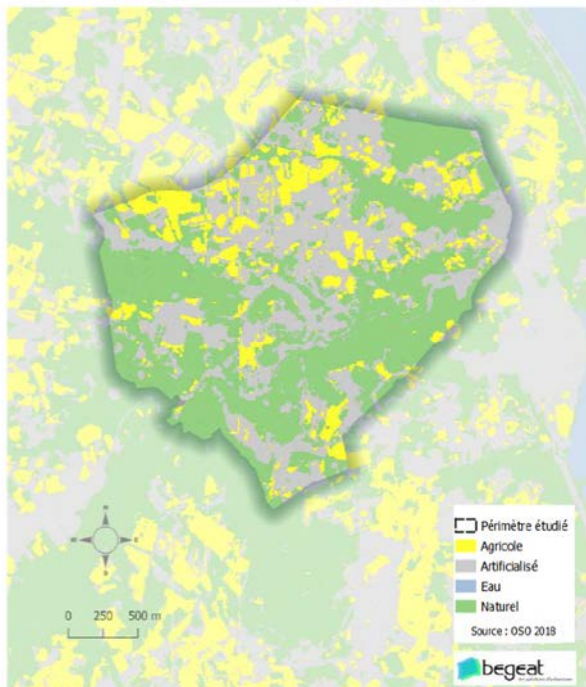
Maclas

27.9% 32.5% 39.3% 0.2%



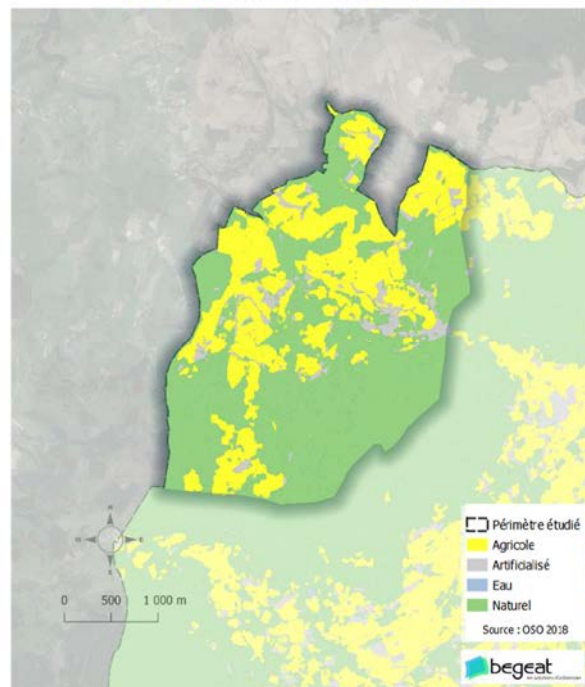
Malleval

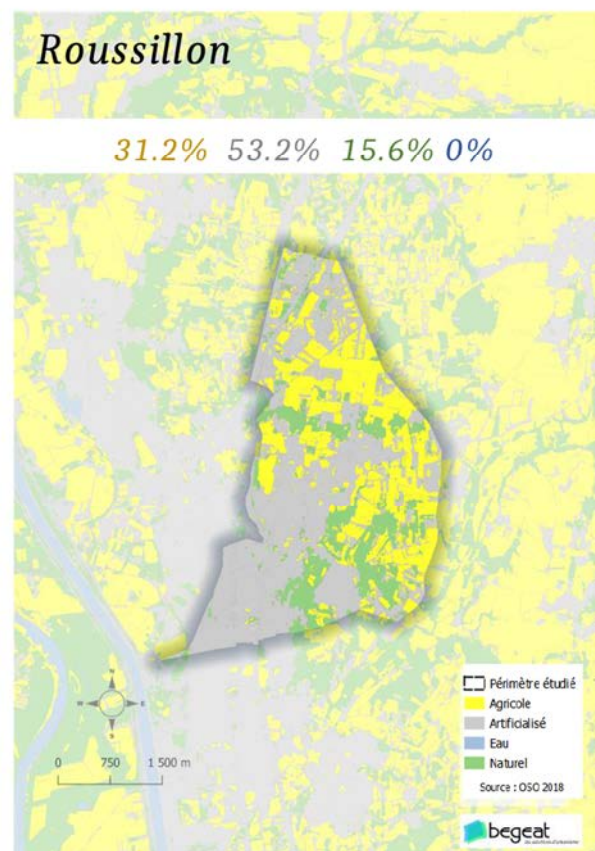
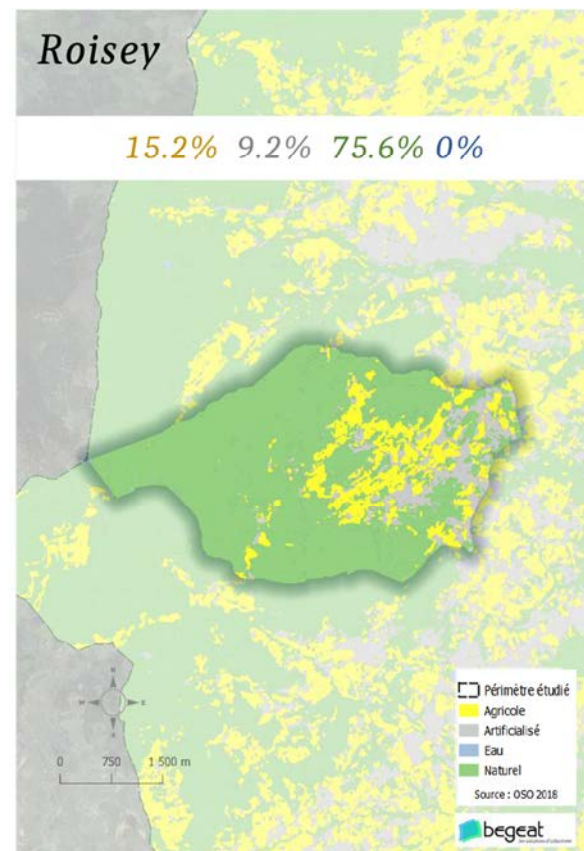
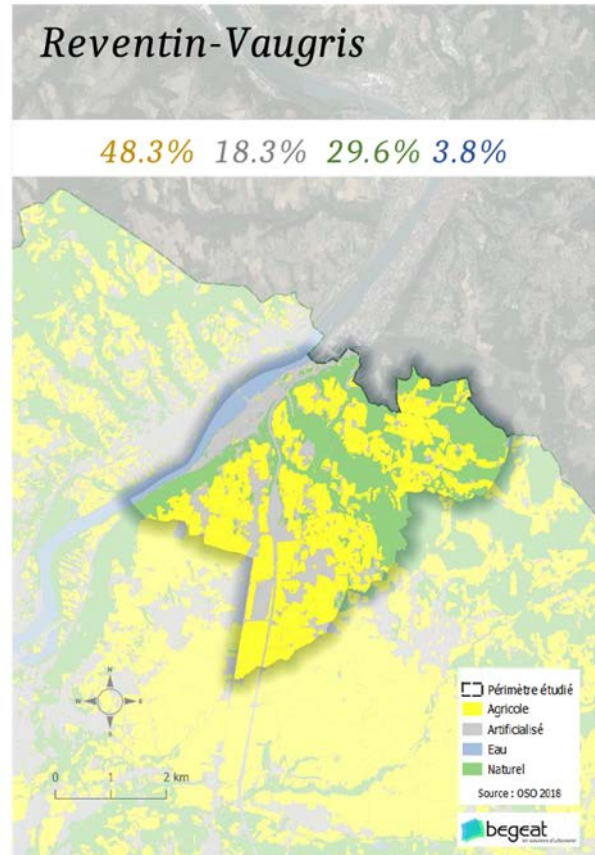
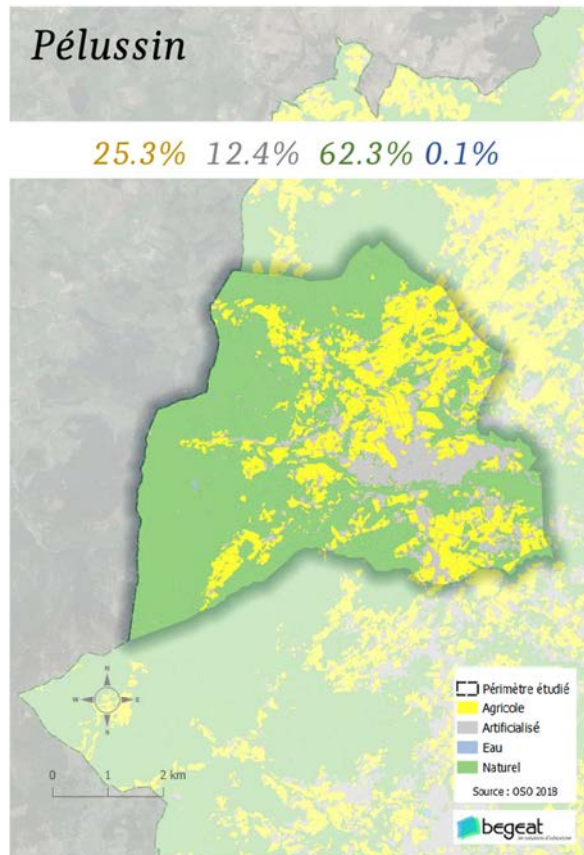
14.5% 36.9% 48.5% 0%

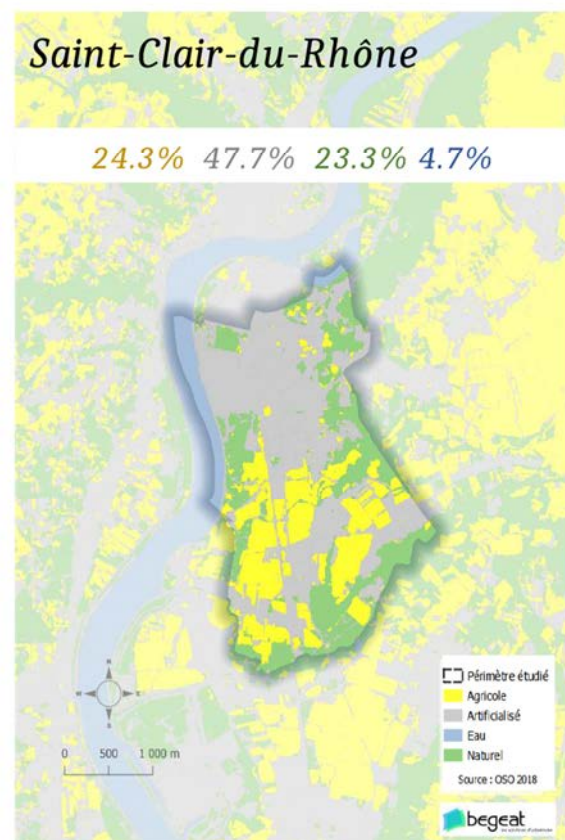
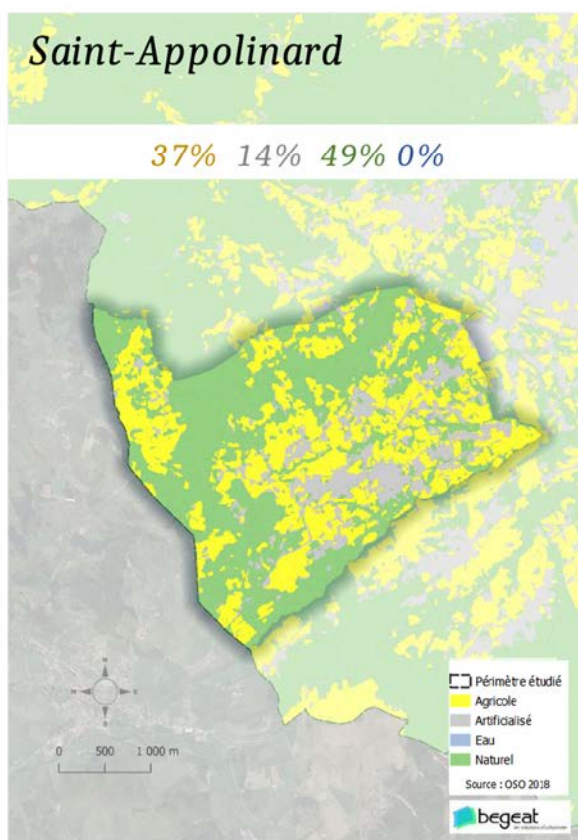
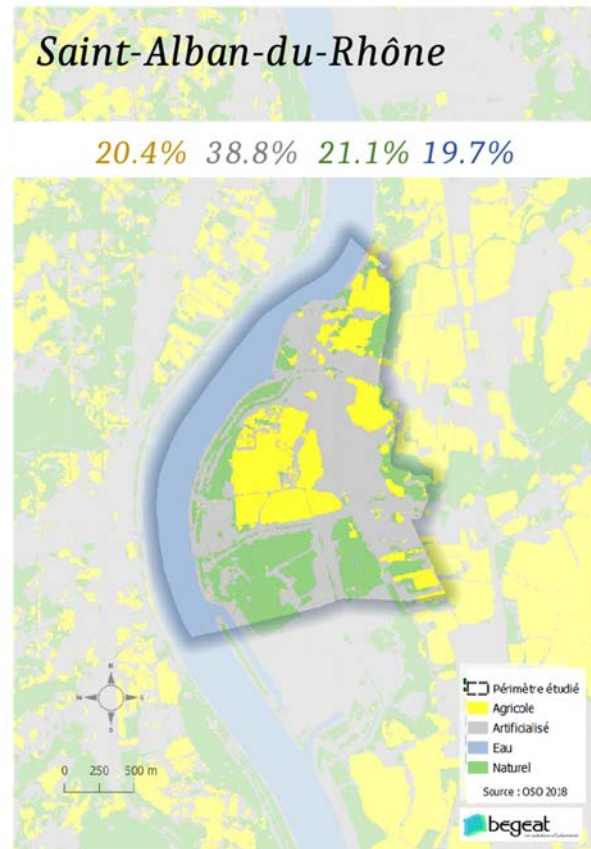
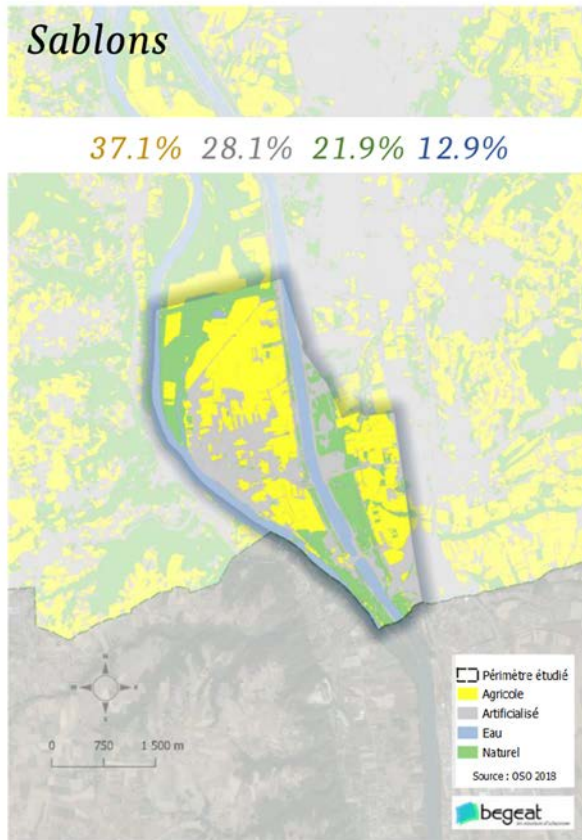


Pavezin

33.3% 5.7% 61.1% 0%

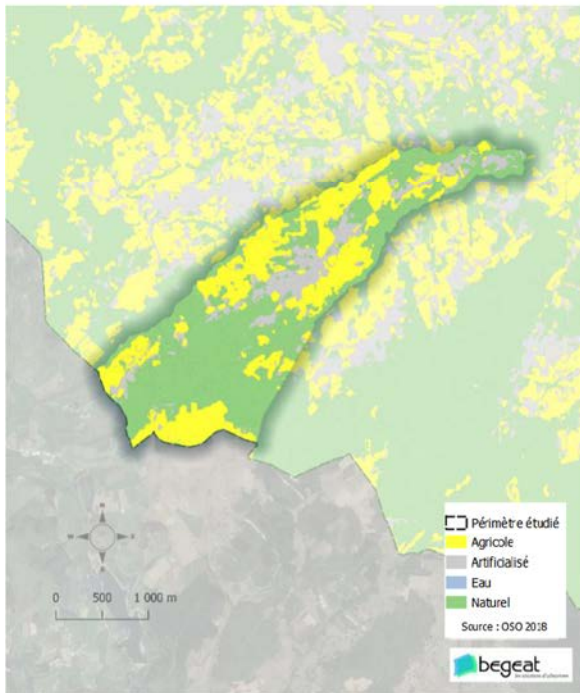






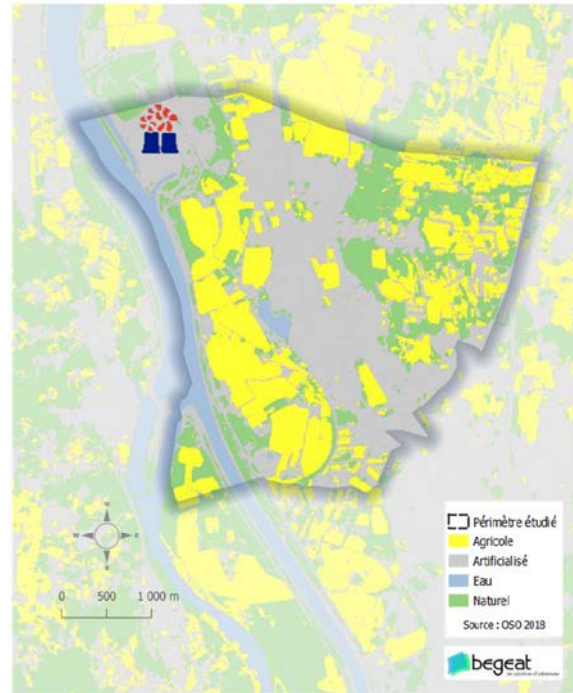
Saint-Jacques-d'Atticieux

33.9% 12.8% 53.3% 0%



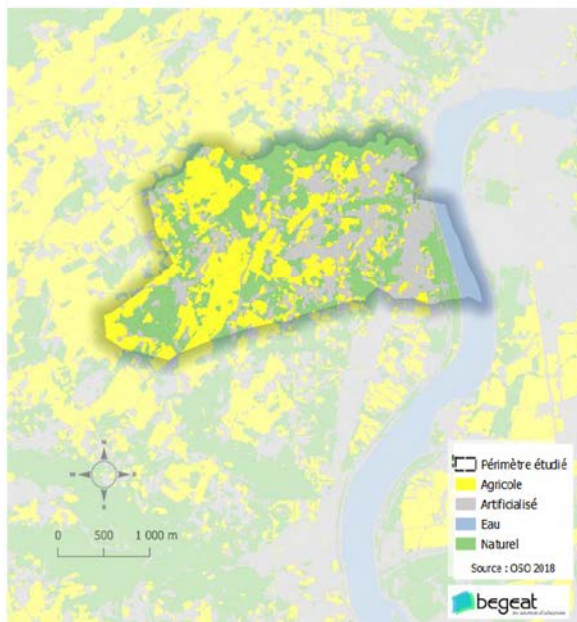
Saint-Maurice-l'Exil

30.7% 45.1% 18.6% 5.6%



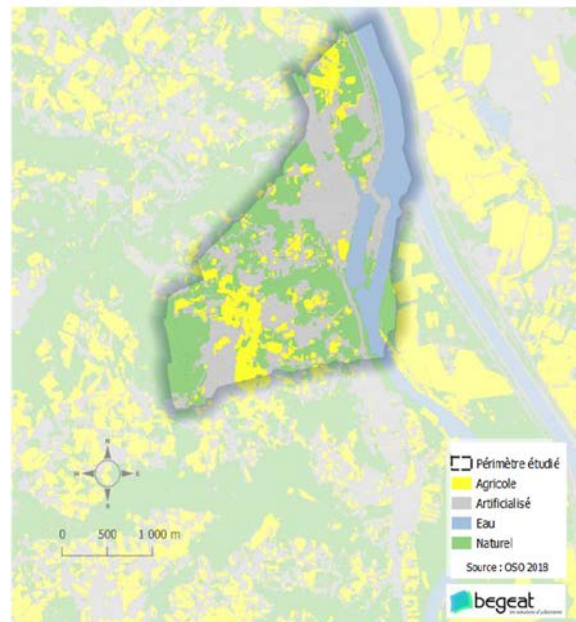
Saint-Michel-sur-Rhône

34.4% 29% 33.7% 2.9%



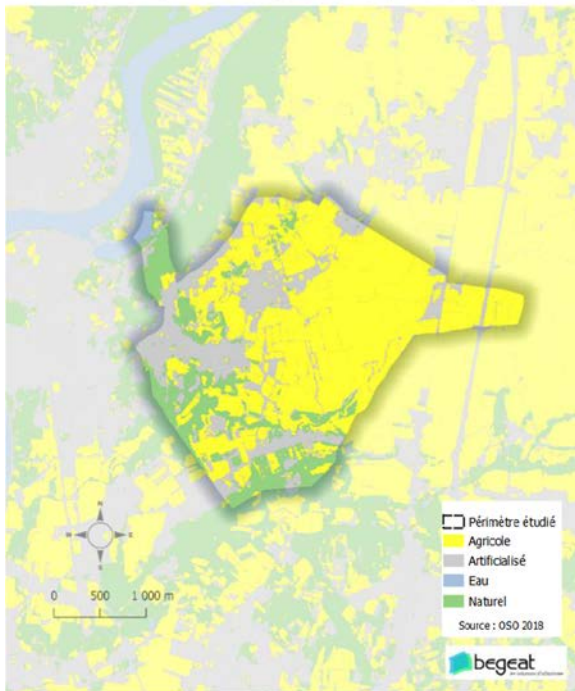
Saint-Pierre-de-Bœuf

14.3% 36.7% 33.9% 15.1%

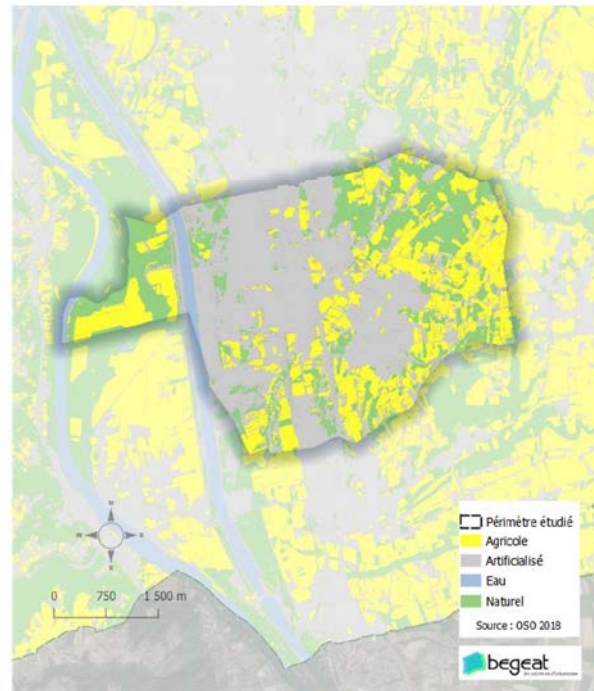


Saint-Prim

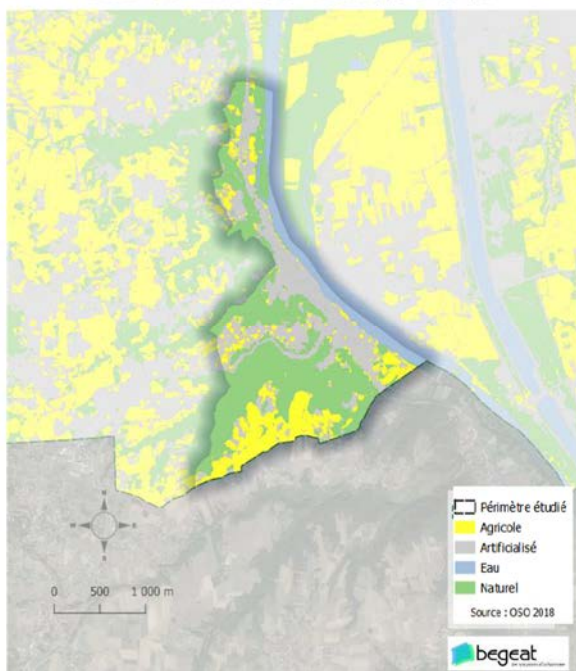
61.2% 22.8% 15.5% 0.5%

**Salaise-sur-Sanne**

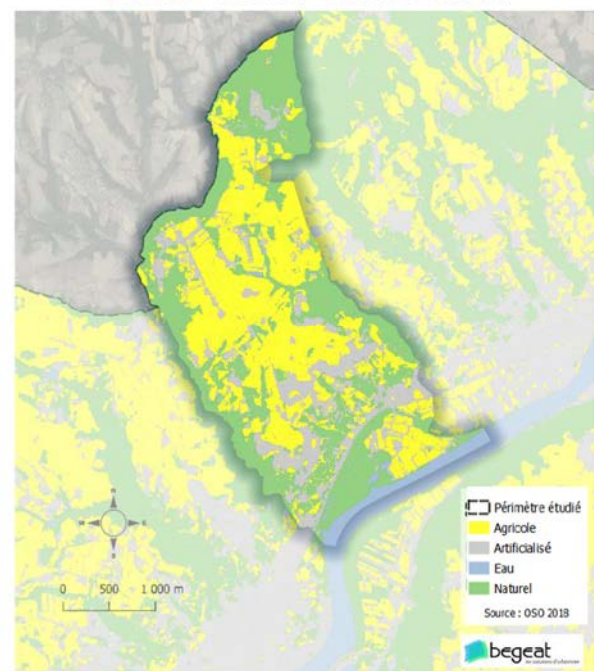
28.4% 48.6% 21.2% 1.8%

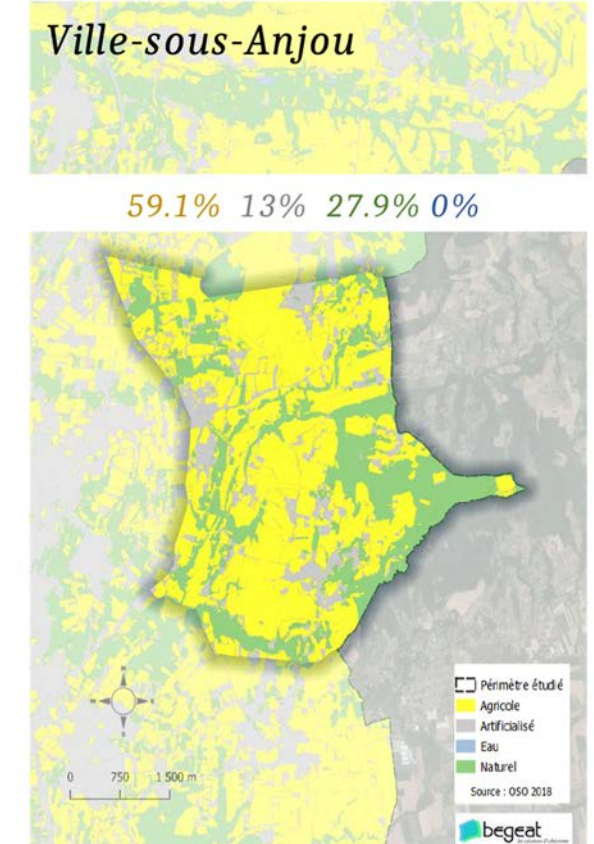
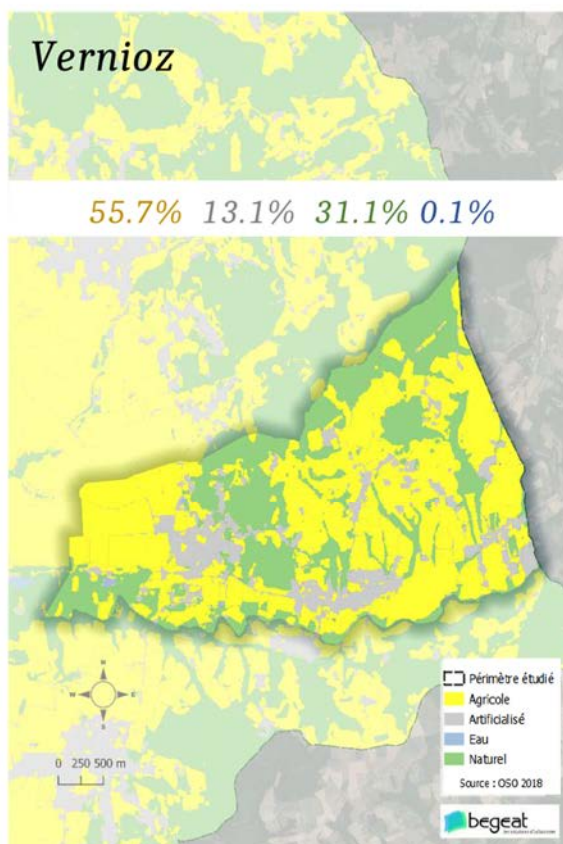
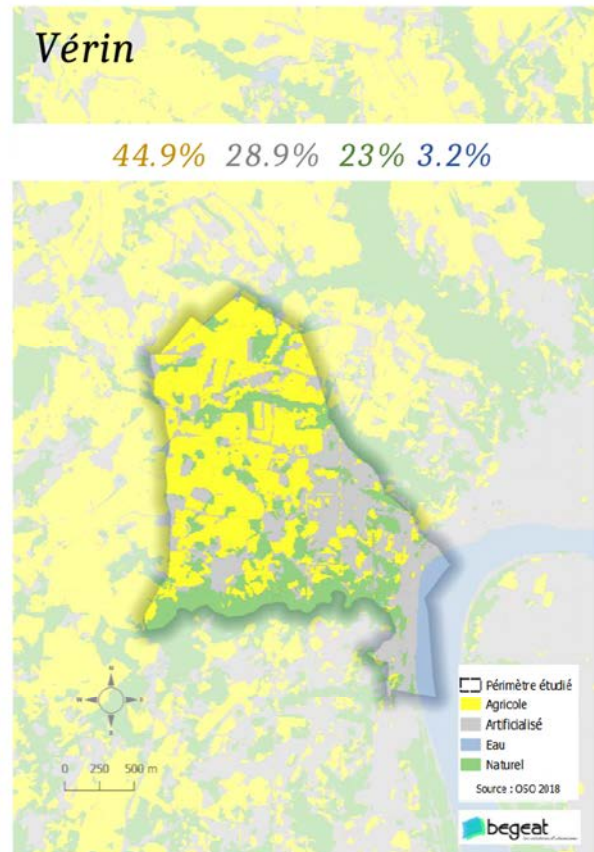
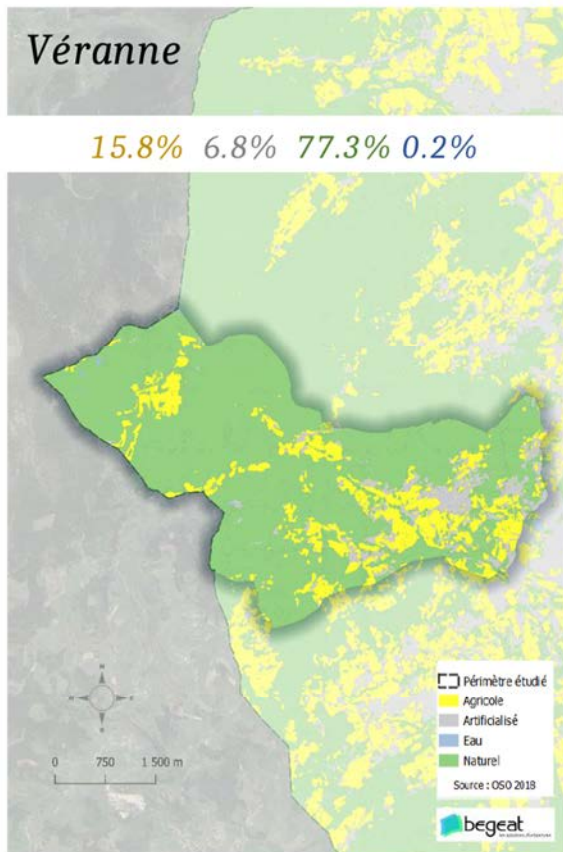
**Serrières**

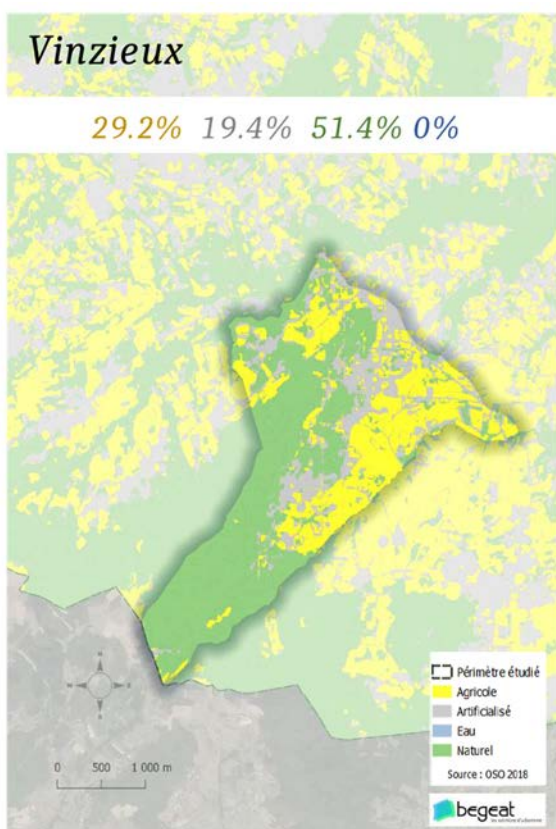
18.9% 29.5% 43.9% 7.8%

**Tupin-et-Semons**

40.4% 17.9% 38.7% 3.1%





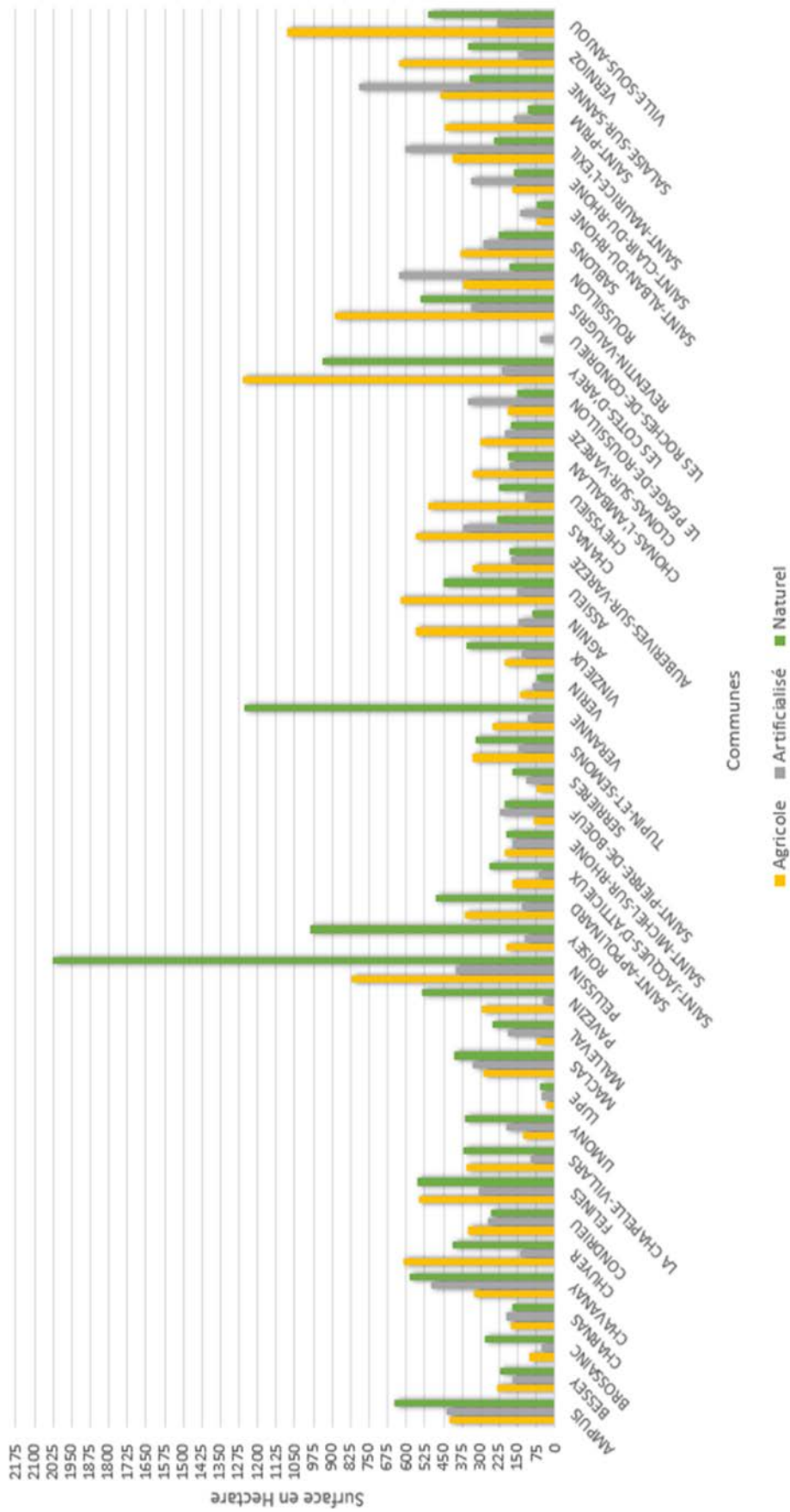


9.2 Annexe 2 : chiffrage de l'occupation du sol par communes

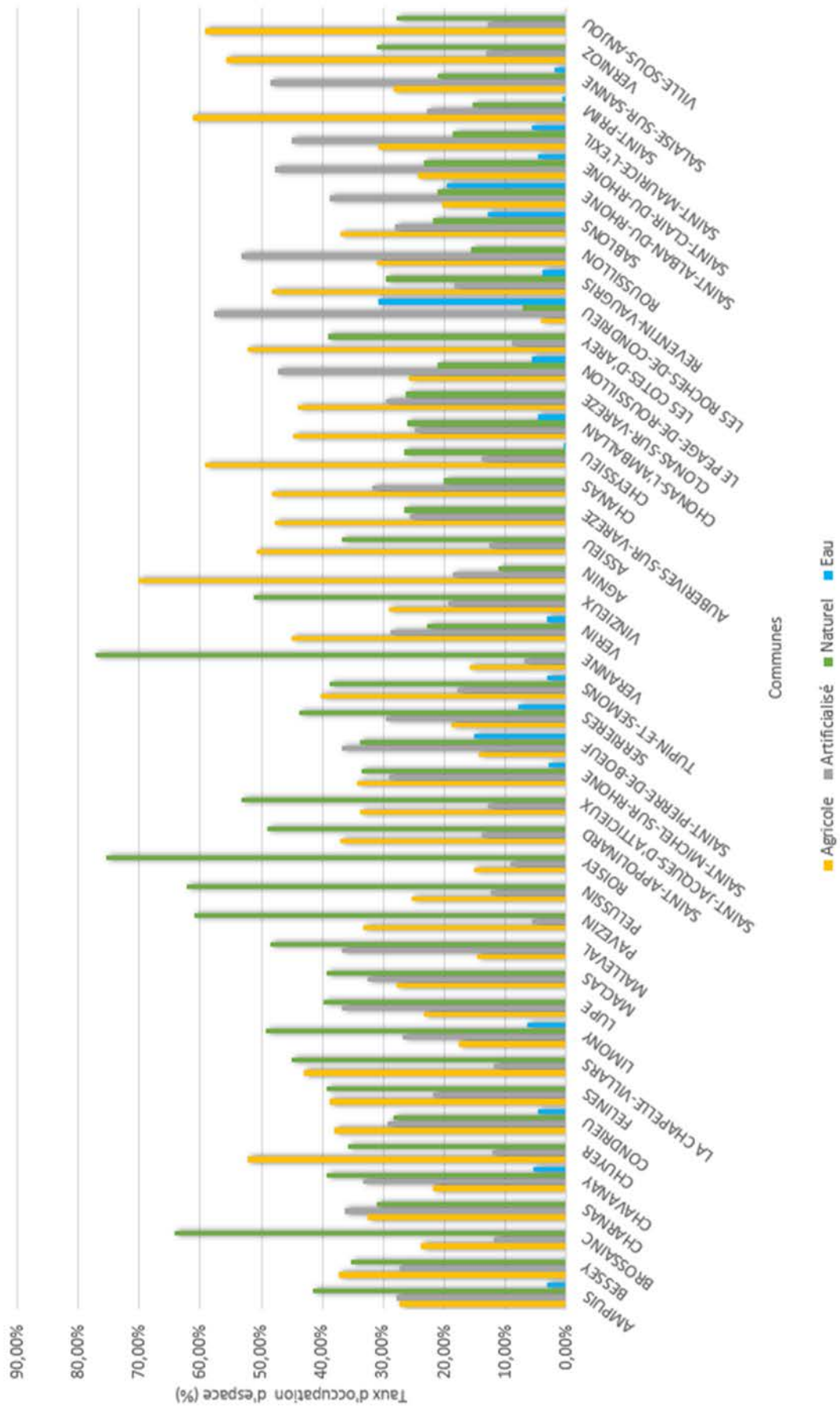
Commune	Agricole	Artificialisé	Naturel	Eau	Rive
AMPUIS	27,42%	27,93%	41,48%	3,18%	Droite
BESSEY	37,21%	27,30%	35,29%	0,20%	Droite
BROSSAINC	23,94%	11,91%	64,13%	0,01%	Droite
CHARNAS	32,59%	36,27%	31,15%	0,00%	Droite
CHAVANAY	21,87%	33,42%	39,24%	5,47%	Droite
CHUYER	52,20%	12,09%	35,68%	0,04%	Droite
CONDRIEU	37,96%	29,21%	28,29%	4,54%	Droite
FÉLINES	38,75%	21,84%	39,37%	0,04%	Droite
LA CHAPELLE-VILLARS	43,06%	11,82%	44,96%	0,15%	Droite
LIMONY	17,69%	26,83%	49,21%	6,28%	Droite
LUPE	23,26%	36,87%	39,79%	0,08%	Droite
MACLAS	27,92%	32,51%	39,35%	0,22%	Droite
MALLEVAL	14,54%	36,90%	48,53%	0,03%	Droite
PAVEZIN	33,27%	5,66%	61,07%	0,00%	Droite
PELUSSIN	25,29%	12,35%	62,27%	0,09%	Droite
ROISEY	15,21%	9,19%	75,56%	0,04%	Droite
SAINT-APPOLINARD	36,99%	13,96%	49,03%	0,02%	Droite
SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX	33,93%	12,77%	53,29%	0,01%	Droite
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE	34,42%	29,01%	33,68%	2,89%	Droite
SAINT-PIERRE-DE-BŒUF	14,30%	36,71%	33,86%	15,13%	Droite
SERRIÈRES	18,89%	29,47%	43,88%	7,76%	Droite
TUPIN-ET-SEMONS	40,38%	17,87%	38,69%	3,05%	Droite
VÉRANNE	15,77%	6,78%	77,30%	0,15%	Droite
VÉRIN	44,93%	28,93%	22,96%	3,18%	Droite
VINZIEUX	29,17%	19,44%	51,38%	0,01%	Droite
AGNIN	70,21%	18,62%	11,17%	0,00%	Gauche
ASSIEU	50,66%	12,59%	36,69%	0,06%	Gauche
AUBERIVES-SUR-VAREZE	47,73%	25,56%	26,64%	0,06%	Gauche
CHANAS	48,30%	31,71%	19,98%	0,01%	Gauche

Commune	Agricole	Artificialisé	Naturel	Eau	Rive
CHEYSSIEU	59,25%	13,96%	26,46%	0,33%	Gauche
CHONAS-L'AMBALLAN	44,69%	24,74%	26,01%	4,56%	Gauche
CLONAS-SUR-VAREZE	44,01%	29,54%	26,38%	0,07%	Gauche
LE PEAGE-DE-ROUSSILLON	25,91%	47,37%	21,15%	5,56%	Gauche
LES CÔTES-D'AREY	52,18%	8,84%	38,94%	0,03%	Gauche
LES ROCHES-DE-CONDRIEU	4,22%	57,69%	7,17%	30,93%	Gauche
REVENTIN-VAUGRIS	48,30%	18,31%	29,60%	3,79%	Gauche
ROUSSILLON	31,18%	53,25%	15,57%	0,00%	Gauche
SABLONS	37,09%	28,10%	21,92%	12,90%	Gauche
SAINT-ALBAN-DU-RHÔNE	20,37%	38,85%	21,08%	19,71%	Gauche
SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE	24,29%	47,72%	23,32%	4,67%	Gauche
SAINT-MAURICE-L'EXIL	30,71%	45,12%	18,58%	5,59%	Gauche
SAINT-PRIM	61,21%	22,80%	15,45%	0,54%	Gauche
SALAISE-SUR-SANNE	28,43%	48,59%	21,16%	1,83%	Gauche
VERNIOZ	55,69%	13,09%	31,08%	0,13%	Gauche
VILLE-SOUS-ANJOU	59,14%	12,95%	27,90%	0,00%	Gauche

Synthèse de l'occupation du sol par commune en superficie



Synthèse de l'occupation du sol par commune en % d'occupation



9.3 Annexe 3 : chiffrage de la répartition des potagers par communes

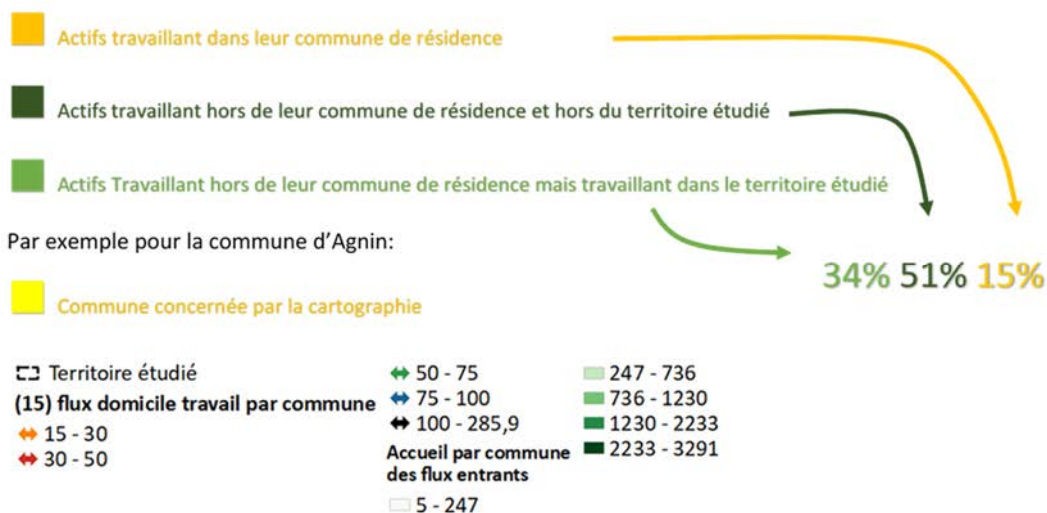
Commune	Rives	Population (2018)	Nombres de potagers	Surface de potager en m ²	Taille moyenne de potager m ²	Potager par habitant
AGNIN	Gauche	1127	33	14867	450	3%
AMPUIS	Droite	2715	57	14216	249	2%
ASSIEU	Gauche	1564	57	13131	230	4%
AUBERIVES-SUR-VAREZE	Gauche	1511	37	6661	180	2%
BESSEY	Droite	469	22	4181	199	5%
BROSSAINC	Droite	278	12	2380	198	4%
CHANAS	Gauche	2752	77	19909	258	3%
CHARNAS	Droite	940	32	7930	255	3%
CHAVANAY	Droite	2933	79	24333	308	3%
CHEYSSIEU	Gauche	1040	56	14033	250	5%
CHONAS-L'AMBALLAN	Gauche	1723	58	12920	222	3%
CHUYER	Droite	799	33	8511	257	4%
CLONAS-SUR-VAREZE	Gauche	1486	40	7622	190	3%
CONDRIEU	Droite	4009	39	12527	321	1%
FÉLINES	Droite	1720	77	17799	231	4%
LA CHAPELLE-VILLARS	Droite	544	12	4046	337	2%
LE PEAGE-DE-ROUSSILLON	Gauche	6648	24	6898	287	0%
LES CÔTES-D'AREY	Gauche	2097	92	19779	214	4%

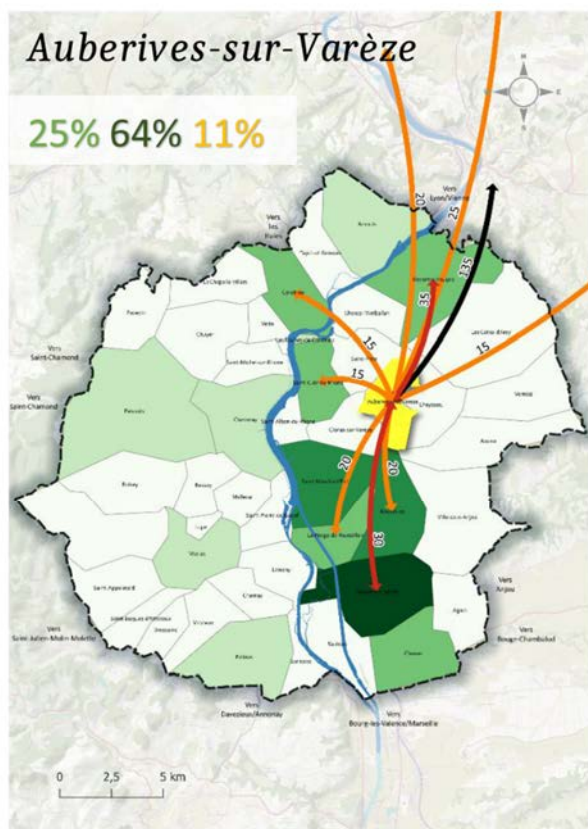
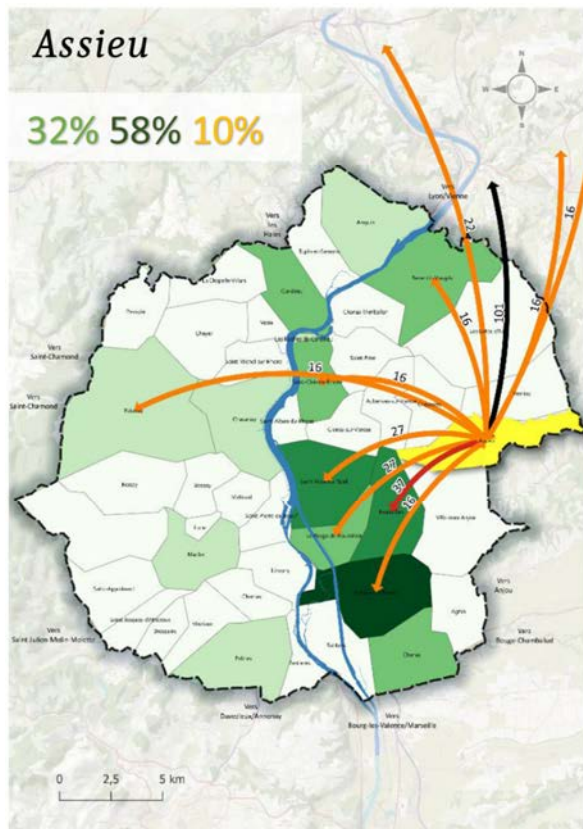
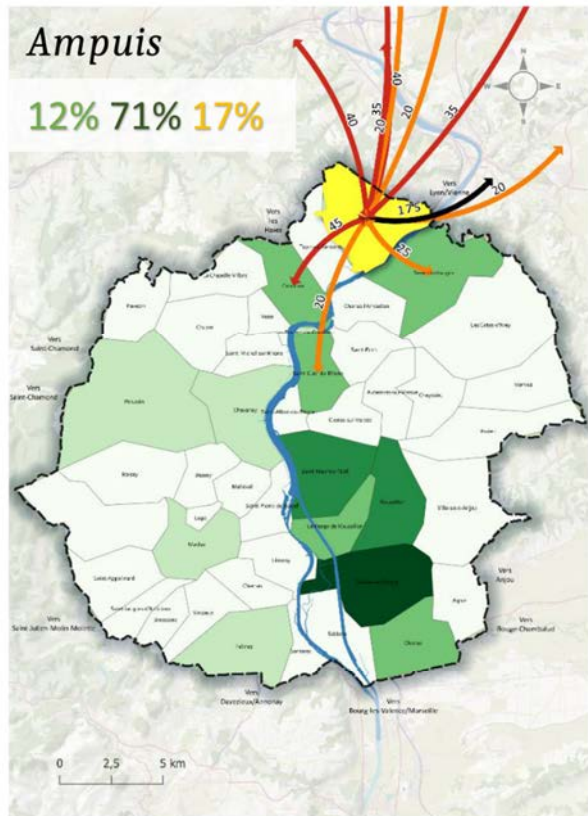
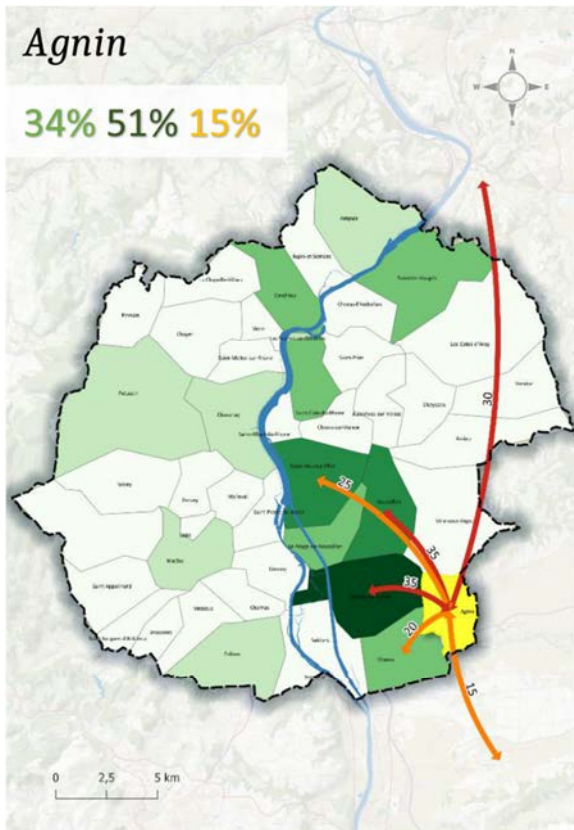
Commune	Rives	Population (2018)	Nombres de potagers	Surface de potager en m ²	Taille moyenne de potager m ²	Potager par habitant
LES ROCHES-DE-CONDRIEU	Gauche	1951	15	4168	277	1%
LIMONY	Droite	786	52	18111	348	7%
LUPE	Droite	309	12	2704	225	4%
MACLAS	Droite	1880	59	9106	154	3%
MALLEVAL	Droite	590	19	3344	176	3%
PAVEZIN	Droite	372	14	5148	367	4%
PELUSSIN	Droite	3851	79	20885	264	2%
REVENTIN-VAUGRIS	Gauche	1976	88	24745	281	4%
ROISEY	Droite	986	34	7173	210	3%
ROUSSILLON	Gauche	8572	140	31644	226	2%
SABLONS	Gauche	2319	65	16849	259	3%
SAINT-ALBAN-DU-RHÔNE	Gauche	854	17	4648	273	2%
SAINT-APPOLINARD	Droite	713	49	10629	216	7%
SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE	Gauche	3848	69	15135	219	2%
SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX	Droite	305	11	4846	440	4%
SAINT-MAURICE-L'EXIL	Gauche	6284	83	17908	215	1%
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE	Droite	866	32	7464	233	4%
SAINT-PIERRE-DE-BŒUF	Droite	1752	44	17604	400	3%
SAINT-PRIM	Gauche	1421	47	22435	467	3%
SALAISE-SUR-SANNE	Gauche	4556	115	21295	185	3%

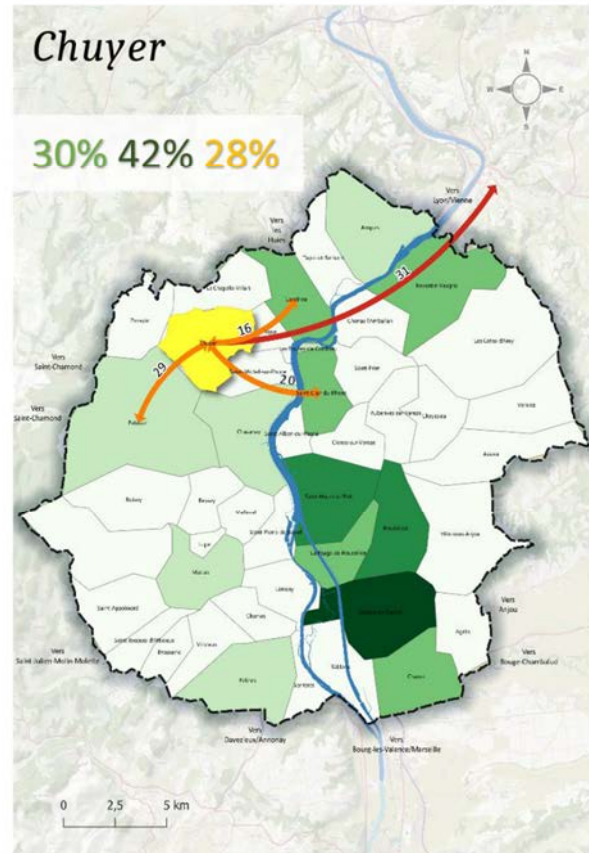
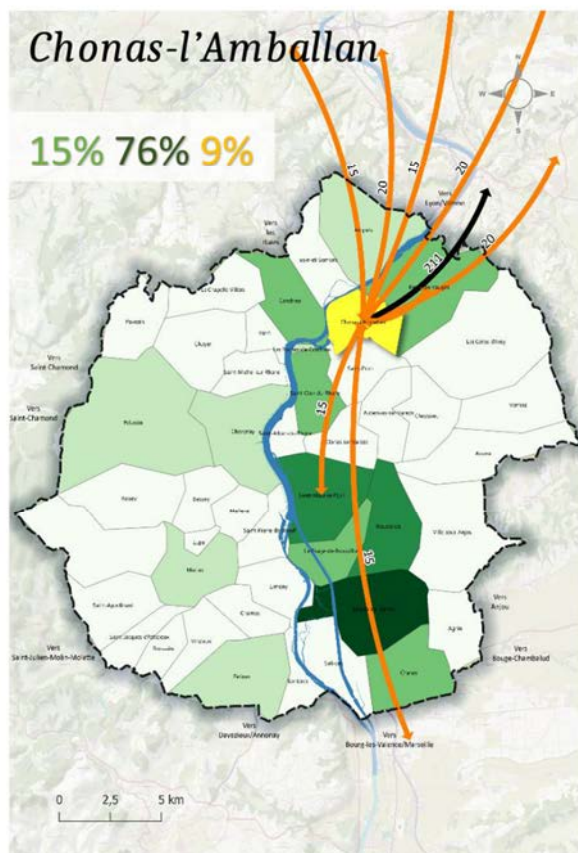
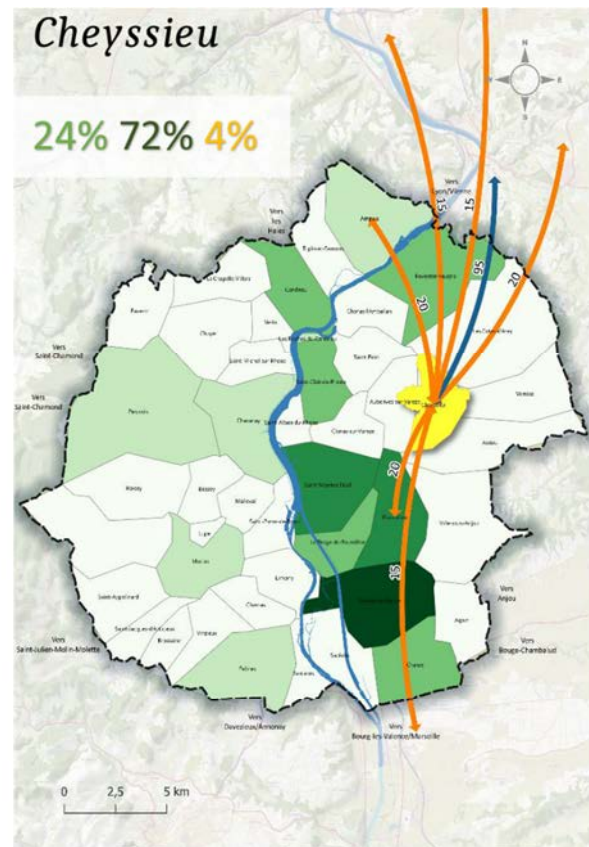
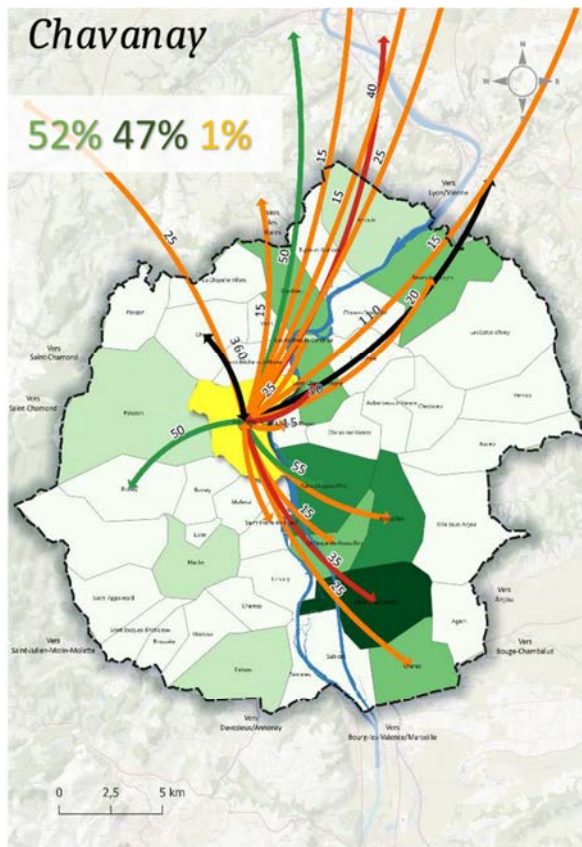
Commune	Rives	Population (2018)	Nombres de potagers	Surface de potager en m ²	Taille moyenne de potager m ²	Potager par habitant
SERRIÈRES	Droite	1158	35	12891	368	3%
TUPIN-ET-SEMONS	Droite	627	13	3247	249	2%
VÉRANNE	Droite	884	36	8028	222	4%
VÉRIN	Droite	680	21	6138	292	3%
VERNIOZ	Gauche	1371	68	14226	209	5%
VILLE-SOUS-ANJOU	Gauche	1196	62	17335	279	5%
VINZIEUX	Droite	456	21	5786	275	5%

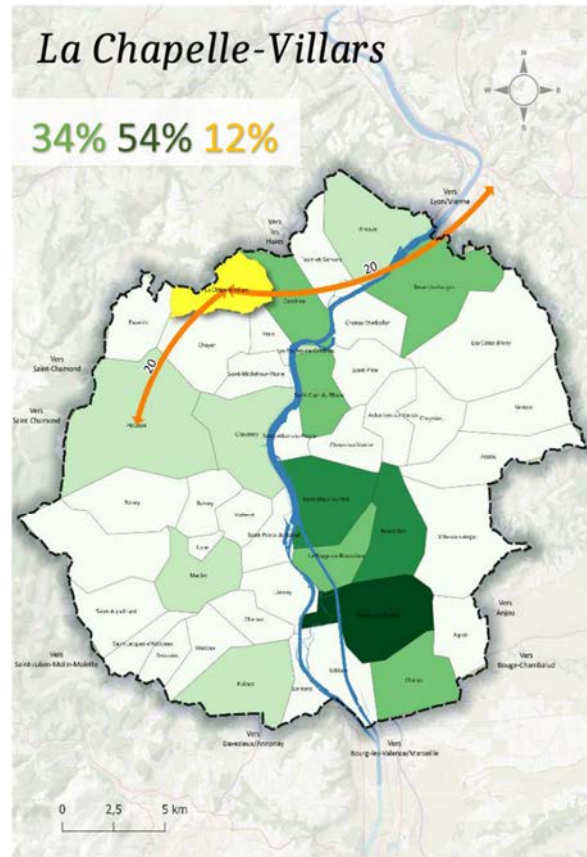
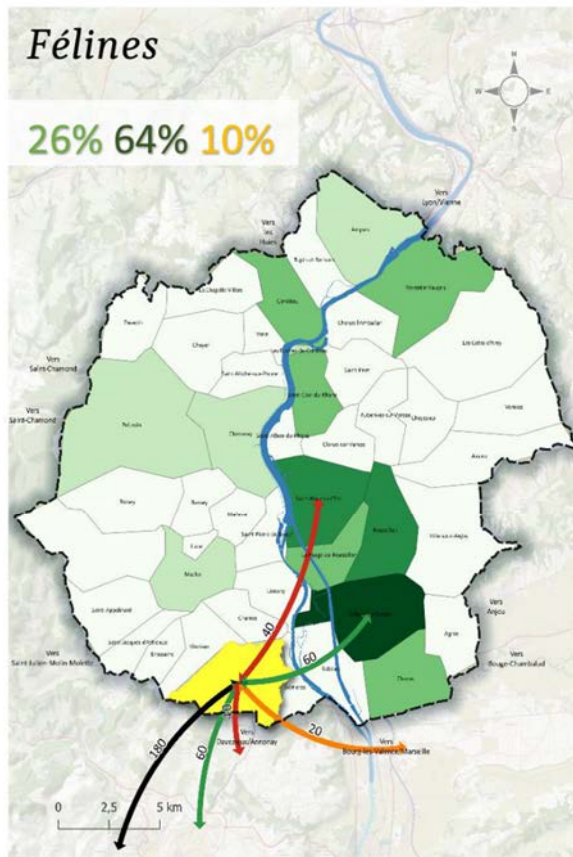
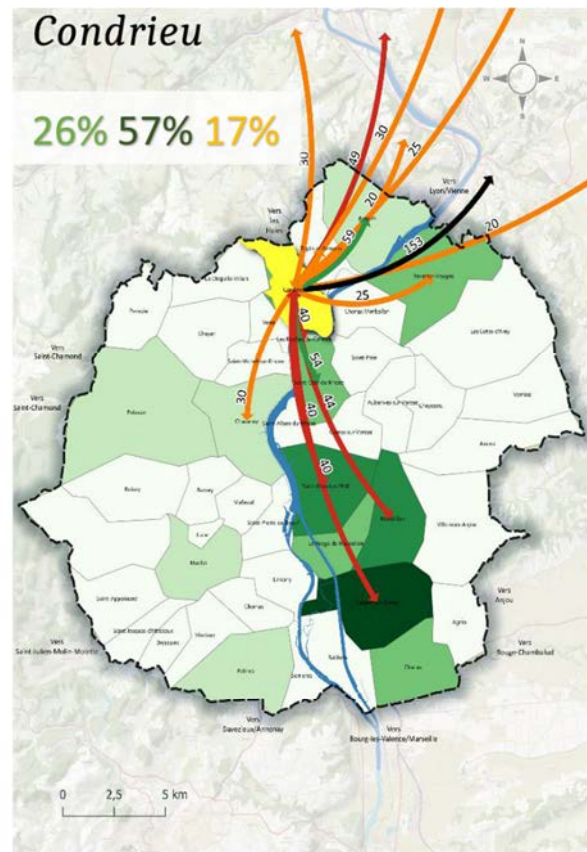
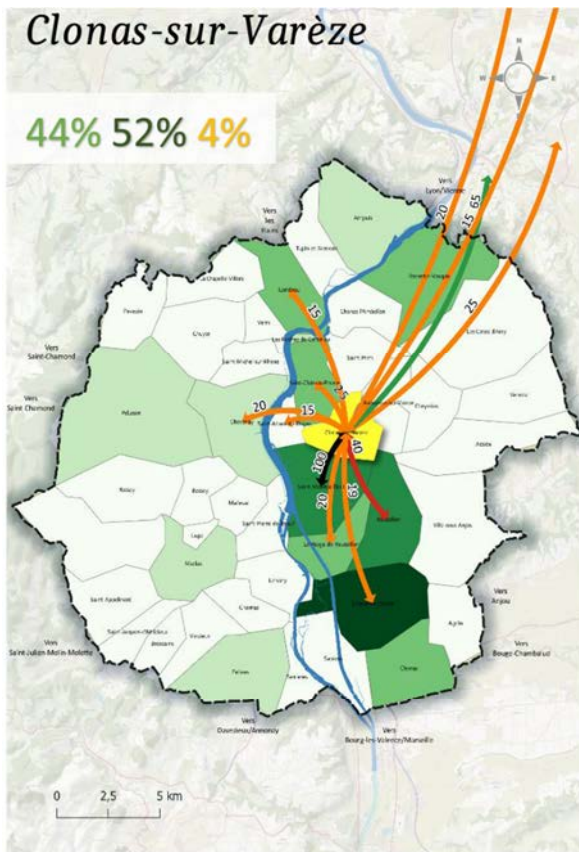
9.4 Annexe 4 déplacements domicile-travail par communes.

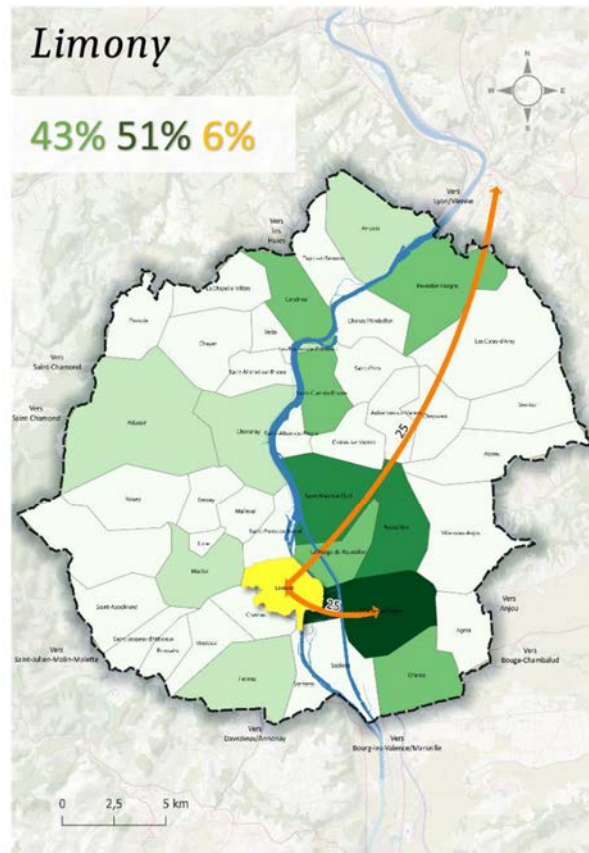
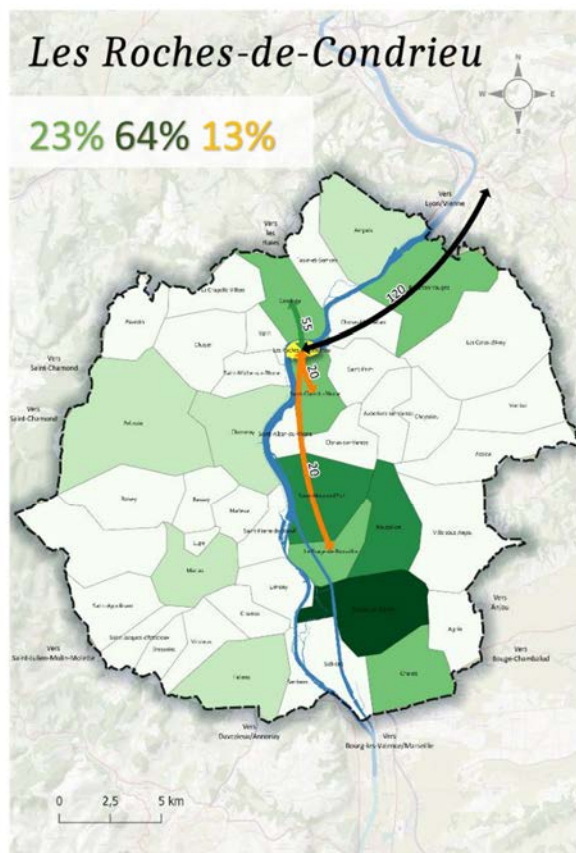
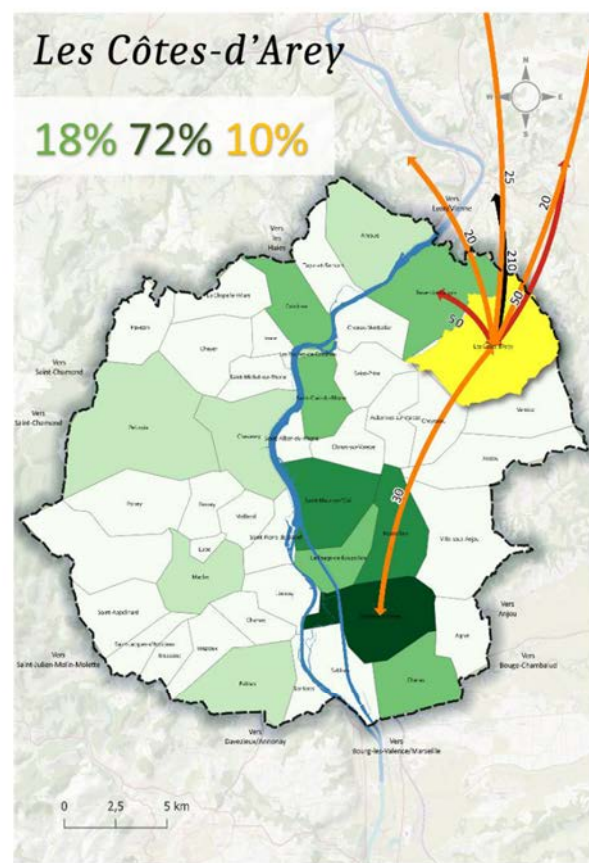
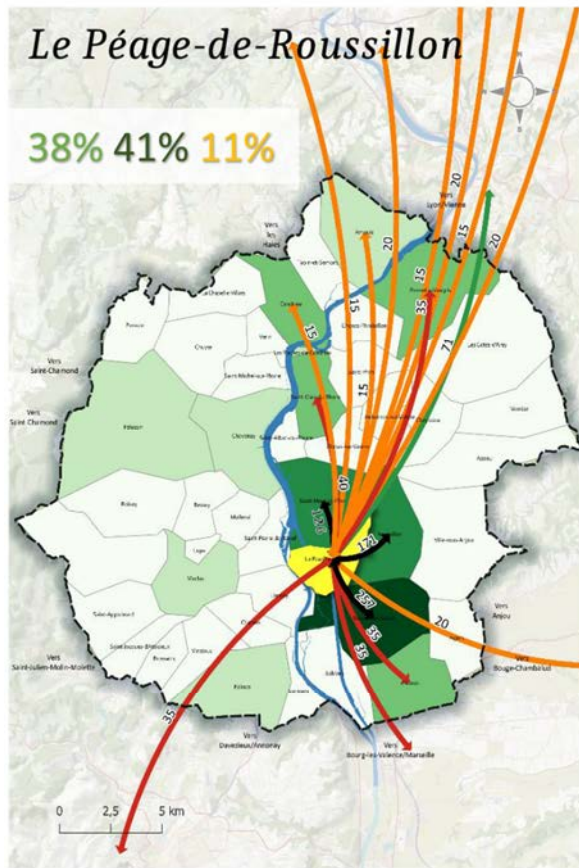
La légende ci-dessous s'applique à toutes les cartes qui suivent :

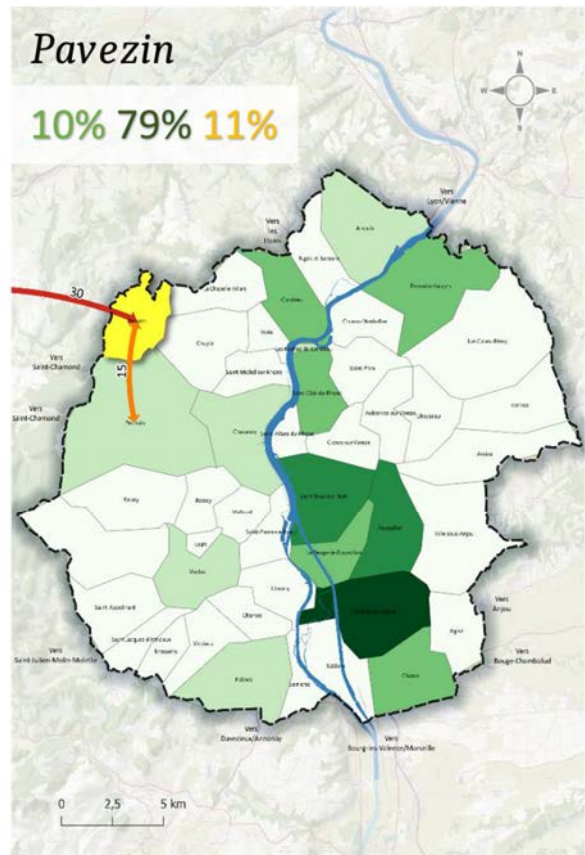
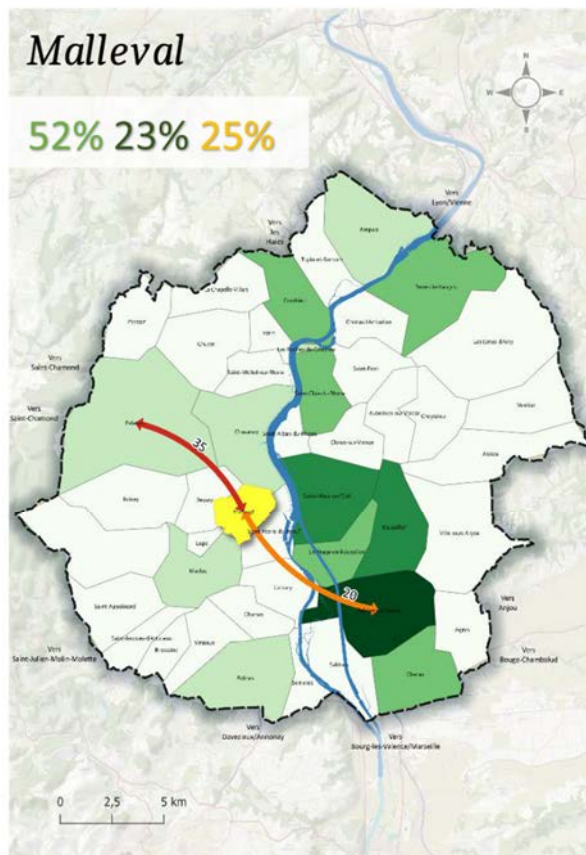
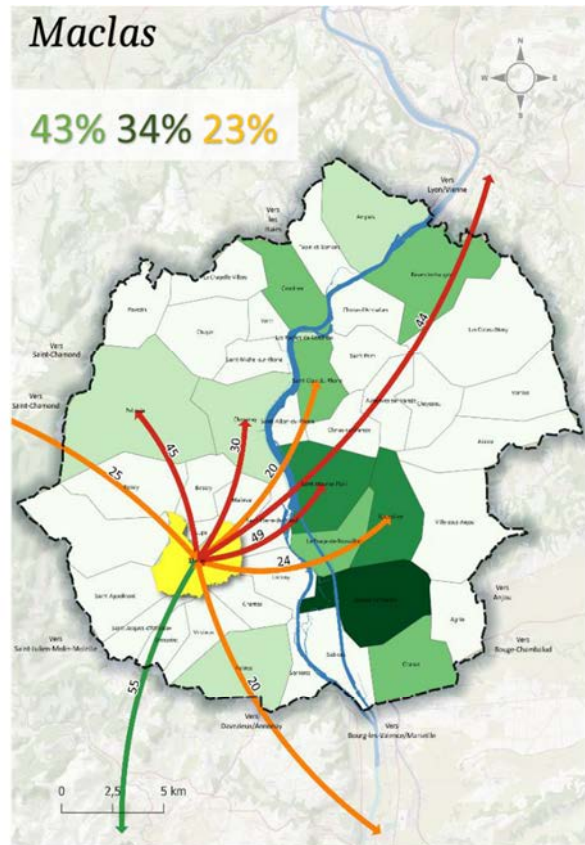
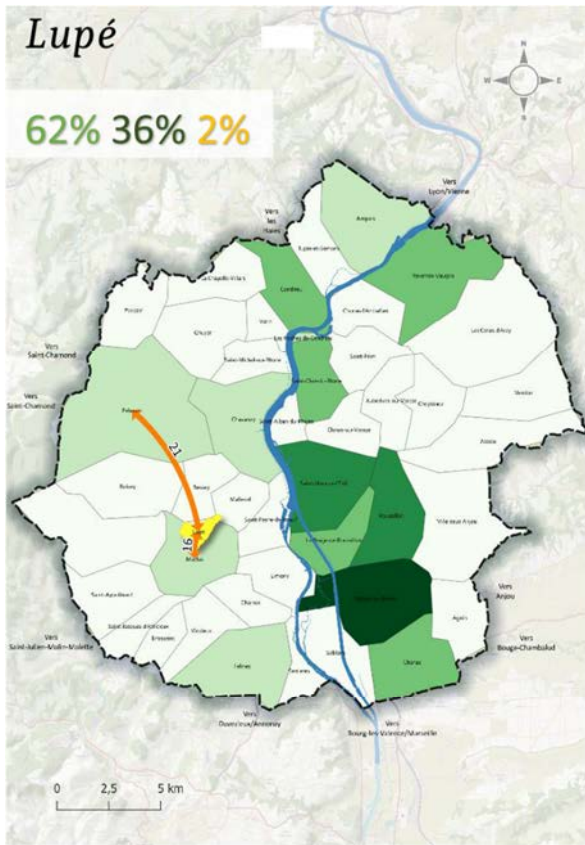


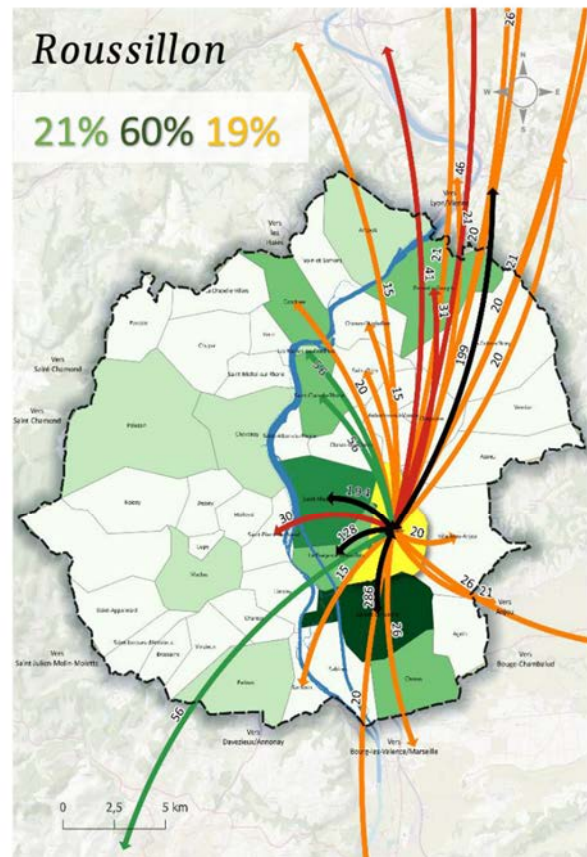
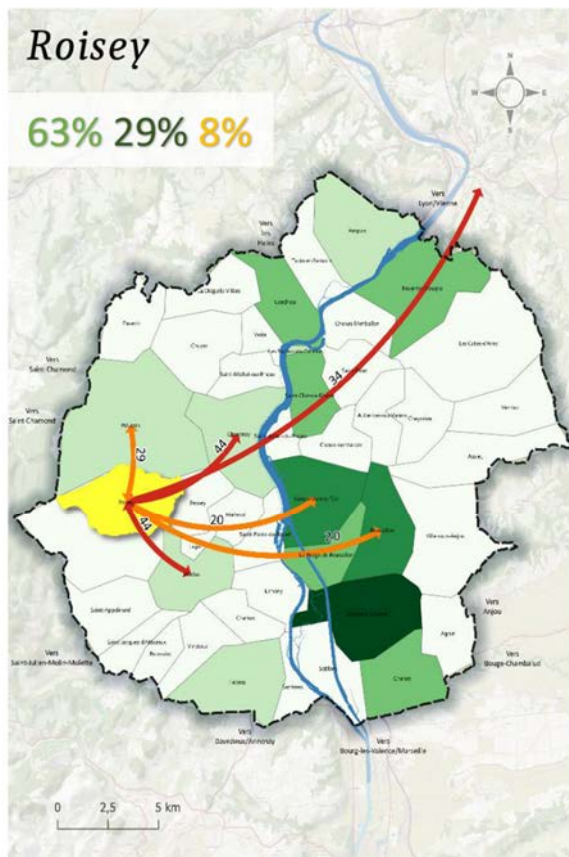
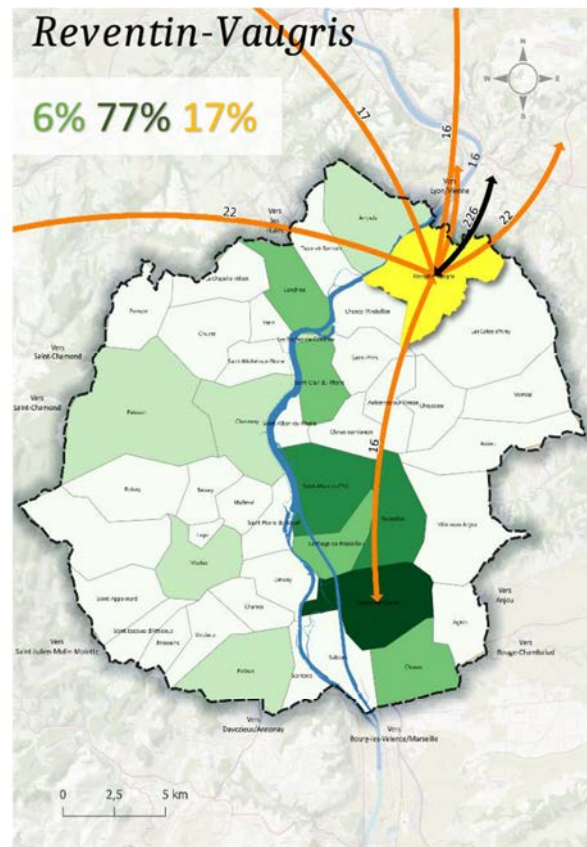
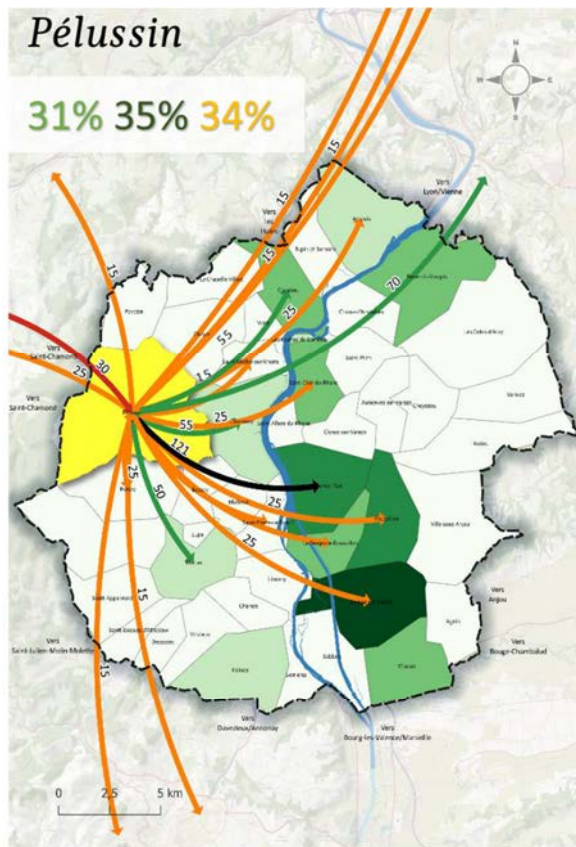


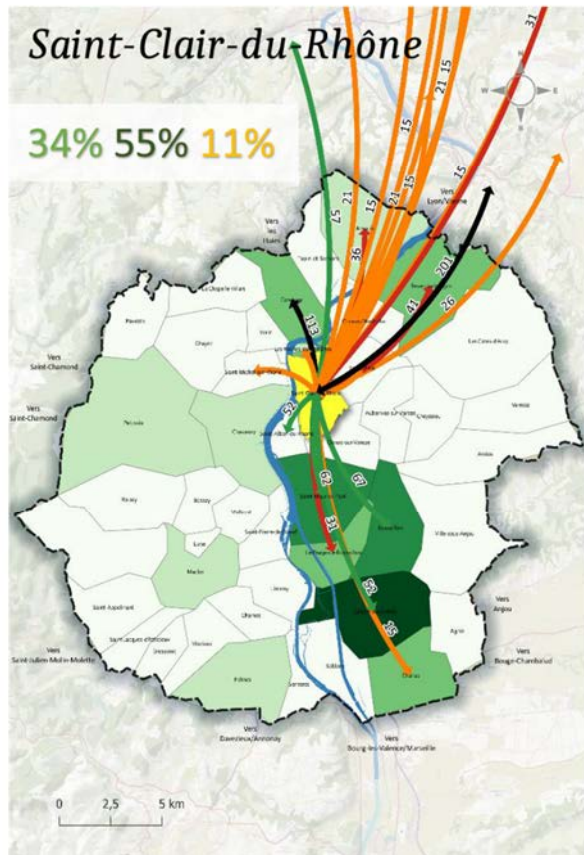
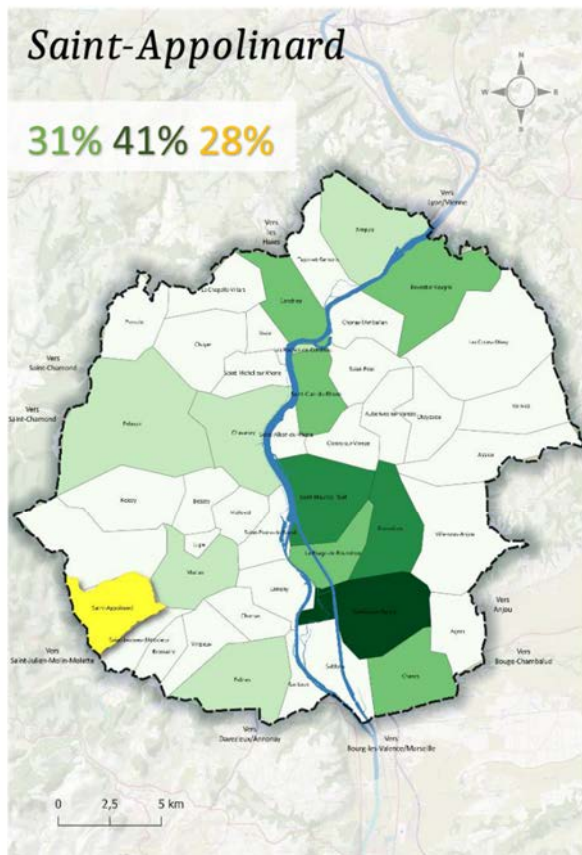
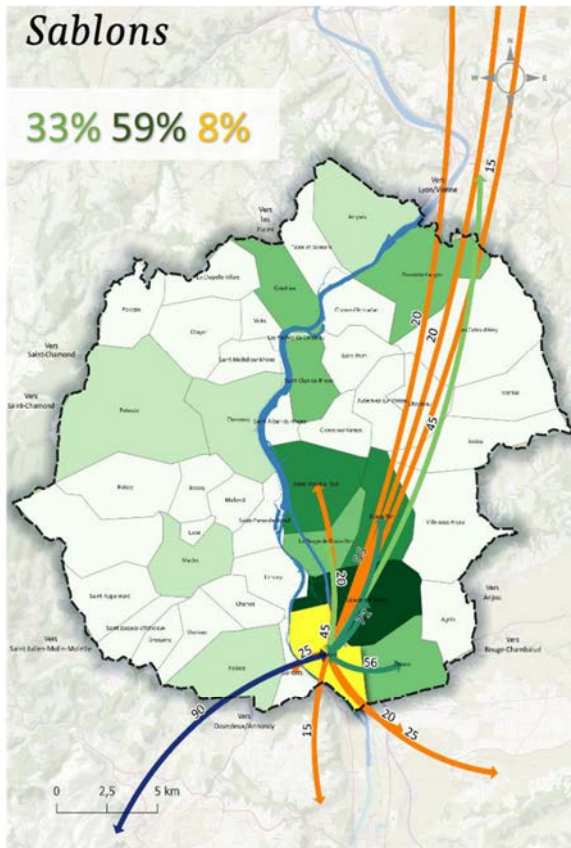


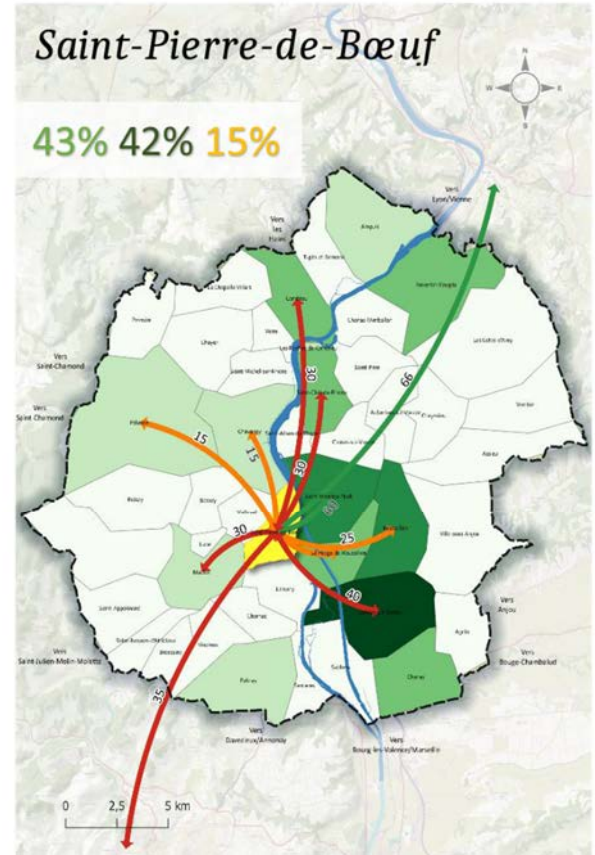
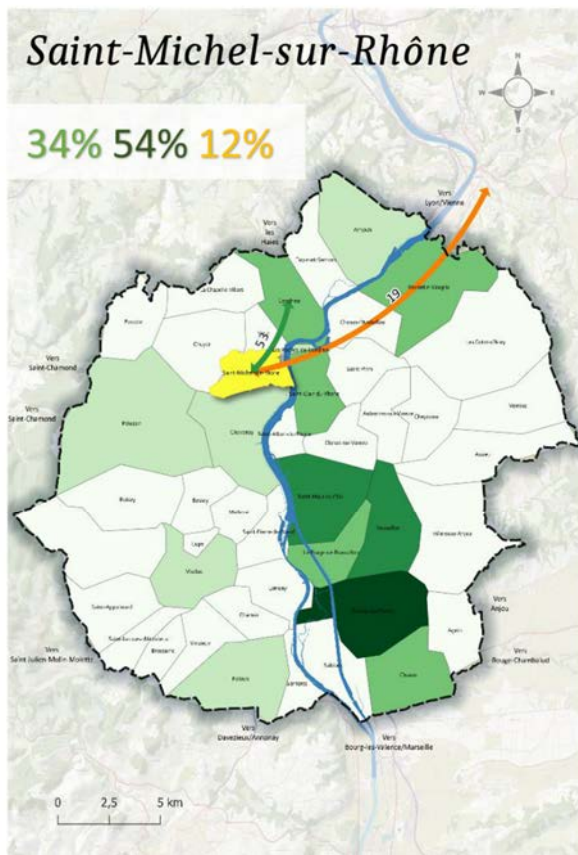
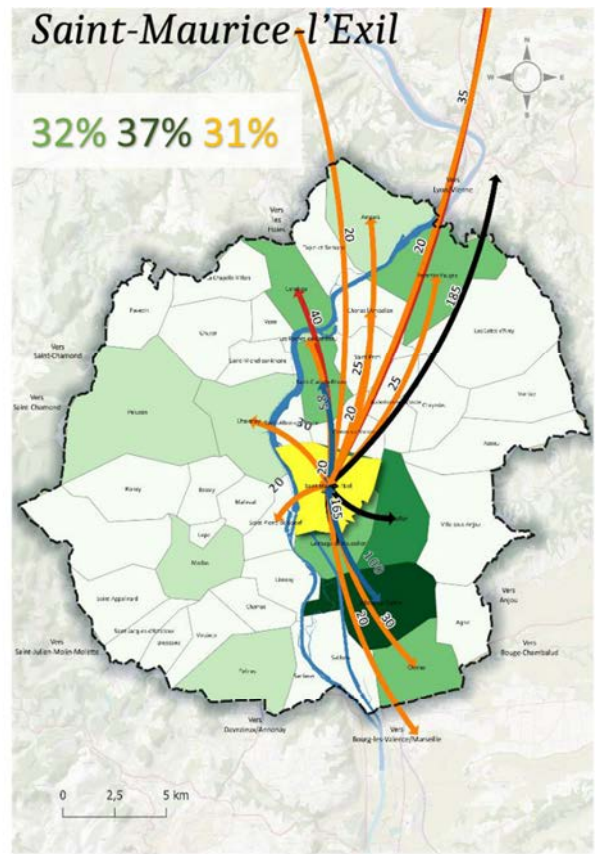
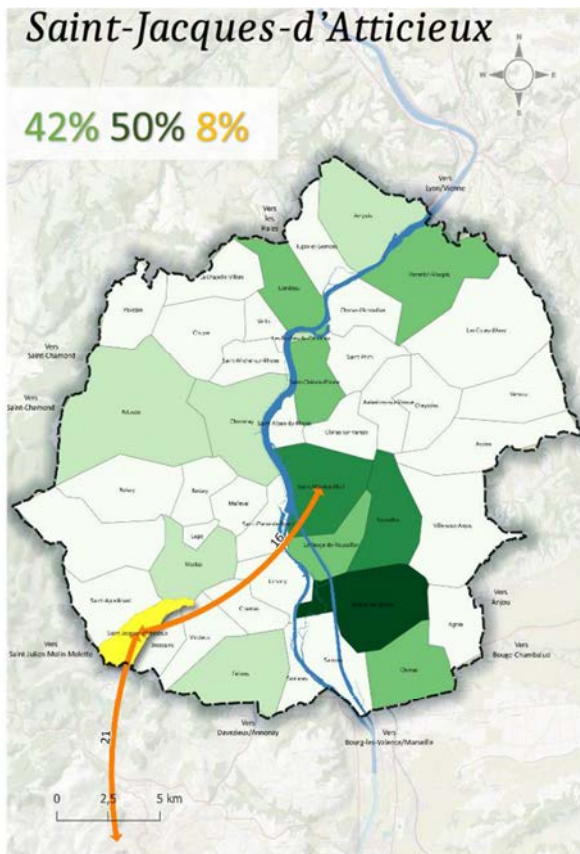


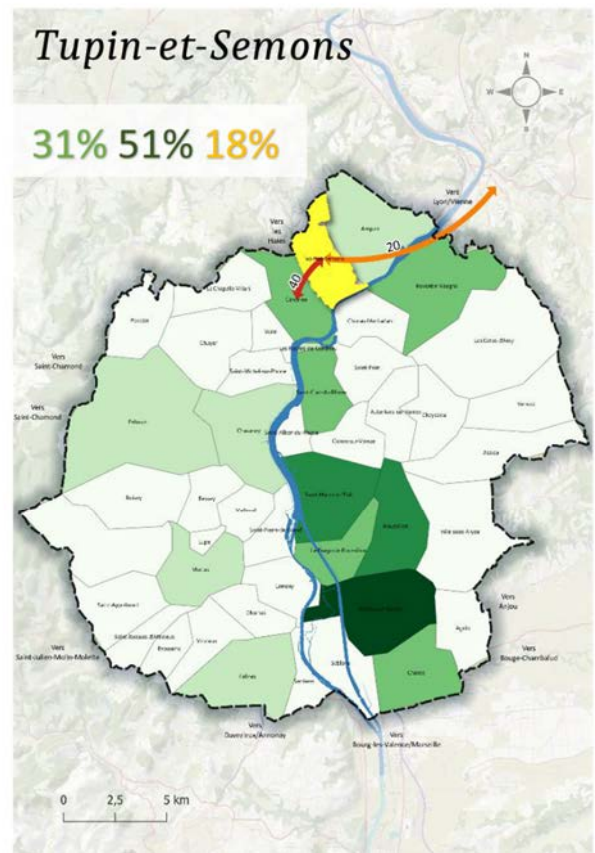
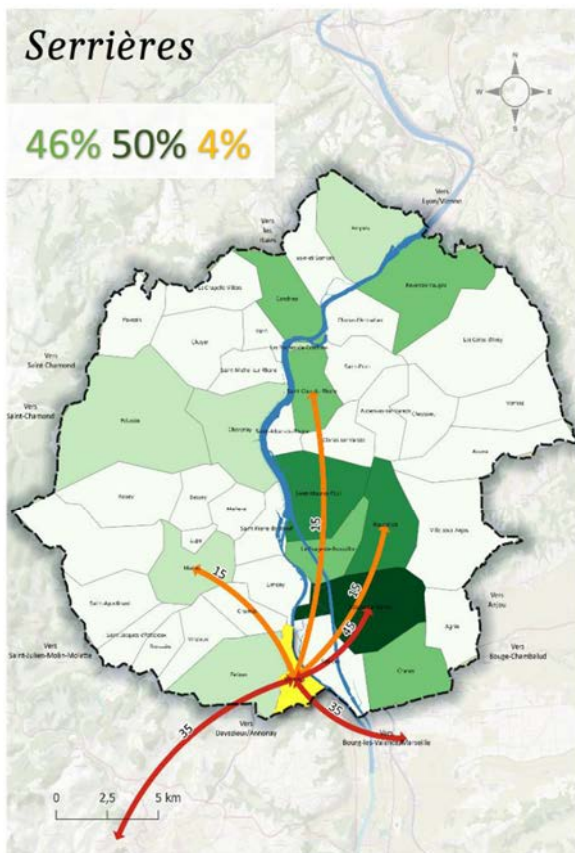
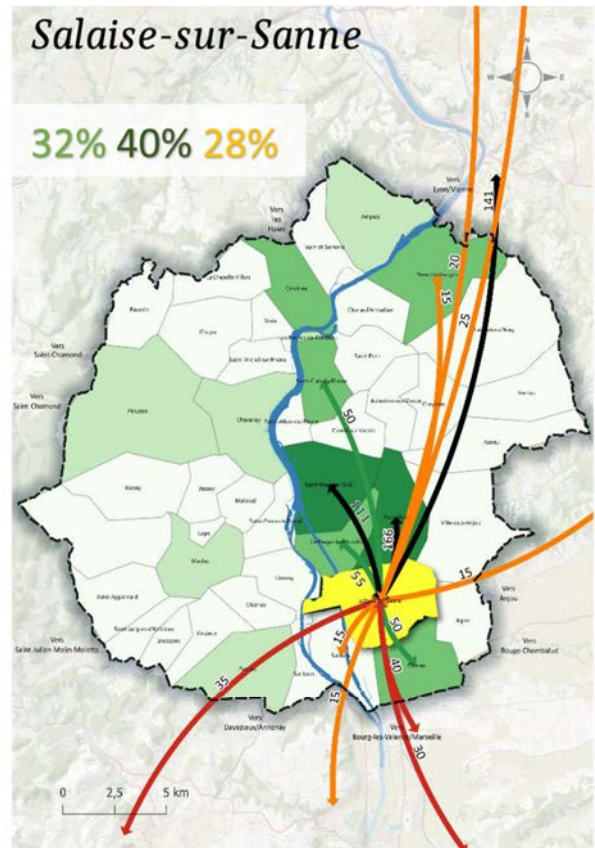
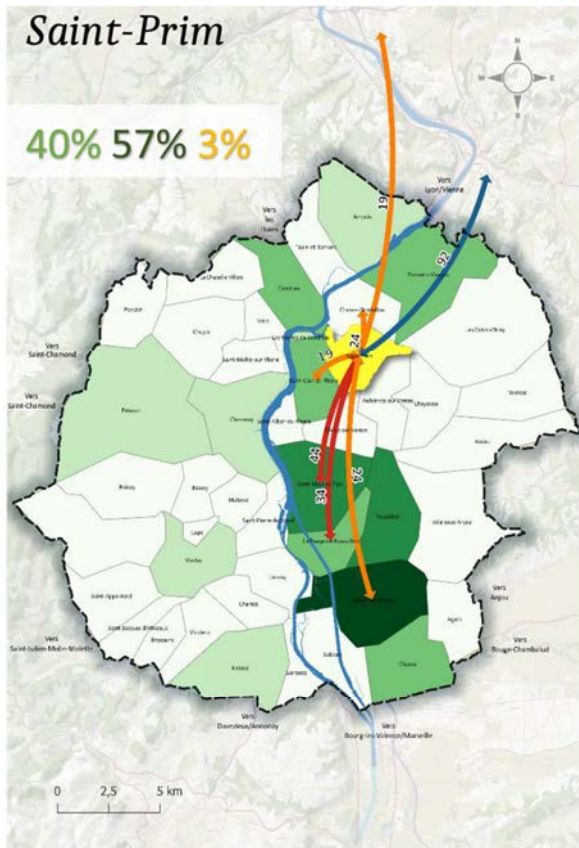


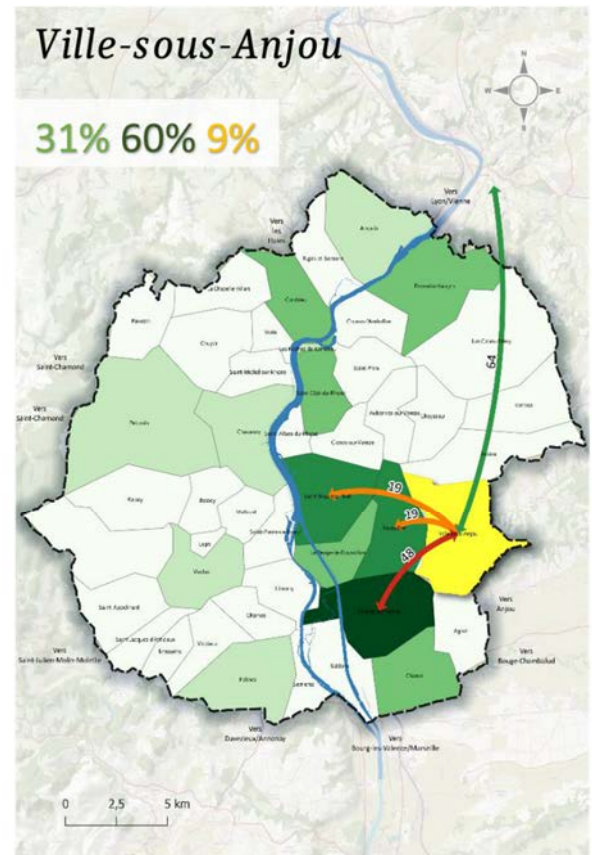
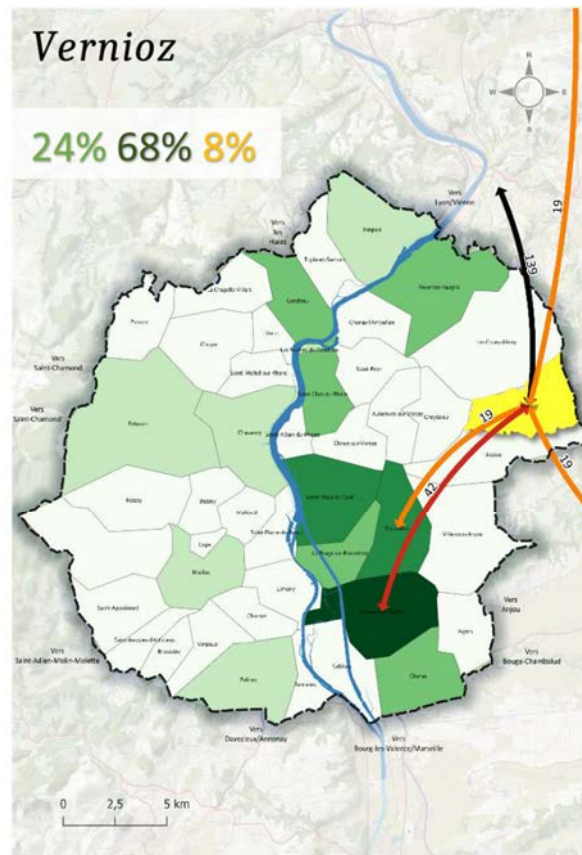
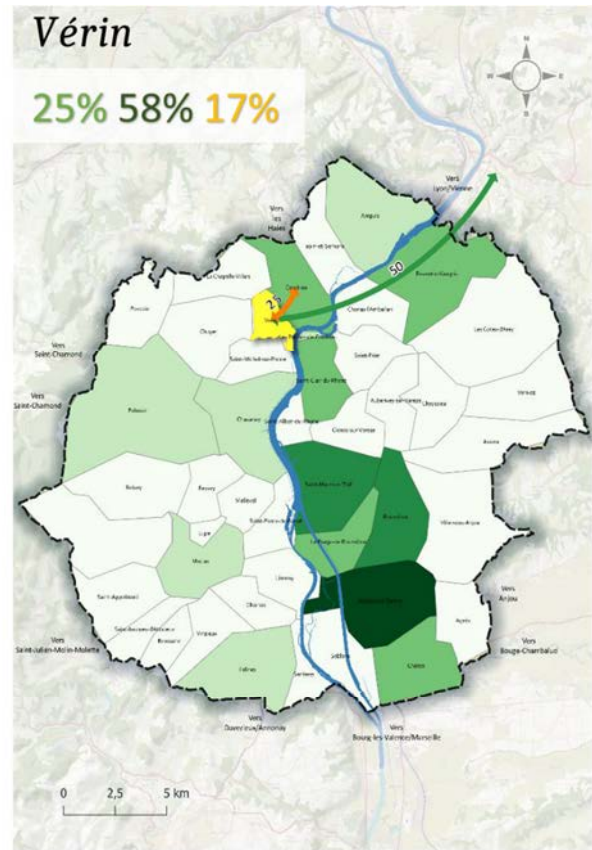
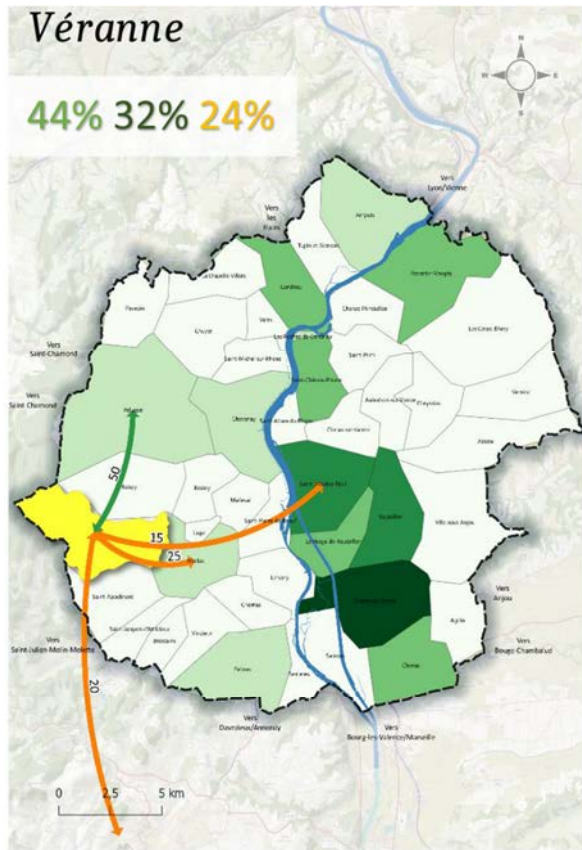












9.5 Annexe 5 : détail des données concernant les actifs de 15 à 64 ans et leur déplacement par communes

	Pop totale de 15 à 64 (Insee) 2018	Population de 15 à 64 ans active (Insee) 2018	Population active de 15 à 64 ans ayant un emploi (Insee) 2018	Actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence	Taux %	Actifs travaillant dans le territoire étudié	Taux %	Actifs travaillant en dehors du territoire étudié	Taux %
AGNIN	656	485	444	380	86%	152	34%	228	51%
AMPUIS	1689	1325	1242	1030	83%	145	12%	885	71%
ASSIEU	932	709	644	578	90%	204	32%	374	58%
AUBERIVES-SUR-VAREZE	983	780	710	632	89%	181	25%	451	64%
BESSEY	287	231	215	209	97%	110	51%	99	46%
BROSSAINC	170	134	120	111	93%	53	44%	58	48%
CHANAS	1599	1261	1117	923	83%	377	34%	546	49%
CHARNAS	558	425	399	389	97%	169	42%	220	55%
CHAVANAY	1811	1439	1301	1281	98%	671	52%	610	47%
CHEYSSIEU	680	494	458	440	96%	110	24%	330	72%
CHONAS-L'AMBALLAN	1043	811	757	691	91%	115	15%	576	76%
CHUYER	495	378	345	249	72%	104	30%	145	42%
CLONAS-SUR-VAREZE	974	722	668	645	97%	295	44%	350	52%
CONDRIEU	2257	1714	1560	1292	83%	406	26%	886	57%
FÉLINES	1091	872	814	740	91%	215	26%	525	64%
LA CHAPELLE-VILLARS	341	268	250	220	88%	85	34%	135	54%
LE PEAGE-DE-ROUSSILLON	3848	2620	2021	1608	80%	776	38%	832	41%
LES CÔTES-D'AREY	1256	993	925	835	90%	170	18%	665	72%
LES ROCHES-DE-CONDRIEU	1154	898	787	685	87%	180	23%	505	64%
LIMONY	462	350	316	295	93%	135	43%	160	51%
LUPE	214	152	143	140	98%	88	62%	52	36%
MACLAS	1085	809	723	559	77%	311	43%	248	34%
MALLEVAL	354	278	259	195	75%	135	52%	60	23%
PAVEZIN	225	161	151	134	89%	15	10%	119	79%
PELUSSIN	2219	1764	1617	1070	66%	502	31%	568	35%
REVENTIN-VAUGRIS	1220	941	863	713	83%	48	6%	665	77%
ROISEY	587	454	418	388	93%	265	63%	123	29%

	Pop totale (Insee) 2018	Population active (Insee) 2018	Population active ayant un emploi (Insee) 2018	Actifs travaillant en dehors de leur commune de résidence	Taux %	Actifs travaillant dans le territoire étudié	Taux %	Actifs travaillant en dehors du territoire étudié	Taux %
ROUSSILLON	5029	3641	3019	2460	81%	638	21%	1822	60%
SABLONS	1426	1143	1001	920	92%	332	33%	588	59%
SAINT-ALBAN-DU-RHÔNE	571	445	399	220	55%	105	26%	115	29%
SAINT-APPOLINARD	402	307	276	198	72%	86	31%	112	41%
SAINT-CLAIR-DU-RHÔNE	2366	1835	1676	1489	89%	562	34%	927	55%
SAINT-JACQUES-D'ATTICIEUX	199	153	139	128	92%	59	42%	69	50%
SAINT-MAURICE-L'EXIL	3789	2825	2388	1655	69%	765	32%	890	37%
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE	515	408	379	333	88%	130	34%	203	54%
SAINT-PIERRE-DE-BŒUF	1081	849	769	655	85%	332	43%	323	42%
SAINT-PRIM	839	665	614	595	97%	247	40%	348	57%
SALAISE-SUR-SANNE	2669	1939	1656	1187	72%	528	32%	659	40%
SERRIÈRES	621	503	462	444	96%	212	46%	232	50%
TUPIN-ET-SEMONS	395	307	294	240	82%	90	31%	150	51%
VÉRANNE	523	398	374	286	76%	166	44%	120	32%
VÉRIN	462	357	322	267	83%	81	25%	186	58%
VERNIOZ	813	650	617	565	92%	148	24%	417	68%
VILLE-SOUS-ANJOU	688	525	486	442	91%	150	31%	292	60%
VINZIEUX	268	219	203	175	86%	35	17%	140	69%

IRSN
Pôle Santé et Environnement
Direction de l'Environnement

E-mail
contact-ers@irsn.fr

N° du rapport
Rapport IRSN 2022-00144
Tous droits réservés IRSN
Avril 2022

Photo de couverture :
CNPE de Saint-Alban Saint-Maurice, Lionel SAEY © IRSN
Autres photos :
© IRSN



31, avenue de la division Leclerc
92260 Fontenay-aux-Roses
RCS Nanterre B 440 546 018

COURRIER

B.P 17
92260 Fontenay-aux-Roses Cedex

TÉLÉPHONE


+33 (0)1 58 35 88 88

SITE INTERNET

www.irsn.fr

Email

contact@irsn.fr

 [@IRSNFrance](https://twitter.com/IRSNFrance)